

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 13 ~ Octobre 2014

Laissons Faire
revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé, vice-président de l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur d'Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

Laissons Faire

Revue des économistes français

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

13^{ème} Numéro ~ Octobre 2014



INSTITUT
COPPET

De Paris à Vienne

Du 10 au 12 octobre dernier se tenait à Troyes la 4^{ème} édition de l'Université d'automne en économie autrichienne, toujours organisée avec brio par l'Institut économique Molinari (IEM) avec l'aide de 24H Gold. Le thème choisi cette année était : la misère.

Enrichissant à tous les points de vue, ce cycle de conférences fera l'objet d'une publication séparée sous la direction de l'Institut Coppet, afin de mettre à disposition du plus grand public possible les interventions de qualité d'intervenants comme Guido Hulsmann, Gabriel Gimenez-Roche, Marian Eabrasu, ou Renaud Filleule.

Invité à fournir la conférence d'introduction, Damien Theillier, professeur de philosophie et président de l'Institut Coppet, a traité des racines françaises de l'École autrichienne d'économie.

Ces racines peuvent être décrites en prenant pour base deux dates : la première, 1714, c'est la mort de Pierre Le Pesant de Boisguilbert, le pionnier de la tradition libérale française en économie politique ; la seconde, 1814, c'est la naissance du *Censeur*, un journal qui marque un tournant dans le libéralisme français du XIX^{ème} siècle, consolidant les apports de Jean-Baptiste Say et des Idéologues, et dynamisant encore davantage l'effort de popularisation entrepris au XVIII^{ème} siècle.

Boisguilbert est venu mettre fin aux idées fausses en économie. En particulier l'idée que l'échange serait un jeu à somme nulle et que les uns ne pourraient s'enrichir qu'au détriment des autres. Cette idée est très présente dans la littérature et la philosophie classique, de Montaigne à Rousseau. Boisguilbert montre au contraire que chacun a intérêt à ce que les autres soient prospères, ce qui vaut également à l'échelle des nations.

La doctrine de Jean-Baptiste Say a directement inspiré la revue *Le Censeur*, fondée en juin 1814. Charles Comte (gendre de Say) et Charles Dunoyer vont y développer une analyse de type historique et sociale : entre ceux qui entreprennent, quel que soit le secteur d'activité auquel ils appartiennent et de l'autre ceux qui détiennent le pouvoir et les privilèges — c'est à dire l'État et les classes privilégiées qui lui sont liées, il y a une opposition irréductible. Ils posent l'existence d'un collectif élargi « d'industriels » qui luttent face à ceux qui veulent faire obstacle à leur activité ou qui en vivent de façon improductive par des rentes. En bref, l'histoire de toutes les civilisations est celle du combat entre ceux qui produisent les richesses et ceux qui les spolient et non entre les riches et les pauvres comme le pensera Marx un peu plus tard, en s'inspirant de cette idée, tout en la déformant.

Plus tard au cours de cycle de conférences avait lieu la remise du prix du meilleur article sur le thème de la misère. Le prix, 100 francs or, a été remporté par Benoît Malbranche, de l'Institut Coppet.

Sommaire

*Histoire de la
pensée économique*

Les aurons-nous à l'usure ?
La justification du taux de l'intérêt par Turgot,
et les lois actuelles
p.7

*Histoire du
libéralisme*

Jacques Bonhomme :
L'éphémère journal de F. Bastiat et G. de Molinari
p.13

*Zoom Sur
(Dossier)*

Charles Dunoyer
à l'occasion du 200^{ème} anniversaire du *Censeur*
p.19

A view from outside

La réception du *Traité d'économie politique*
de Jean-Baptiste Say en Espagne
p.51

Lecture

Yves Guyot
Nos préjugés politiques : « Il faut un pouvoir fort ! »
p.53

Entretiens

Entretien avec Jacques de Guenin
Sur F. Bastiat et sur le libéralisme français
p.57

Recensions et critiques

De Stefano et Mirabeau, *Interdit de rire*
Christophe Guilluy, *La France périphérique*
Benoit Malbranque, *D'or et de papier*
Corentin de Salle, *La tradition de la liberté*, tome III
Bertrand de Jouvenel, *L'Éthique de la redistribution*
p.69

Les aurons-nous à l'usure ?

La justification du taux d'intérêt par Turgot et les lois actuelles.

Il est des préjugés tenaces, des sophismes résistant à toutes les réfutations et à toutes les preuves. L'article suivant a pour objet de traiter l'un d'entre eux : la légitimité du prêt à intérêt. Nos lois actuelles sanctionnent encore l'usure, le prêt d'argent à un intérêt jugé excessif. Et toute la tradition intellectuelle de notre Europe, tant par son côté chrétien que par son côté grec, nous incite à rester dans l'erreur. En retrouvant les idées de Turgot, bien en avance sur son temps sur ce sujet important, il est cependant possible de trouver notre salut. Pour qu'enfin nous parvenions, comme à l'usure, à vaincre ce préjugé barbare.

Si nous devions faire la liste des intellectuels et des mouvements politiques qui affirmèrent leur opposition au prêt à intérêt, le résultat serait pour le moins étonnant. D'abord la liste serait longue : mais c'est le lot de tous les préjugés solidement enracinés. Surtout, elle serait pour le moins diverse, et s'y trouveraient des personnalités aussi différentes qu'Aristote, de grands pères de l'Église, et Gottfried Feder le principal philosophe économique du parti nazi, qui avait fait inscrire dans le programme du NSDAP l'abolition du prêt à intérêt.

Pour critiquer le prêt à intérêt, Aristote partait du principe que l'argent ne produisant rien par lui-même, il ne pouvait donner naissance à une rémunération par la voie d'un taux d'intérêt. C'était l'argument de la stérilité de l'argent.

Dans la religion catholique, la défense du prêt à intérêt provient de l'interprétation d'un passage fort bien connu de l'Évangile : *mutuum date nihil inde sperantes* ; prêtez, sans en espérer aucun avantage (St. Luc, chap. vi, verset 35). C'était l'argument de la gratuité du crédit.

Défendue autant par les Pères de l'Église que par les disciples d'Aristote, cette idée a joui, au cours du Moyen âge, d'une popularité remarquable. En vérité, il a fallu attendre la seconde moitié du XVIIIème siècle pour qu'un économiste de premier rang vienne démontrer aux uns et aux autres que les deux arguments défendus étaient l'un comme l'autre profondément erronés.

Si nous consacrons aujourd'hui un article à cet économiste pionnier, ce n'est pas simplement parce qu'il s'agit d'un économiste libéral français, ni parce qu'il s'agit de Turgot, l'un des maîtres de toute la tradition française en économie politique : non, c'est pour une raison plus profonde, plus actuelle : c'est qu'à étudier notre législation présente, nous trouvons des traces de ce que Turgot a dénoncé avec raison comme de véritables inepties.

Dans cet article, nous allons ainsi présenter l'argumentation développée par Turgot dans son *Mémoire sur les prêts d'argent*, que l'Institut Coppet vient de rééditer de manière exclusive, et qui fut écrit vers 1770. Nous allons ensuite, dans la seconde partie, confronter les conclusions auxquelles Turgot est parvenu à nos lois françaises actuelles sur la matière.

Avant d'étudier les idées de ce petit livre, contons d'abord les circonstances dans lesquelles Turgot, alors intendant du Limousin, fut amené à le composer.

En 1769, le commerce de la ville d'Angoulême fut paralysé suite aux poursuites intentées par des commerçants, ayant fait circuler du papier de complaisance, avant de tomber en faillite. Ils accusèrent leurs créanciers de leur avoir consentis des prêts à des taux usuraires.

Turgot se proposa en conséquence de faire traiter cette question du taux de l'intérêt devant le Conseil d'État, et fournit un mémoire pour soutenir sa position : qu'il convient de laisser le taux d'intérêt se fixer librement par la loi de l'offre et de la demande.

Dans ce mémoire, Turgot passe en revue les différentes justifications (morales, économiques, théologiques), qui défendent les lois réprimant l'usure, et il en démontre toute la fausseté.

Il prouve, par des arguments généraux aussi bien que des raisons tirées de la connaissance du cas concret qu'il avait eu sous les yeux, que jamais l'État ne devrait se mêler de réglementer les prêts d'argent ; qu'il fait nécessairement plus de mal que de bien, malgré ses bonnes intentions ; enfin, qu'il n'y a aucun danger à laisser le marché définir dans chaque cas le taux de l'intérêt.

Nous allons détailler ces trois aspects, l'erreur de l'argument d'Aristote, l'erreur de l'argument de l'Église, et enfin la proposition positive de Turgot.

§ 1. — *Aristote et l'argument de la stérilité de l'argent*

Les théologiens scolastiques ont utilisé un passage célèbre d'Aristote, dans lequel il explique que l'argent ne produit rien par lui-même, pour condamner le prêt à intérêt au nom de cette stérilité supposée de l'argent. Le raisonnement est le suivant : puisque l'argent ne produit rien de lui-même, il

n'est pas juste de lui en faire produire par l'intermédiaire du prêt à intérêt. L'intérêt est injuste parce qu'il se fonde sur un gain illégitime.

À cet argument, Turgot répond sur deux aspects. Le premier point, c'est que quand bien même l'argent serait stérile, ce n'est pas une raison pour forcer à ce que sa location soit nécessairement gratuite. Après tout, rappelle-t-il, la location de bijoux ou de meubles n'est pas gratuite non plus, et pourtant tant les bijoux que les meubles sont également improductifs.

Le second point, c'est qu'en réalité l'argent n'est pas improductif, il est au contraire l'un des agents productifs les plus nécessaires dans le monde économique : avec de l'argent, un chef d'entreprise peut faire l'acquisition de machines ou financer son cycle d'exploitation ; qui oserait douter qu'il s'agit là de forces productives ? Ainsi, selon Turgot, l'une des grandes erreurs des théologiens scolastiques est d'avoir oublié, volontairement ou involontairement, que l'argent est « l'instrument nécessaire de toutes les entreprises d'agriculture, de fabrique, de commerce ; qu'avec lui l'agriculteur, le fabricant, le négociant se procurent des profits immenses, et ne peuvent se les procurer sans lui ; que, par conséquent, sa prétendue stérilité dans le commerce n'est qu'une erreur palpable, fondée sur une misérable équivoque. »

En vérité, donc, l'argent est un facteur de production comme les autres, un facteur productif donc, et non stérile. Par conséquent, comme louer un facteur de production doit être rémunéré dans l'échange, les prêts d'argent peuvent légitimement être réalisés avec un taux d'intérêt.

§ 2. — *Les Pères de l'Église et la gratuité du crédit*

On trouve dans l'Évangile un passage assez célèbre dans lequel est traitée la question du prêt à intérêt, ou qu'en tout cas les Pères de l'Église ont interprété comme ayant trait à cette problématique. Puisque toute la question concerne justement l'interprétation à donner de ce passage, nous commencerons par le citer dans son intégralité, et nous détaillerons ensuite les conséquences qu'en ont tiré les Pères de l'Église et celles qu'en a tiré Turgot.

Le passage se trouve dans l'Évangile selon Saint Luc. On lit :

Verumtamen diligite inimicos vestros : benefacite, et mutuum date nihil inde sperantes ; et erit merces vestra multa, et eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos et malos.

« Aimez vos ennemis ; soyez bienfaisants, et prêtez sans en espérer aucun avantage, et votre récompense sera grande, et vous serez les fils du Très-Haut ; parce que lui-même fait du bien aux ingrats et aux méchants. »

Mutuum date nihil inde sperantes ; prêtez, sans en espérer aucun avantage : de ce passage découlait nécessairement, pour les scolastiques et les jurisconsultes, la conclusion suivante : le christianisme réprovoque le prêt à intérêt et le condamne comme injuste.

Cependant Turgot en fait une analyse presque toute contraire, et considère que le précepte énoncé dans ce passage de l'Évangile fait partie d'un long développement sur ce qui constitue le comportement idéal, le comportement parfait, mais qu'il n'a pas vocation à dicter ce que doivent être les lois pour l'ensemble des hommes.

Preuve en est, le passage en question se trouve à la suite de phrases telles que : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent ; bénissez ceux qui vous maudissent ; si l'on vous donne un soufflet, tendez l'autre joue ; laissez prendre votre habit à celui qui vous ôte votre tunique ; donnez à quiconque vous demande ; et quand on vous ôte ce qui est à vous, ne le réclamez pas. »

Ainsi, le propos n'était pas conçu comme une recommandation pratique à transférer dans les lois, mais comme l'expression du sentiment le plus noble auquel l'homme, arrivé à l'état de perfection, puisse un jour parvenir.

Cependant, s'il ne s'agissait que de débattre de l'interprétation à donner d'un passage de l'Évangile, ou de la doctrine professée par un philosophe ayant vécu il y a près de deux mille ans, Turgot ne prendrait pas toute cette peine, et nous non plus. La vérité est que la législation sur l'usure affecte profondément le commerce et l'activité économique, et c'est un fait qui se démontre aisément.

Tout d'abord, ces lois sur l'usure ne peuvent jamais offrir un cadre réglementaire précis ni stable. Contrairement à l'impératif : tu ne tueras pas ton prochain, qui se comprend aisément et qui ne souffre que peu de contestations au niveau de l'application (hors le point de l'intentionnalité, mais il est commun à tous les crimes et délits), l'impératif : tu ne prêteras pas à un intérêt trop élevé, est difficile à comprendre et à interpréter.

Car tout nourris de l'héritage d'Aristote et de l'Évangile, les législateurs n'ont pu appliquer de manière stricte le précepte du prêt sans intérêt, du prêt gratuit, ou ils auraient condamné le commerce à la stagnation. Quelle est en effet la branche de commerce ou d'industrie qui puisse, surtout à notre époque, fonctionner sans emprunt ? Et comment les banques pourraient-elles fonctionner en prêtant gratuitement ? A-t-on idée de forcer les propriétaires d'appartements de les louer gratuitement ? Alors pourquoi louer de l'argent, prêter, se ferait-il à d'autres conditions ?

Plus concrètement, il y a donc ensuite la question de la location excessivement onéreuse, et tout comme le gouvernement travaille à la limitation des loyers, il y a déjà une limitation des taux d'intérêt, par les lois sur l'usure. Mais que signifie « excessif », que signifie un « abus » ? À partir de quel taux d'intérêt passe-t-on du rang de noble financeur de l'économie à celui de dangereux rapace ? Et si ce n'est pas la nature des choses qui en décide, qui le fera ?

Nous étudierons plus loin la réponse de la puissance publique à cette question. Il reste ici à préciser le profil des victimes de ces lois. Car la réglementation de l'usure n'aurait aucun intérêt si elle n'empêchait pas effectivement quelques prêts de s'effectuer entre deux parties par ailleurs consentantes. Des emprunts contractés à des niveaux d'intérêt très élevés sont donc mis hors la loi, mais qu'y a-t-il derrière cela ? N'y a-t-il pas des entrepreneurs ambitieux, quoiqu'un peu trop enthousiastes, des futurs Bill Gates peut-être, qui paraissent n'avoir aucune chance de réussir, et qui achètent ce risque au prix d'un intérêt très élevé ? N'y a-t-il pas des individus désespérés qui ne peuvent éviter une sombre situation qu'en empruntant exceptionnellement à un intérêt élevé, pour se sortir d'affaire ? Est-ce comprendre les motivations de chacune de ces personnes que de déclarer illégal un prêt à un intérêt élevé ?

Et que disent pourtant nos lois actuelles ?

Ce ne sera pas pour vous surprendre, mais la France est l'un des seuls pays au monde à avoir conservé une législation pour combattre l'usure. Dans les autres pays, et notamment dans les autres pays européens, une limite est tout de même fixée, mais par la jurisprudence, et elle a tendance à être plus sage que notre appareil réglementaire.

La définition de l'usure, en France, est variable. Les seuils de l'usure sont définis trimestriellement par la Banque de France, à partir des conditions du crédit observées sur le marché. Le taux moyen observé augmenté de 33% permet d'obtenir le taux d'usure. Ainsi au 3^{ème} trimestre 2014, les prêts immobiliers à taux fixe avaient été négociés à un taux effectif moyen de 3.64%, ce qui rend un taux d'usure à 4.85%.

Ainsi, plus de deux siècles après Turgot, nous continuons à poursuivre la chimère qu'il avait si justement, et si énergiquement combattue. Prétextant des abus irréels, et leur substituant des misères trop palpables pour des milliers d'entrepreneurs et de personnes dans le besoin, notre appareil réglementaire n'est ainsi ni conforme aux exigences de la justice, ni apte à faire fonctionner l'économie dans le plus parfait état qu'elle puisse atteindre. Des deux éléments qu'elle blesse, les uns et les autres feront leur préférence, mais tous s'uniront pour combattre comme une hérésie la répression sur les taux d'intérêt soi-disant usuraire.

Antoine Lyotet

Jacques Bonhomme :

L'éphémère journal de Bastiat et Molinari

L'Institut Coppet vient de rendre disponible dans un ouvrage l'intégralité des articles du journal *Jacques Bonhomme*, fondé par Frédéric Bastiat et Gustave de Molinari. Écrit dans un style volontairement simple et accessible, le journal abonde d'aperçus de grande qualité sur les méfaits de l'intervention étatique dans l'économie ou les dangers de la sur-taxation. Après une rapide présentation du journal, nous en fournissons deux extraits : le premier a rôle d'introduction dans le tout premier numéro ; le second est signé Frédéric Bastiat, et nous rappelle que « Prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner ».

Éphémère, à notre plus grande désolation, le journal à la rédaction duquel Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, Charles Coquelin, Joseph Garnier et Alcide Fonteyraud œuvrèrent conjointement, n'en a pourtant pas perdu toute sa saveur et toute son importance historique.

Tout d'abord, il s'agit là d'un monument rare de la tradition libérale française : rare non seulement parce que les libéraux français ont participé à peu de périodiques au cours de l'histoire, mais aussi et surtout parce que celui-ci est d'une lecture volontairement facile. Rédigé pour le peuple, et comme par lui, il n'a ni la prétention scientifique du *Journal des Économistes* ni la profondeur du *Censeur Européen*.

Ensuite, nous pouvons y lire des contributions oubliées de plusieurs grandes gloires du libéralisme en France : on y retrouve plusieurs textes de Bastiat, comme « La liberté », « Laissez-faire », « L'État », ou encore le très éclairant « Prendre cinq et rendre quatre ce n'est pas donner ». Bien que dans le cas de nombreux articles rien ne permette d'en connaître l'auteur — aucun article n'était signé, et seuls ceux de Bastiat ont été authentifiés par Prosper Paillotet, l'éditeur des *Œuvres complètes* de Bastiat, avec l'aide de Molinari —, c'est un souci d'autant plus marginal qu'ils furent le plus souvent le fruit de la collaboration de tous les rédacteurs.

Si nous souhaitons désormais présenter les spécificités de ce journal, disons d'abord que *Jacques Bonhomme* était une feuille parmi tant, publiée au milieu des insurrections de juin 1848. Elle s'étalait sur deux pages seulement, destinées à être vendues ensemble comme un numéro, ou placardées au mur

séparément, pour être lues dans la rue. On comprendra dès lors pourquoi le style des articles qui y sont contenus est si relâché, si plaisant et si enfantin.

Le journal n'eut que quatre numéros, et, étant apparu le 11 juin, il disparut pour toujours le 13 juillet 1848. Il avait couvert la politique nationale de la France, avec un œil résolument et ouvertement libéral. Il avait critiqué Louis-Napoléon Bonaparte autant que Ledru-Rollin ou le général Cavaignac.

Il portait un nom étrange, qu'il convient d'expliquer. Jacques Bonhomme était l'équivalent au dix-neuvième siècle de Monsieur Toulemonde, comme les Anglais ont eu John Bull et les Américains John Does. Il s'agit de l'homme moyen, le quidam, l'individu quelconque. En choisissant ce titre, Bastiat, Molinari et les autres tâchaient de signifier qu'ils parleraient pour le Français moyen ; qu'ils chercheraient ses véritables intérêts ; surtout, qu'ils combattraient pour lui.

Dans cet ouvrage, nous avons réédité l'ensemble des articles des quatre différents numéros de *Jacques Bonhomme*, auxquels nous avons eu accès grâce à l'amabilité du professeur David Hart, que nous tenons à remercier ici.

Chacun des numéros a en outre été retranscrit comme dans l'original, et rendu disponible en format A3 sur le site de l'Institut Coppet. De sorte qu'il est possible d'imprimer soi-même les numéros sur une feuille recto verso, et de découvrir ces articles dans des conditions proches de celles du parisien moyen qui cherchait le réconfort du bon sens au milieu des pagailles de la révolution de 1848.

Dans les pages qui suivent, nous fournissons deux articles à retrouver dans l'ouvrage complet. Le premier a rôle d'introduction dans le tout premier numéro ; le second est signé Frédéric Bastiat, et nous rappelle que « Prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner ».

Histoire de Jacques Bonhomme.

Comment est venue à Jacques Bonhomme l'idée écrire un journal.

Et d'abord Jacques Bonhomme vous dira qui il est et pourquoi on l'a baptisé du nom de Jacques Bonhomme.

Il y a bien longtemps de cela — bien des centaines d'années — des seigneurs grands et petits étaient les maîtres du pays. Comme ces gens-là passaient leur vie à se chamailler entre eux, comme ils ne travaillaient aucunement ni de la pioche, ni de la bêche, ni du marteau, leur nourriture et leur entretien se trouvaient à la charge de ceux qui travaillaient. Et le fardeau était lourd, croyez-moi ! car on ne ménage pas son beurre quand on va le chercher dans le garde-manger du voisin. Cependant, les gens de travail ne se plaignaient pas trop ; pourvu qu'on leur laissât de quoi vivre, eux, leurs femmes et leurs enfants, ils payaient sans mot dire les redevances, et ils faisaient les corvées. C'était un bon peuple, bien doux, bien inoffensif, et qui se consolait vite de ses peines lorsqu'on lui disait le mot pour rire. Voyant cela, ceux qui le grugeaient et qui le tondaient à ras lui

avaient donné le nom de Jacques Bonhomme. Avaient-ils envie de faire cadeau d'une parure à leurs femmes ou de doter leurs filles — ils s'adressaient à Jacques Bonhomme. — Jacques, mon bon Jacques, lui disaient-ils, donne-nous un peu plus de blé, un peu plus d'huile, un peu plus de vin sur ta récolte ; et si Jacques lui répondait : — Mais je vous en donne déjà pas mal, de mon blé, de mon huile et de mon vin, — ils répliquaient : — Jacques, mon ami Jacques, tu t'égares ; c'est dans ton intérêt que nous te demandons un supplément de blé, d'huile et de vin ; cela fera aller le commerce, et tu finiras toi-même par en profiter. *L'impôt est le meilleur des placements.*

Jacques Bonhomme, qui n'était pas un sot, quoiqu'en ce temps-là il sût à peine lire, Jacques Bonhomme trouvait bien que le raisonnement louchait un peu ; cependant il payait tout de même. Il était si bien nommé Jacques Bonhomme !

D'autres fois on lui disait : Jacques, mon ami Jacques, sais-tu bien ce qui vient d'arriver ? Un étranger a osé dire que ton seigneur et maître, le roi de France, vit avec une c... ; Jacques, il faut punir l'insolent : donne-nous ta vache avec son veau et envoie ton fils aîné à la frontière. — Et si Jacques s'avisait là-dessus de raisonner, et de demander qu'au moins on lui laissât son veau — on lui répondait encore : — Jacques, mon ami Jacques, vous voulez donc laisser insulter impunément l'honneur national ! Jacques, mon ami Jacques, vous êtes un factieux ! Mais prenez-y garde : si vous refusez au roi l'impôt qui lui est dû, le roi vous enverra ramer sur ses galères.

Et comme Jacques Bonhomme se souciait peu d'aller ramer sur les galères du roi, il vendait sa vache avec le veau, en donnait le prix au collecteur et il envoyait son fils à la frontière. Puis, de grand matin, jusque bien avant dans la soirée, il se remettait à piocher son coin de terre.

Un jour pourtant, Jacques Bonhomme se fatigua de piocher toujours sans pouvoir rien garder dans sa pauvre escarcelle ; il déposa sa pioche, prit un fusil, et se mit à faire des révolutions.

Il en fit une, deux, trois, puis il déposa son fusil et recommença à piocher.

Mais, après avoir fait ses trois révolutions, voici que Jacques Bonhomme s'aperçoit que les choses, au lieu de tourner de mal en bien, vont de mal en pis, et Jacques Bonhomme, dont la famille a grossi, et avec elle les soucis du jour, Jacques Bonhomme est fort inquiet, Jacques Bonhomme se gratte l'oreille, Jacques Bonhomme cherche un moyen honnête de se tirer d'affaire.

Comme bien vous pensez, Jacques Bonhomme ne manque pas d'amis ; car, enfin, Jacques, malgré les révolutions, a bien encore un peu de blé dans son grenier et quelques litres de vin dans son cellier, et tous ses amis lui donnent à l'envi des conseils. — Jacques, lui dit l'un, Jacques, mon ami, vois-tu bien, tu as fait un pas de clerc : brise ton fusil, rappelle ceux que tu as chassés, laisse-les te conduire comme ils l'entendront, et paie leur l'impôt sans mot dire ! Vois-tu bien, Jacques, ton rôle, à toi, c'est de payer. — Tu as payé, tu paies et tu paieras. Remets donc les choses comme devant. Tu payais beaucoup alors, c'est vrai ; mais si les choses continuent à aller comme elles vont, vois-tu bien, si peu qu'on te demande, Jacques, tu ne le pourras donner, car tu n'auras plus rien.

— N'écoute pas, Jacques, lui crie un autre. Jacques, mon ami, tu n'as pas fait trois révolutions pour n'en tirer aucun profit. Jacques, mon ami, reprends ton fusil, et au besoin ta hache ou ta faux,

et continue à faire la guerre aux aristocrates, jusqu'à ce qu'il n'en demeure plus un seul debout. Alors, crois-moi, tu deviendras riche et tu seras heureux.

— Jacques, mon ami Jacques, que vas-tu faire ? N'écoute pas ces hommes à ceinture rouge. Ne fais point la guerre aux aristocrates, Jacques ; il y a d'autres moyens de te tirer d'affaires. Il y en a un surtout qui est infaillible... c'est moi qui l'ai inventé. Il ne te coûtera pas cher, Jacques, et il t'enrichira pour sûr...

Jacques, qui était bien décidé à ne pas revenir au temps passé, mais qui répugnait fort à reprendre son fusil, Jacques prêtait une oreille attentive aux paroles de son troisième ami, et il était sur le point de conclure le marché, lorsqu'on le tira par sa blouse pour lui offrir un autre remède non moins infaillible, — puis un second, — puis un troisième ; si bien que Jacques ne savait plus auquel entendre.

Alors il poussa une idée à Jacques Bonhomme. Mes amis, pensa-t-il, s'occupent beaucoup de mes affaires, si je m'en occupais aussi, moi ? Si je cherchais où va mon argent ; si je m'occupais de savoir pourquoi on ne me permet pas de faire ceci ou cela à ma guise ; pourquoi on m'oblige d'acheter cher ici mon pain, ma viande, mon chauffage et mes outils, tandis que je pourrais les avoir à bon marché un peu plus loin ; pourquoi on me prend chaque année mes enfants les plus robustes pour en faire des soldats, quand j'aurais plus de profit à en faire des laboureurs ou des artisans ; pourquoi on m'oblige à payer de gros appointements par ci, de gros appointements par là, absolument comme sous l'Ancien régime ; pourquoi, enfin, on me soutire autant et plus d'argent qu'on m'en soutirait autrefois.

Ayant fait ces réflexions, Jacques Bonhomme se mit à étudier le budget de la république et à lire des livres d'économie politique ; de tout cela, il retira grand fruit ; il commença à voir jour dans les affaires, et voulant que tout le monde y pût voir comme lui, il se mit à raconter ce qu'il avait appris.

Maintenant, mes chers amis, prêtez attention, je vous prie, aux discours de Jacques Bonhomme. C'est un homme de bonne humeur et de bon esprit, un démocrate de la vieille souche, et, grands et petits, vous aurez tous profit à l'écouter.

Prendre cinq et rendre quatre, ce n'est pas donner

Là, soyons de bon compte, qu'est-ce que l'État ? N'est-ce pas la collection de tous les fonctionnaires publics ? Il y a donc dans le monde deux espèces d'hommes, savoir : les fonctionnaires de toute sorte qui forment l'État, et les travailleurs de tout genre qui composent la société. Cela posé, sont-ce les fonctionnaires qui font vivre les travailleurs, ou les travailleurs qui font vivre les fonctionnaires ? En d'autres termes, l'État fait-il vivre la société, ou la société fait-elle vivre l'État ?

Je ne suis pas un savant, mais un pauvre diable qui s'appelle Jacques Bonhomme, qui n'est et n'a jamais pu être que travailleur.

Or, en qualité de travailleur, payant l'impôt sur mon pain, sur mon vin, sur ma viande, sur mon sel, sur ma fenêtre, sur ma porte, sur le fer et l'acier de mes outils, sur mon tabac, etc., etc., j'attache une grande importance à cette question et je la répète :

« Les fonctionnaires font-ils vivre les travailleurs, ou les travailleurs font-ils vivre les fonctionnaires ? »

Vous me demanderez pourquoi j'attache de l'importance à cette question, le voici :

Depuis quelque temps, je remarque une disposition énorme chez tout le monde à demander à l'État des moyens d'existence.

Les agriculteurs lui disent : Donnez-nous des primes, de l'instruction, de meilleures charrues, de plus belles races de bestiaux, etc.

Les manufacturiers : Faites-nous gagner un peu plus sur nos draps, sur nos toiles, sur nos fers.

Les ouvriers : Donnez-nous de l'ouvrage, des salaires et des instruments de travail.

Je trouve ces demandes bien naturelles, et je voudrais bien que l'État pût donner tout ce qu'on exige de lui.

Mais, pour le donner, où le prend-il ? Hélas ! il prend un peu plus sur mon pain, un peu plus sur mon vin, un peu plus sur ma viande, un peu plus sur mon sel, un peu plus sur mon tabac, etc.

En sorte que ce qu'il me donne, il me le prend et ne peut pas ne pas me le prendre. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il me donnât moins et me prît moins ?

Car enfin, il ne me donne jamais tout ce qu'il me prend. Même pour prendre et donner, il a besoin d'agents qui gardent une partie de ce qui est pris.

Ne suis-je pas une grande dupe de faire avec l'État le marché suivant ? — J'ai besoin d'ouvrage. Pour m'en faire avoir tu retiendras cinq francs sur mon pain, cinq francs sur mon vin, cinq francs sur mon sel et cinq francs sur mon tabac. Cela fera vingt francs. Tu en garderas six pour vivre et tu me feras une demande d'ouvrage pour quatorze. Évidemment je serai un peu plus pauvre qu'avant ; j'en appellerai à toi pour rétablir mes affaires, et voici ce que tu feras. Tu récidiveras. Tu prélèveras autres cinq francs sur mon pain, autres cinq francs sur mon vin, autres cinq francs sur mon sel, autres cinq francs sur mon tabac ; ce qui fera autres vingt francs. Sur quoi tu mettras autres six francs dans ta poche et me feras gagner autres quatorze francs. Cela fait, je serai encore d'un degré plus misérable. J'aurai de nouveau recours à toi.

*Si maladia
Opiniatria
Non vult se guarire,
Quid illi facere ?
— Purgare, saignare, chysterisare,*

Repurgare, resaignare, reclysterisare.

Jacques Bonhomme ! Jacques Bonhomme ! J'ai peine à croire que tu aies été assez fou pour te soumettre à ce régime, parce qu'il a plu à quelques écrivailleurs de le baptiser : Organisation et Fraternité.

[ZOOM SUR]

Charles Dunoyer

À l'occasion du 200^{ème} anniversaire du *Censeur*

Ainsi que le rappelait Damien Theillier dans une allocution récente, Charles Dunoyer et le *Censeur* ont été des piliers incontournables dans la construction de la tradition libérale française. Cette année, tandis que nous fêtons le 200^{ème} anniversaire du *Censeur*, et tandis que nous déplorons la disparition récente de Leonard Liggio, historien américain qui avait consacré une étude à ce sujet, le temps semble bon pour revenir, à travers plusieurs articles étendus, sur Charles Dunoyer et son œuvre.

PARTIE 1

« Notice historique sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer », par M. Mignet
Lue à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences
morales et politiques le 3 mai 1813.

MESSIEURS,

La France a perdu plusieurs fois et plusieurs fois elle a recouvré la liberté. Cette liberté qu'elle avait recherchée avec tant d'ardeur en 1789, dont elle avait proclamé si haut les grands principes, dont elle avait voulu étendre si loin les nobles bienfaits ; cette liberté qu'il faut bien comprendre pour bien s'en servir, savoir respecter chez les autres afin d'en jouir pleinement soi-même, exercer avec justice pour la posséder avec durée ; cette liberté que des excès avaient compromise, que les violences d'une longue et terrible lutte avaient ensanglantée, s'était d'abord égarée dans les désordres de la révolution, puis évanouie dans les éblouissements de l'empire. Les cruautés l'avaient fait haïr, les victoires l'avaient fait oublier. Après une entière disgrâce, elle n'existait plus que dans les regrets de quelques cœurs fidèles et dans les désirs de quelques esprits généreux, lorsque les accablements du despotisme, les intempérances du génie, les revers de la gloire, les douleurs de l'invasion, en firent de nouveau le besoin de tout le monde. Il fallut derechef l'enseigner au pays qui ne la connaissait plus, en recommander l'usage courageux, mais régulier, à ceux qui n'en avaient que la louable ambition. Ce fut l'un des principaux mérites et ce sera le durable honneur de M. Dunoyer d'avoir contribué alors par ses écrits comme par ses actes

à cette seconde éducation de la France dans la liberté dont il se montra, toute sa vie, un ami austère, un sage interprète, un propagateur infatigable, prêt au besoin à en être l'intrépide martyr.

Charles Dunoyer naquit le 20 mai 1786, à Carennac, dans l'ancienne vicomté de Turenne faisant partie aujourd'hui du département du Lot. Par sa mère Henriette de la Grange de Rouffillac, et par son père, Jean-Jacques-Philippe Dunoyer, seigneur de Segonzac, il appartenait à cette remuante noblesse du Quercy qui, dans le Moyen âge, flotta longtemps entre la domination anglaise et la domination française, et, à la fin, de concert avec les Armagnacs, s'unit indissolublement à la France. Ses ancêtre paternels avaient possédé, depuis le IV^{ème} siècle jusqu'au milieu du XVIII^{ème}, la seigneurie de Sarrazac dont on aperçoit encore les hautes tours sur la rive droite de la Dordogne. Cadet de famille, Charles Dunoyer était destiné à l'ordre de Malte qui avait une maison dans la ville de Martel, la principale des quatre petites villes de la vicomté de Turenne.

Dès son enfance, on l'appelait assez plaisamment monsieur le Chevalier. Mais la révolution française, survenue peu d'années après sa naissance, devait renverser bientôt cet ordre militaire avec tant d'autres institutions des temps passés et donner un autre cours à sa vie. C'était à lutter pour des droits qu'il jugeait nécessaires, en faveur de principes qu'il croyait tout la fois fondés et utiles, que Charles Dunoyer aurait à déployer plus tard ses qualités vaillantes, et le chevalier alors projeté de Malte devait se montrer un jour le zélé chevalier des institutions les plus libérales et le soutien belliqueux des plus hardies doctrines économiques.

Comment se forma son esprit à cette époque de bouleversement où les anciennes écoles avaient été fermées, sans que les nouvelles écoles eussent été encore ouvertes ? Il eut d'abord pour institutrices deux religieuses de l'ordre de Saint-Jean de Malte et de l'ordre de la Visitation, ses tantes paternelle et maternelle, qui donnèrent à son enfance les premiers enseignements. Il reçut ensuite une instruction à peu près classique, plus correcte qu'étendue, du dernier prieur bénédictin de Garennac que la révolution avait fait sortir de son abbaye et qui avait fondé une petite maison d'éducation dans la ville de Martel. De cette école privée il passa aux écoles centrales du Lot établies à Cahors pour y achever ses études sous des maîtres publics. L'instruction n'y était certainement pas prodiguée et il y acquit moins de savoir qu'il n'y montra d'intelligence. Son esprit libre et raisonneur le fit remarquer facilement, et un goût prématuré pour le droit ainsi qu'une tendance naturelle à la controverse semblaient le destiner au barreau. Aussi le préfet de son département le proposa comme élève, envoyé aux frais de l'État, à l'Université de jurisprudence qui venait d'être fondée à Paris où le jeune Dunoyer arriva en 1803. Il y poursuivit son étude des lois et prit ses grades à l'École de droit instituée à peu près en même temps que furent promulgués nos codes modernes.

C'est sur les bancs de cette École qu'il rencontra, en 1807, le compagnon de ses futurs travaux, Charles Comte, qui, un peu plus âgé que lui, avait pu, en décembre 1804, voter contre l'établissement de l'Empire et avec lequel il se lia d'une étroite amitié, attirés qu'ils furent l'un vers l'autre par la conformité des désapprobations et le goût commun de l'indépendance. En attendant l'époque, peu présumable alors, où les deux amis pourraient écrire aussi librement qu'ils pensaient, ils se formèrent aux connaissances philosophiques et politiques par des lectures fortes et réfléchies. *L'Essai sur l'enten-*

dement humain de Locke, les livres de Condillac, *l'Idéologie* de Destutt de Tracy, les travaux législatifs de Jérémie Bentham, et d'autres ouvrages où vivaient encore les idées du dernier siècle, où se retrouvaient les principes de la révolution, devinrent les aliments habituels de leur esprit tourné de plus en plus à l'indocilité et les fortifièrent dans le dégoût de l'oppression. Ils n'aimaient pas le gouvernement impérial qui, à leurs yeux, fondé par l'ambition et reposant sur la force, avait privé le pays de tous les droits politiques pour l'établissement desquels avait été faite la grande révolution de 1789, lui avait imposé la savante organisation de l'autorité la plus despotique, lui offrait les grandeurs décevantes des conquêtes démesurées et le conduirait tôt ou tard, par d'inévitables épuisements et d'universelles inimitiés, à d'immanquables désastres.

« Nous éprouvions l'un et l'autre », dit M. Dunoyer, « une aversion vive et solidement motivée pour le pouvoir militaire que ne semblait animer aucune grande idée, qui ne renfermait qu'une question d'avancement dans les services publics, et qui ne paraissait être de la base au sommet que la mise en régie de toutes les passions cupides et ambitieuses que la révolution avait éveillées. À nos yeux cette domination toute matérielle était au plus haut point digne de haine. Nous étions surtout irrités de l'état d'étouffement où étaient tombées toutes les pensées, toutes les existences individuelles. Quelque valeur qu'on pût avoir, il était impossible de compter pour rien en dehors de la domination établie, domination qui avait tout absorbé, qu'on voyait chaque jour s'aggraver et s'étendre et qui, sans cesse victorieuse au dehors, revenait peser sur le pays de tout le poids de l'ascendant qu'elle avait conquis sur les nations étrangères. »

Pendant quelques années, l'empire se maintint dans tout son éclat et parut inébranlable en restant invincible. Les deux amis, licenciés en droit l'un et l'autre et auxquels les discussions politiques étaient interdites comme à tout le monde, s'occupèrent de matières civiles : Ch. Comte travailla au recueil de jurisprudence de Sirey, Dunoyer fit une traduction des Nouvelles de l'empereur byzantin Léon. Mais les parents de Dunoyer, que les idées d'ordre de l'Ancien régime rendaient moins défavorables que lui à la forte autorité qui avait établi un si grand ordre dans le régime nouveau, auraient vu avec plaisir ce fils, trop indépendant d'esprit, enrôlé sous la bannière toujours éblouissante de l'empire. Son frère aîné servait comme capitaine dans l'armée ; pourquoi, lui, n'aurait-il pas servi dans l'administration ? Avec une déférence qu'il n'a jamais montrée à ce point, Dunoyer chercha, pour complaire à ses parents, à entrer en qualité d'auditeur au conseil d'État. N'y étant point parvenu, il consentit, mais non sans regret, à suivre comme secrétaire, d'abord l'un de ses compatriotes du Quercy, le frère du maréchal Bessières, envoyé dans les provinces septentrionales de l'Espagne en qualité d'intendant, ensuite l'un des amis de sa famille chargé d'une mission importante en Hollande. C'était pendant les deux dernières années de l'empire avec lequel ne le réconcilièrent point les spectacles dont il fut témoin et les désastreuses suites d'une domination qui, pour avoir poussé trop loin la conquête en Europe, laissait la France humiliée et amoindrie par l'invasion.

À la chute de Napoléon en 1814, M. Dunoyer avait vingt-sept ans. Si ses souvenirs de famille le disposaient à trouver heureuse la restauration inespérée des Bourbons, ses idées lui rendaient plus cher encore le retour nécessaire à la liberté. Royaliste par tradition, il était libéral par réflexion, et, à ses yeux, les droits du pays passaient avant les droits de la couronne. Il ne tarda pas à manifester ses opinions à

ce sujet. Dans les premiers jours de la restauration, il avait fait partie d'une garde nationale à cheval composée surtout de jeunes gentilshommes et formant comme une garde d'honneur au comte d'Artois, lieutenant général du royaume, entré dans Paris avant son frère Louis XVIII. Lorsque Louis XVIII, arrivé à Saint-Ouen, y lit la célèbre déclaration qui précéda la charte de 1814, cette déclaration ne parut pas assez libérale à M. Dunoyer. Avec un esprit de généreuse critique, il écrivit contre l'insuffisance des promesses royales une brochure qu'il distribua dans le palais même des Tuileries.

Cette brochure fut son entrée en campagne pour le sincère établissement de la liberté constitutionnelle sous la monarchie restaurée. Il entreprit bientôt une lutte plus animée dans un journal qui eut un éclat retentissant et fut destiné à un succès extraordinaire. De concert avec l'ancien compagnon de ses études en droit, avec Charles Comte, qui partageait les mêmes idées, avait les mêmes aversions, formait les mêmes vœux, il fit, sous le titre de *Censeur*, le célèbre journal qui parut régulièrement dans la forme d'un livre. Pourquoi lui donnèrent-ils cette forme et ce titre ? La charte avait établi la liberté de la presse en déclarant que les abus de cette liberté seraient réprimés par les lois. Or, par une interprétation qui permettait d'interdire de fait la liberté qu'on avait reconnue de droit, on prétendit que réprimer était l'équivalent de prévenir, ce qui autorisa à prévenir le délit en réprimant la pensée, et fit soumettre à une censure préalable tous les écrits périodiques au-dessous de vingt feuilles d'impression, c'est-à-dire de 320 pages. C'était enlever à la presse l'indépendance légale qu'on avait semblé lui rendre.

Les deux tiers et libres écrivains ne consentirent point à se laisser censurer, eux qui voulaient se faire les censeurs du gouvernement et du pays, contrôler les actes de l'un et les mœurs de l'autre, tirer celui-ci de l'engourdissement où l'avait laissé l'empire, éloigner celui-là de l'arbitraire auquel il pourrait être naturellement enclin, empêcher à la fois les écarts si prompts du pouvoir et les faiblesses si fréquentes de la nation. Ils publièrent donc leur journal en numéros de plus de vingt feuilles et chaque numéro du *Censeur* forma un véritable volume.

Leur entreprise politique conçue, comme le dit M. Dunoyer, avec le désir de pousser la nation à entrer d'une manière hardie, honnête, sérieuse dans l'examen de ses affaires et la direction de ses propres destinées, fut loyalement poursuivie par les deux collaborateurs, aussi résolu qu'infatigable dans leur amour de la justice mêlé d'un peu de rudesse, dans leur recherche de la vérité exprimée quelquefois avec une fougueuse impatience, dans leurs théories politiques où se remarquait peut-être plus de probité que d'expérience. Censurant sans vouloir renverser, n'aimant pas plus les troubles que les abus, craignant le désordre tout autant que l'oppression, ils travaillèrent de concert à donner l'esprit libéral à la France et à conseiller la pratique constitutionnelle à l'ancienne royauté. Cinq volumes parurent ainsi dans la dernière moitié de 1814 et les premiers mois de 1815. Leur journal eut plus de succès auprès du public qu'ils contribuèrent à éclairer qu'auprès du gouvernement qu'ils ne parvinrent pas toujours à contenir. Les fautes commises par une autorité trop récente pour n'être pas un peu débile, et trop longtemps étrangère à la France pour ne pas s'y montrer quelquefois maladroite, se multiplièrent ; les alarmes causées par un parti exclusif s'accrurent ; la société nouvelle, fondée politiquement par la révolution, assise civilement sous l'empire, considéra ses droits et ses intérêts comme mis en péril par un retour menaçant à l'Ancien régime.

Les choses en vinrent à ce point que l'entrepreneur exilé de l'île d'Elbe, croyant l'occasion favorable, se présenta avec quelques soldats pour remonter sur le trône, d'où dix mois auparavant il était descendu, accablé plus que vaincu sous l'effort de l'Europe en armes. L'à-propos de sa venue et la rapidité de son triomphe firent supposer une conspiration à laquelle ne seraient pas étrangers les deux écrivains du *Censeur*.

Leur critique du gouvernement royal fut considérée comme un indice du complot en faveur du gouvernement impérial, et, en donnant à l'un de salutaires avertissements, ils passèrent pour avoir travaillé au rétablissement de l'autre. Vainement, à l'approche du dangereux empereur dont rien n'arrêtait la marche, Charles Comte publia-t-il un écrit qui eut trois éditions en peu de jours, et qui portait ce titre significatif : *De l'impossibilité d'établir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon*. Un journal très royaliste, la *Quotidienne*, accusa MM. Comte et Dunoyer d'être les complices secrets d'un mouvement dont ils étaient les désapproubateurs. Croire qu'ils supporteraient en silence une semblable accusation, c'eût été mal les connaître. Ils la défèrent aux tribunaux, et, le 19 mars, la veille même du jour où Napoléon, déjà à Fontainebleau, devait rentrer aux Tuileries, Charles Dunoyer plaida chaleureusement contre le journaliste poursuivi en calomnie devant la justice correctionnelle. Mais les juges, placés entre Louis XVIII qui allait partir et Napoléon qui allait arriver, craignirent sans doute de déplaire par leur décision, soit à la royauté qui succombait, soit à l'empire qui se relevait, et, prudemment, ils ajournèrent cette décision dans l'espérance peut-être que, Napoléon étant de nouveau sur son trône, MM. Dunoyer et Comte ne tiendraient plus à injure d'avoir concouru à l'y faire remonter.

Il n'en fut pas ainsi. Après que l'empereur fut redevenu le maître, rien ne fut oublié pour les gagner à sa cause. Un ministre habile dans l'art de s'adresser aux intérêts et de séduire les hommes, le duc d'Otrante, leur fit à plusieurs reprises les offres les plus brillantes pour qu'ils servissent l'empire transformé, disait-il, par la liberté. Ils répondirent constamment que leur seule ambition était de continuer sous l'empire, s'il devenait libéral, leur journal avec la même indépendance dont ils avaient joui sous le régime constitutionnel de la royauté. Les séductions n'ayant pas réussi, on eut recours aux intimidations qui ne réussirent pas davantage. Le volume du *Censeur* qui parut dans les Cent jours fut saisi. Mais ils en réclamèrent la restitution légale avec une fermeté si menaçante qu'on fut contraint de le leur rendre. N'ayant pu ni les séduire, ni les réduire, on tenta de les embarrasser. On les fit appeler devant les tribunaux pour savoir quelle suite ils entendaient donner à la plainte en diffamation contre le journal qui les avait accusés d'être les complices de la révolution du 20 mars. M. Dunoyer répondit, au nom de Charles Comte comme au sien, que le triomphe plus ou moins assuré de la dernière révolution n'en changeait pas à leurs yeux le caractère et qu'ils persistaient à appeler calomnieux ceux qui les avaient accusés de l'avoir favorisée.

Après avoir traversé dignement la crise des Cent jours, sans avoir ni transigé, ni fléchi, les deux rédacteurs austères mais incommodes du *Censeur* faillirent être bannis de France, à la seconde restauration. Portés sur une liste d'exil, ils en furent rayés, grâce à l'intervention efficace d'un personnage encore puissant, le prince de Talleyrand, dont ils devaient être dix-sept années plus tard les confrères à cette Académie. Honnêtes jusqu'au sacrifice, courageux avec inflexibilité, ils n'interrompirent point leur

publication. Mais le *Censeur*, par sa libre critique, et par sa franchise audacieuse, était trop contraire aux idées du parti alors triomphant, et devait être trop importun à ses passions vindicatives, pour être supporté plus longtemps. Aussi le septième volume, publié au plus fort de la réaction royaliste, fut-il confisqué sans même être poursuivi. C'était signifier à ses auteurs qu'il leur était désormais interdit de le faire paraître. La violence régnait dans les provinces, l'arbitraire était dans le gouvernement, ils comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à se taire et à attendre.

Ils attendirent un peu plus d'un an. Lorsqu'en 1817, le gouvernement de la restauration, sous l'heureuse influence du ministre Decazes, s'engagea ouvertement dans les voies constitutionnelles, MM. Comte et Dunoyer firent reparaitre leur journal. Sans en changer la direction, ils en étendirent l'objet. Ils s'y firent les prédicateurs de la paix comme de la liberté dont ils prirent les beaux noms pour devise et donnèrent désormais à leur journal le titre de *Censeur européen*. Poussant l'activité des intelligences vers le travail qui réclame partout le respect du droit et en fait prendre l'habitude, ils furent économistes autant que libéraux, et se proposèrent de contribuer au développement industriel comme à l'instruction politique du pays en éclairant les esprits et en fortifiant les caractères.

« Les efforts qu'on a faits, dirent-ils, pour conquérir la liberté, ont presque toujours tourné au profit du despotisme. Pour qu'un peuple soit libre, il ne suffit pas qu'il ait une constitution et des lois, il faut qu'il se trouve dans son sein des hommes qui les entendent, d'autres qui veuillent les exécuter, et d'autres qui sachent les faire respecter. »

Cette difficile entreprise d'éducation politique et économique du pays, en faisant comprendre le droit et en portant les citoyens à l'aimer aussi bien qu'à le défendre, les deux auteurs du *Censeur européen* la poursuivirent de 1817 à 1819, non sans utilité pour les autres, ni sans profit pour eux-mêmes. Courageux dénonciateurs des abus, soutiens résolus du bon droit, ils souffrirent souvent pour la vérité et la justice, et avoir dit l'une et réclamé l'autre les fit traduire quatre fois devant les tribunaux. Quatre fois, M. Dunoyer paya de sa propre liberté la défense de la liberté publique. L'arrestation précéda toujours le jugement, et, dans son troisième procès, Charles Dunoyer fut tiré de la prison pour être conduit et jugé au fond même de la Bretagne. Quel était le grave délit qui provoqua cette poursuite sévère et inusitée ? Pensant que la loi doit être égale pour tous et la justice impartiale envers tout le monde, le *Censeur* avait dénoncé un acte d'illégalité indulgente du procureur du roi de Vitré, en faveur d'un royaliste de l'Ouest. Sur-le-champ, le procureur général de la cour de Rennes, intervertissant l'ordre des juridictions, lance des mandats d'arrêt contre MM. Comte et Dunoyer, qu'il cite devant un tribunal de son ressort.

M. Comte, en ce moment à la campagne, échappe à la poursuite, mais M. Dunoyer est pris et jeté dans la prison de la Force. Ses juges naturels sont à Paris où l'article incriminé a été publié. On ne veut pas moins le traduire devant d'autres juges dans l'espérance de les trouver plus sévères, et, même, un procureur du roi somme M. Dunoyer de payer sa place et celle de son escorte dans une voiture publique, sous peine d'être conduit à Rennes, de brigade en brigade, à pied et comme un malfaiteur entre deux gendarmes. M. Dunoyer répond noblement à ce trop zélé procureur du roi.

« Traduit de vive force devant des juges qui ne sont pas les miens, consentirai-je encore à pourvoir aux frais de cette violence et à payer pour être persécuté ? Non, monsieur. Vous ordonnerez à cet égard ce qui vous paraîtra le plus convenable. Les articles 4 et 12 du décret du 18 juin 1811, relatifs à la translation des prisonniers, vous permettent de les faire conduire à pieds, à cheval, en diligence, en charrette. Vous choisirez entre ces modes, monsieur... Quant à moi, je n'en préfère aucun ; je les repousse également tous. De quelque manière qu'on me conduise à Rennes, on ne m'y conduira que par un horrible abus de pouvoir, contre lequel je proteste de toutes les forces de mon esprit et de mon âme. Après cela, je suis en vos mains, disposez de moi ; vous pouvez me considérer comme un corps sans volonté : *materia circa quam*. À Dieu ne plaise que je repousse aucune de vos rigueur ; plus elles seront grandes, plus elles seront instructives. Jusqu'à quel point nos lois criminelles peuvent se prêter aux persécutions privées, et peut-être l'excès du mal fera-t-il sentir le besoin du remède. »

Ce vertueux citoyen, qui espérait d'un acte d'oppression tirer une leçon de liberté, n'alla point à Rennes à pied, mais il y fut conduit entre deux gendarmes. La jeune hardie et la population libérale de la ville l'y accueillirent avec d'enthousiastes applaudissements, et, à plusieurs reprises, firent entendre des sérénades au pied de la Tour (Lebat) où il fut enfermé.

Après avoir protesté contre sa translation illégale, M. Dunoyer protesta contre la compétence des juges de Rennes. Il leur adressa à ce sujet des observations, écrites d'un style aussi ferme que fier, où la logique la plus serrée prenait le tour le plus spirituel et le ton le plus élevé, vif et éloquent jusque dans une question de procédure. Il terminait cette forte démonstration de leur incompétence par le plus noble et le plus politique appel à leur esprit d'indépendance et à leur sentiment de justice. Mais ce fut bien en vain. Ses juges, malgré l'évidence, se déclarèrent compétents, et malgré l'équité ils condamnèrent M. Dunoyer à un emprisonnement. Aussitôt que le généreux condamné eut subi sa peine, il accourut à Paris, et, avec le courage qu'il montra toute sa vie contre les violations de la loi, il dénonça à la cour suprême la sentence perturbatrice des juridictions qu'avait portée le tribunal de Rennes, en demanda la cassation, l'obtint, et fit décider irrévocablement qu'un écrivain ne serait plus enlevé à ses véritables juges. Dans toute sa conduite, M. Dunoyer n'avait eu pour motif que le respect de la loi, pour objet que l'observation de la justice. Il le dit lui-même :

« J'ai protesté avec toute l'énergie dont je suis capable : je l'ai fait parce que c'était mon devoir ; parce que tout honnête homme est obligé d'empêcher, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, qu'on n'attente dans sa personne à des garanties sur lesquelles repose la sûreté publique ; parce que celui qui ne le fait pas me paraît être un mauvais citoyen qui fonde par sa lâcheté la servitude commune ; parce qu'enfin ce n'est qu'ainsi qu'on peut mettre un frein aux licences du pouvoir et maintenir quelque ordre dans la société civile. »

M. Dunoyer n'était pas au bout de ses épreuves. Le *Censeur européen* s'était transformé en journal quotidien sous le plus illustre patronage ; le duc de Broglie, Mme de Staël, le marquis d'Argenson, s'étaient faits les libéraux commanditaires. L'habitude qu'avaient prise MM. Comte et Dunoyer de dénoncer les actes illégaux et de veiller à la sûreté des citoyens leur attira une nouvelle poursuite, à laquelle M. Comte échappa par l'exil, et qui fit condamner encore M. Dunoyer à la prison. Il était bien

difficile de continuer un journal si courageusement honnête et si périlleusement utile. Aussi, après le déplorable assassinat du duc de Berry, la censure ayant été rétablie, les deux écrivains renoncèrent à une entreprise qui avait duré six ans sous diverses formes, les avait exposés à bien des persécutions, mais aussi leur avait valu beaucoup d'applaudissements, les avait élevés fort haut dans l'estime publique et leur avait fait acquérir la célébrité méritée du courage et du talent.

Durant cette longue campagne poursuivie dans l'intérêt public, pour le juste maintien et le sage développement des libertés constitutionnelles, M. Dunoyer s'est montré homme intègre, publiciste ingénieux, polémiste convaincu, toujours prêt à produire ses idées ou à les défendre. Il avait, on peut le dire, dans l'esprit du caractère et dans l'âme de la force, avec une certaine originalité dans les vues et beaucoup d'ardeur dans les sentiments. Sa personne du reste révélait bien sa nature franche et entière. Sur son visage, qui ne cachait jamais rien, on lisait, comme dans un livre ouvert, tout ce qu'il pensait et tout ce qu'il sentait. D'une stature ordinaire, mais d'une construction solide, il prenait volontiers cette attitude un peu roide de quelqu'un qui se redresse, se prépare à la lutte et ne la craint pas. Il avait le front haut et large, un regard ferme et noble, beaucoup d'énergie dans la bouche, dont les contours arrêtés et les mouvements résolus ne laissaient jamais rien apercevoir en lui d'incertain ou de faible. Une opiniâtre honnêteté était répandue sur ses traits réguliers et tous en accord, dont l'expression animée, lorsqu'elle n'était pas austère, respirait toujours la sincérité et toujours appelait la confiance.

Après avoir émis ses vues dans un journal, M. Dunoyer voulut les répandre par l'enseignement. Il monta dans la seule chaire restée libre à cette époque, la chaire de l'Athénée, institution particulière qui avait été fondée vers la fin du dernier siècle et selon son esprit. On y faisait des cours très variés, embrassant les connaissances littéraires et les sciences positives, la morale et la physique, la politique et l'histoire. C'est là que des hommes d'un renom consacré ou d'une réputation naissante exposaient à des auditeurs déjà fort éclairés, pour le plaisir de leur esprit non moins que pour l'achèvement de leur instruction, ce qu'il leur était le plus agréable d'apprendre ou le plus utile de savoir. C'est là que La Harpe avait commencé ce vaste cours de littérature, où, montrant un bon sens ferme tout autant qu'un esprit délicat, et non moins sensible à ce qui était beau qu'à ce qui était régulier, il soumettait cependant l'imagination humaine dans les divers temps et chez les divers peuples à une discipline trop uniforme et jugeait les œuvres du génie presque uniquement d'après les règles du goût. C'est là que Benjamin Constant avait donné des leçons de cette théorie constitutionnelle dont il réclamait avec tant d'esprit la pratique à la tribune de la chambre des députés. C'est là que J.-B. Say, avec une clarté élégante et dans un ordre savant, avait développé ses doctrines économiques, et que Charles Dunoyer vint à son tour exposer éloquentement les siennes dans un cours où la morale s'unissait à l'économie politique.

Pleinement convaincu que de l'état d'une nation dépend la direction de son gouvernement et que le gouvernement d'un pays vaut toujours en raison de ce que ce pays vaut lui-même, M. Dunoyer chercha à relever les idées morales de la France et à lui suggérer de saines habitudes politiques. Ce cours qu'il publia bientôt en volume sous le titre de : *l'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, n'offre à proprement parler ni un pur traité de morale ni un vrai traité d'économie politique. M. Dunoyer n'examine pas, dans son livre quelles sont les règles ni quels doivent être les effets moraux de nos actions ; il n'y recherche ni comment se forment les richesses, ni comment elles se distribuent et

se consomment. Il étudie seulement ce qui, dans l'industrie et la morale, se rapporte le mieux au bonheur des hommes, accroit leur bien-être, améliore leur conduite, satisfait légitimement les besoins divers de leur double nature qui les attache à la matière et les relève par l'esprit. Son objet fondamental est la société humaine, pour laquelle il ne sépare pas la morale de l'utilité et fait dépendre la liberté de la civilisation.

C'est avec beaucoup de savoir et non moins de verve que M. Dunoyer défend les mérites de la civilisation contre les moralistes un peu chagrins et les publicistes trop rigides qui l'attaquent comme détruisant les mœurs par les richesses, affaiblissant le ressort des âmes par les douceurs du bien-être, rendant les esprits débiles par les incertitudes du doute et le raffinement des idées. Loin d'admettre que la civilisation abaisse les hommes, M. Dunoyer s'attache à montrer qu'elle les élève. Selon lui, elle n'abat point leur intelligence, elle l'excite et l'agrandit ; elle multiplie leurs efforts qu'ils appliquent à tout par un travail qui s'étend sur tout ; elle ajoute à leur dignité qu'elle éclaire par le sentiment du droit qu'elle exalte, et elle fait mieux connaître aux hommes les devoirs de l'humanité.

Pour soutenir cette théorie du progrès moral dans le bien-être matériel et du perfectionnement politique des sociétés par les lumières accrues des intelligences, M. Dunoyer avait recours à l'observation des faits et s'étayait de la raison comme de l'histoire. Il retraçait, sous des couleurs peut-être un peu chargées, les tableaux, vrais à bien des égards, des conditions par lesquelles a successivement passé l'humanité, des causes qui l'y ont conduite ou maintenue, des privations physiques qu'elle y a ressenties par suite de ses ignorances, des infirmités morales dont elle a souffert par suite de ses vices, des oppressions qu'elle a endurées par suite de ses faiblesses. Il la montre s'avancant sur cette route forcée, mais lente, de la civilisation, où chaque pas qu'elle fait est un progrès qu'elle accomplit. Il la fait passer ainsi par cinq états différents où, successivement, elle gagne en intelligence, acquiert en moralité, voit réduire ses assujettissements avec ses erreurs, accroître sa liberté avec son bien-être et se développe de plus en plus jusqu'à ce qu'elle arrive à un sixième état que M. Dunoyer regarde comme définitif (et qu'il appelle état industriel) dans lequel chacun, sachant davantage, travaillant mieux, se conduira avec mesure, jouira avec sécurité, pourra obtenir l'aide des autres dans la recherche de ses avantages en leur accordant la sienne dans la poursuite des leurs, tirera parti des choses de la nature dont il pénétrera de plus en plus les lois, mettra à profit les forces de la société dont il entendra de mieux en mieux les rapports : état de félicité et de raison, de liberté et d'accord, vers lequel tendent les peuples qui parviendront à s'y mouvoir sans trouble, à s'y reposer sans affaissement.

Faut-il chercher dans cet ouvrage l'histoire passée et la règle future des sociétés humaines ? Il serait bien glorieux pour M. Dunoyer d'avoir su retracer l'une avec une complète exactitude, et d'avoir pu indiquer l'autre avec une sûre prévoyance. Mais, économiste dans son savoir ainsi que dans ses vues, il est peut-être quelquefois un juge un peu systématique des faits de l'histoire et certainement un organisateur assez exclusif des sociétés futures. Considérant plus les occupations des peuples que leurs institutions, il fait trop uniquement dépendre leur forme de gouvernement de leur mode d'existence. Toutefois, s'il y a dans son livre quelques exagérations, l'on y trouve toujours les intentions pures et les pensées utiles d'un ardent ami du bien-être croissant des hommes et de l'indépendance des peuples.

Tout en s'occupant de théorie générale, M. Dunoyer n'avait pas cessé de prendre intérêt à la politique active. Il était même descendu de nouveau dans la lice constitutionnelle en champion exercé que les périls du temps appelaient au combat, mais ne destinaient certainement pas à la victoire. C'était en 1824. La chambre des députés allait se renouveler en entier par l'élection. Pourrait-on faire sortir des collègues électoraux, tels que la loi aristocratique de 1820 les avait constitués, une majorité qui, soutenant les principes comme les résultats de la révolution, prévint des troubles en France et y empêchât des subversions nouvelles ? Il y avait peu à l'espérer. M. Dunoyer le tenta néanmoins en publiant, au sujet des élections, un écrit plein d'à-propos dans lequel il invitait ses concitoyens, dont il voulait éclairer les esprits et relever les courages, à entrer résolument dans les voies légales qui leur restaient ouvertes, afin de mieux assurer le respect de la charte et le retour à la liberté. Mais, dans ce moment de revers général pour la cause libérale en France comme en Europe, les viriles recommandations de M. Dunoyer furent sans effet et les élections donnèrent une majorité considérable au parti qui, déjà maître de l'autorité, le devint alors de la législation.

On sait l'usage qu'il fit de sa trop complète victoire. Par les lois qu'il présenta, par la politique qu'il suivit, en quelques années d'une domination sans ménagement, il alarma tellement la France qu'elle se déclara avec résolution contre lui. Les mêmes collègues électoraux qui, en 1824, n'avaient envoyé que dix-neuf députés de l'opposition à la chambre, y envoyèrent, vers la fin de 1827, les célèbres 221 dont la nomination causa la chute du ministère Villèle et marqua l'avènement du ministère Martignac.

M. Dunoyer avait applaudi et contribué à ce salutaire mouvement électoral. Il avait vu avec bonheur le pays montrer la prévoyante intelligence et prendre les habitudes régulières de la liberté. Il avait même espéré une conciliation durable entre l'ancienne maison de Bourbon et la nouvelle société française sous un ministère qui, très monarchique dans ses sentiments et fort libéral dans ses actes, devait inspirer également confiance à la royauté rassurée et à la nation satisfaite. Aussi, lorsque le roi Charles X renonça brusquement au ministère Martignac qui l'aurait sauvé, pour nommer le ministère Polignac qui devait le perdre, M. Dunoyer déplora sa fatale erreur, et, onze mois après, quand ce malheureux prince, pour conserver un ministère désastreux malgré le vœu du pays et pour se rendre le maître absolu de l'État malgré la loi, prit la dictature royale et détruisit la liberté en violant la charte, M. Dunoyer protesta hardiment contre ce coup d'État. Le jour même où parurent les fameuses ordonnances du 26 juillet 1830, M. Dunoyer, avec ce noble courage qui n'hésitait jamais dans l'accomplissement d'un devoir, écrivit et publia la lettre suivante :

« Ayant fait en maintes occasions, et deux fois notamment aux élections dernières, serment de fidélité au roi et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, je jure sur ma vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'aie vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées dans le *Moniteur* de ce jour, ordonnances subversives de nos lois les plus fondamentales et violemment attentatoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône. »

Cette lettre parut dans le *National* en même temps qu'y fut imprimée la célèbre protestation que signèrent quarante-quatre écrivains de journaux déclarant que, les ordonnances étant la plus éclatante

violation des lois, le régime légal était interrompu, celui de la force commencé ; que dans cette situation l'obéissance cessait d'être un devoir et la résistance devenait un droit.

La résistance en effet fut soudaine, générale, victorieuse. Elle triompha par une évolution à la suite de laquelle fut établi un gouvernement tout à fait constitutionnel et encore monarchique, approprié aux vœux comme à l'état du pays, conforme à ses mœurs, favorable à ses progrès, qui soumit tous ses actes à la discussion, laissa la presse libre et ne lui donna dans ses écarts que l'opinion pour frein et le pays pour juge ; qui ne fit rien au dedans que selon la loi et n'entreprit rien au dehors qu'en l'honneur ou dans l'intérêt de la nation. Ce gouvernement, le meilleur que la France put avoir dans le sens de ses droits et pour le développement de ses prospérités, se fonda sur la nécessité publique qui commande et l'assentiment national qui légitime.

M. Dunoyer y adhéra comme à peu près tout le monde. Il n'approuva pas seulement le gouvernement nouveau, il le servit. M. Dunoyer devint et resta préfet pendant sept années. Il fut d'abord préfet de Moulins. Sur le désir de son vénérable maître le comte Destutt de Tracy, que la province du Bourbonnais avait envoyé aux États généraux de 1789, et sur les instances de son digne ami M. Victor de Tracy, qu'elle avait nommé membre de la chambre des députés sous la restauration, M. Dunoyer se chargea d'administrer le département de l'Allier.

Ce qu'il avait été comme écrivain, M. Dunoyer le fut comme administrateur. Il fut un préfet libéral. Du reste, il n'était pas malaisé de l'être sous un régime de contrôle et de discussion qui ne permettait pas aux préfets d'exercer une autorité presque dictatoriale et de faire détester la centralisation comme abusive en la faisant sentir comme tyrannique. Avec la liberté, la centralisation ne saurait être nuisible. Utile en restant surveillée, son action porte les lumières de la civilisation et les ressources de l'État, du centre aux extrémités du pays, dont elle achève l'unité territoriale par l'homogénéité politique et contribue à faire un grand corps qui a le même esprit, s'anime de la même volonté et peut, du même élan, agir dans le même intérêt. En rendant une nation plus forte, la centralisation ne l'empêche pas d'être libre, et, si l'on parvient à accroître en elle la vie locale tout en lui conservant le bienfait de l'action centrale, on ajoute d'heureux mobiles d'indépendance à des moyens éprouvés de grandeur.

C'est ce que M. Dunoyer eut constamment en vue dans ses deux préfetures de l'Allier et de la Somme. Fidèle administrateur des intérêts généraux, à Moulins comme à Amiens il se montra conseiller soigneux des intérêts locaux. Dans le premier de ces départements il s'efforça d'étendre l'instruction populaire qu'il n'y trouvait pas assez étendue, d'accroître la prospérité agricole qui n'y était pas assez développée, d'exciter la vie publique qu'il y trouvait trop languissante. Dans le second, il administra libéralement un pays fort riche, se fit le guide attentif d'une population sage qu'il dirigea toujours vers ce qu'il croyait le meilleur en soi et le plus avantageux pour elle. Dans tous les deux, il exerça doucement son autorité, prescrivit moins qu'il ne recommanda, et, préfet un peu discoureur, il s'adressait souvent à ses administrés par voie d'avertissement ou de conseil. Après sept années d'une administration non moins bienveillante que régulière, M. Dunoyer, entouré d'estime et suivi de regrets, quitta la carrière des préfetures pour entrer bientôt au Conseil d'État.

Il siégea plus de dix années dans ce grand corps dont il remplit les fonctions élevées avec une sollicitude laborieuse. Tout en y restant fidèle à ses devoirs, il ne s’y montra point oublieux de ses doctrines, et, dans les délibérations du Conseil, ses avis, qui ne prévalurent pas toujours, tendirent souvent à relâcher les liens de ce qu’il appelait la tutelle administrative, en rendant plus grande l’émancipation des volontés particulières et en étendant l’exercice des libertés locales.

Il put en même temps assister avec régularité aux séances de l’Académie dont il avait été nommé membre dès 1832, à l’époque même où une ordonnance royale avait rétabli cette Académie supprimée par un arrêté consulaire en 1803. Lorsqu’il y avait été élu, M. Dunoyer venait de faire paraître, en deux volumes, un nouveau *Traité d’économie sociale*. Répétition agrandie du livre publié en 1825, cet ouvrage ne fut lui-même que le prélude de l’ouvrage plus considérable que M. Dunoyer donna en trois volumes, dans l’année 1845, sous ce titre définitif : *De la liberté du travail, ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s’exercent avec le plus de puissance*. Mêlant l’observation à la doctrine, des vues ingénieuses à des convictions arrêtées, M. Dunoyer y embrasse le vaste ensemble de l’économie sociale qu’il parcourt, examine, explique dans ses éléments complexes et ses divers modes d’existence comme d’action. Il traite ainsi avec étendue et avec originalité de tout ce qui ajoute à l’utilité des choses ou au mérite des hommes, soit par les arts qui s’exercent sur la matière pour en former et en varier la valeur, soit par les arts plus relevés qui agissent sur l’homme pour étendre ses facultés en perfectionnant sa culture, accroître sa puissance en développant ses ressources, rendre sa vie plus morale en la rendant plus aisée et plus heureuse.

Dans ces trois ouvrages successifs où la science économique est considérée dans ses rapports avec l’état social, M. Dunoyer se complète toujours sans se contredire jamais. Il ne cesse de s’appuyer sur ce qu’il a d’abord établi et il émet une suite de théorèmes qui, sortant les uns des autres, s’enchaînent dans ses livres comme ils se sont développés dans son esprit. Absolu dans ses idées, plus que varié dans ses formes, M. Dunoyer n’était pas fait pour être jamais en désaccord avec lui-même. Ce qu’il avait pensé une fois, il le pensait toujours, mais en y ajoutant sans cesse. Les variations étaient aussi étrangères à son esprit que les inconstances à son caractère et il a montré dans ses vues la même persévérance que dans sa conduite.

En économie politique, M. Dunoyer aspirait à faire école, et son système trouvait des partisans s’il rencontrait des contradicteurs. Comme Adam Smith, le vrai fondateur de la science économique, et comme les célèbres continuateurs qui ont travaillé, après lui, au développement de cette science, M. Dunoyer en faisait reposer les principes sur la création des valeurs par le travail de l’homme et sur l’opportune distribution des valeurs par la liberté des échanges. Mais, dans son zèle à la fois enthousiaste et raisonné pour le travail humain, il en réclamait plus que la liberté et en voulait l’universalité. L’économie politique étant la science des valeurs créées par le travail et le travail dans son action libre et multipliée s’étendant à tout, l’économie politique l’embrassait dans ses plus diverses applications, que ce travail s’exerçât sur les choses de l’esprit ou sur les choses de la matière ; qu’il eût pour objet les pensées du génie, les œuvres des arts, les actes des gouvernements, ou les produits de l’industrie. L’esprit ne produisait-il pas des idées profitables aux hommes et des découvertes fécondes en richesses ; les arts ne produisaient-ils pas pour eux, avec de doux agréments, de précieux avantages ; les gouverne-

ments ne produisaient-ils pas de la sécurité publique et de la justice sociale dont le mérite se mesurait et la valeur se payait, comme la culture de la terre et la pratique de l'industrie produisaient des fruits nécessaires à leur subsistance et des objets utiles à leur service ? Hardi dans ses assertions et très habile à les défendre, M. Dunoyer soutenait que toute valeur créée relevait de la science économique, que toute utilité produite rentrait dans ses cadres pour être soumise à ses lois. D'une science particulière, controversée encore sur quelques points de doctrine et dans plusieurs de ses applications, il faisait ainsi une sorte de science universelle dont il était le théoricien convaincu et le fervent propagateur.

Servant la science comme la société avec zèle et à sa façon, M. Dunoyer, que son indépendance ne rendait pas toujours commode, mais que son caractère rendait encore plus respecté, heureux dans sa famille, honoré dans l'État, très aimé dans l'Académie bien qu'il y fût quelquefois contredit, vécut non sans discussion, mais sans tribulation, jusqu'en février 1848. À cette époque, en voyant succomber la monarchie constitutionnelle de 1830, il exprima avec une éloquente vivacité ses regrets d'un changement qui, selon lui, blessait les vrais sentiments du pays, menaçait ses intérêts, troublait son repos, compromettait ses libertés. Le courageux auteur de la protestation contre les ordonnances de Juillet protesta contre la révolution de Février. Il adressa à ce sujet une lettre hardie à son confrère de l'institut, M. de Lamartine, promoteur d'une république dont bien des républicains eux-mêmes hésitaient encore à essayer l'établissement comme trop prématuré. Nous devons descendre l'escalier marche à marche, disait alors l'un d'entre eux, et l'on nous a fait sauter par la fenêtre. Cette noble lettre, que les journaux n'osèrent pas publier, M. Dunoyer la terminait en disant :

« Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions ; il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la liberté. Si dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens. »

Que devint M. Dunoyer après qu'une Assemblée constituante, issue du suffrage universel, eut légitimé la république nouvelle en la régularisant ? L'Assemblée constituante de 1848, qui avait institué les deux grands pouvoirs publics avec assez d'imprévoyance, les rapprochant sans les unir, faisant élire directement par le peuple et les dépositaires de l'autorité législative et le possesseur de toute l'autorité exécutive, mettant le droit à la disposition des premiers et la force entre les mains du second, laissant à celui-ci, s'il était ambitieux, le moyen de se rendre violemment le maître de la république, et lui permettait, s'il était entreprenant au dehors autant qu'ambitieux au dedans, après avoir soumis la France à un dur assujettissement, de l'exposer aux grands désastres de la guerre, cette assemblée maintint le conseil d'État, dont les attributions furent étendues et qui, régulateur conservé d'une administration nécessaire, devint de plus pour elle un auxiliaire actif dans la formation des lois. Les membres de ce corps, ainsi agrandi, furent laissés à son choix et elle nomma pour en faire partie M. Dunoyer, sans lui tenir rigueur des reproches qu'il avait pu adresser à la révolution dont elle était sortie. Elle voulut conserver au service du pays, qu'elle espérait sans doute rendre plus libre, le concours d'un citoyen si éclairé et si ferme. Comme la république était alors le gouvernement de tout le monde, appelé avec confiance à la servir, M. Dunoyer la servit avec sa loyauté connue et son accoutumée indépendance. Mais il ne la servit point au-delà du jour où sa constitution périt par un coup d'État, en attendant que son titre, devenu menteur, disparût sous la forme d'un nouvel empire.

Après le 2 décembre 1851, M. Dunoyer cessa de faire partie du conseil d'État. Il passa ses dernières années à écrire un livre dans lequel il racontait l'établissement du second empire, en examinait les formes, en caractérisait les procédés, en discutait les actes, en prévoyait les destinées. Cet ouvrage où, inébranlable soutien du droit outragé, revendicateur persévérant de la liberté encore une fois détruite, il émettait ses honnêtes jugements, exprimait ses blâmes quelquefois courroucés, laissait voir ses lointaines espérances, M. Dunoyer n'eut pas le temps de l'achever avant de mourir. Il en confia le dépôt à un fils digne de lui, héritier de ses sentiments comme de ses idées, et qui, longtemps professeur dans la Suisse libre où il a enseigné avec talent l'économie politique à Berne et aujourd'hui maître des requêtes au conseil d'État, publia en deux volumes à l'étranger ce périlleux ouvrage de son père qu'il ne pouvait pas alors publier en France.

M. Dunoyer ne s'occupait pas seulement de ce livre dans les derniers temps de sa vie. Par la parole comme au moyen de l'impression, avec la ténacité d'un esprit résolu et la fougue des convictions ardentes, il exposait, discutait, défendait en toute occasion ses doctrines morales et ses théories économiques. Je dis défendait, car, fondant la morale sur l'intérêt bien entendu et comprenant toute production humaine dans le domaine économique, il était quelquefois accusé de compromettre à certains égards la morale et de défigurer jusqu'à un certain point l'économie politique, en rendant l'une de ces sciences trop étroite, et l'autre trop illimitée.

En effet, avec certains philosophes du dernier siècle, il était d'avis que la plus grande utilité pour les hommes était conforme à la plus parfaite honnêteté. Il aurait dit volontiers, avec le sage et habile Franklin, que si les coquins entendaient bien leur intérêt, ils seraient honnêtes gens par coquinerie. Il professait donc, en fidèle économiste, la doctrine morale de l'intérêt bien entendu, doctrine en grande partie vraie, mais en partie insuffisante, puisqu'elle ne serait pas capable en certains cas d'arrêter les écarts de l'intérêt par le frein du devoir, de surmonter les avidités de l'égoïsme par le généreux mobile du sacrifice, de faire préférer aux profitables sécheresses de l'utilité les nobles et coûteuses satisfactions du dévouement. M. Dunoyer, qui en toute chose sentait avec délicatesse et agissait avec rectitude, n'en assurait pas moins qu'apprendre aux hommes à bien connaître leurs intérêts et à les suivre avec discernement, c'était leur enseigner que tous les intérêts humains sont solidaires, que la meilleure règle de l'utilité est la règle même de la justice, et que la voie qui mène le plus sûrement au bonheur est la voie droite de l'honnêteté.

Combien de fois ne l'avons-nous pas entendu, dans les séances de l'Académie, soutenir cette thèse avec sa verve chaleureuse ! Combien de fois aussi n'avons-nous pas assisté à des discussions animées où il maintenait très habilement la théorie économique qui lui était d'autant plus chère qu'il l'avait lui-même conçue, et qui, présentant peut-être plus d'originalité qu'il n'en fallait en économie politique, rencontrait beaucoup d'adversaires même parmi les économistes ! Les adversaires du reste ne déplaisaient pas à M. Dunoyer et la lutte avec eux ne lui causait aucune crainte. Il était même si persuadé d'avoir raison qu'il voyait avec un sincère chagrin que les autres s'obstinassent à avoir tort.

Au déplaisir de trouver ses idées quelquefois contredites, à la douleur incessante pour lui de sentir son pays encore asservi, à ces grandes tristesses d'un esprit élevé et d'une âme patriotique, s'ajoutèrent

bientôt de dures épreuves qui exercèrent sa patience et épuisèrent ses forces. Une maladie longue et cruelle fondit sur lui. Après en avoir supporté courageusement les vives souffrances, il y succomba le 4 décembre 1862.

M. Dunoyer avait soixante et seize ans lorsqu'il fut enlevé à l'affection d'une compagne dévouée, à la tendresse respectueuse de ses enfants formés à cette école d'austère vertu et de généreuses pensées, aux regrets de l'Académie, à l'estime de la France. Il méritait ces regrets et cette estime, le confrère excellent et le noble citoyen qui, toute sa vie et avec une dignité constante, avait cultivé la science, recherché la justice, aimé le bien, servi le droit. Tout ce qui était bas avait encouru son mépris violent, son indignation. Il avait détesté, dans le gouvernement des États, la force seule employée même avec génie, accablant les peuples sous le poids d'une onéreuse grandeur et les étourdissant sur la perte des droits par les enivrements de la gloire. La dignité des hommes lui avait été aussi chère que leur liberté. Il aurait voulu que, relevés par la fierté des pensées, rapprochés par l'équité des sentiments, fortifiés par les habitudes du droit et du travail, en devenant des citoyens éclairés, énergiques, justes, ils formassent des nations sages et libres.

Dans tous ses ouvrages, M. Dunoyer a poursuivi l'amélioration intellectuelle et morale des individus qu'il aurait voulu rendre de plus en plus capables de travailler dans l'État avec accord, de s'y arranger avec ordre, de s'y gouverner avec habileté. Ses idées à cet égard étaient comme des croyances qu'il s'attribuait le devoir de répandre et qu'il mettait une chaleur singulière à développer. Sève de son talent que l'émotion accompagnait encore plus que l'éclat, sa foi convaincue et ardente circulait dans des pages abondantes qui n'étaient pas sans une agréable harmonie et qu'une certaine véhémence rendait éloquentes.

M. Dunoyer était sans souplesse, mais aussi sans détour. Son esprit allait tout droit comme son caractère. Il ne connaissait ni les condescendances, ni les accommodements. D'une honnêteté inflexible et d'une doctrine invariable, il n'agissait jamais que d'après ce qu'il pensait, et il pensait toujours d'après ce qui lui semblait vrai et juste. Les opinions avaient pour lui la force et la durée des sentiments ; il n'en était pas seulement persuadé, il en était possédé. Théoricien opiniâtre de la liberté et chevaleresque soutien du bon droit, sans tache dans sa conduite et sans défaillance dans son courage, il a vécu en homme d'un noble cœur, d'une âme ferme, d'un esprit élevé, d'un talent généreux, et il mérite le bel éloge d'avoir, dans le long cours de ses laborieuses années, pratiqué naturellement le bien qu'il a recherché sagement.

PARTIE 2

« De M. Dunoyer et de quelques-uns de ses ouvrages » par Benjamin Constant

Il y a quinze ans que la France passa d'un despotisme devenu intolérable à une forme de gouvernement qui reconnaissait les droits des citoyens et promettait de les respecter. Comme il arrive presque toujours, les actes ne tardèrent pas à différer des promesses. Une loi bizarre fut dirigée contre

la liberté de la presse, parce que c'est toujours la première qu'on attaque, et avec raison. Tant qu'elle subsiste, toutes les autres peuvent renaître ; mais lorsqu'elle est détruite, aucune n'est en sûreté. Cependant les lois écrites, quelque absurdes qu'elles soient, ont cet avantage, qu'à force d'étude, on parvient à les éluder. La loi sur la presse soumettait à la censure les ouvrages au-dessous de vingt feuilles d'impression. Aussitôt des livres de vingt feuilles et demi se publièrent : et les écrivains qui, n'ayant qu'une vérité à développer, l'auraient énoncée en quatre pages, en cherchèrent d'autres qui, réunies, pussent former un volume.

Telle fut l'origine du *Censeur européen*, dont les auteurs, MM. Comte et Dunoyer, se livrèrent avec bonne foi et avec courage, à la recherche, pour ainsi dire expérimentale, de la solidité des garanties que le nouveau pacte promettait à la nation.

Des lois contraires à ces garanties ayant été proposées par un ministère timide et astucieux, et votées par des Chambres ignorantes et dociles, M. Dunoyer les combattit. Cette audace patriotique ayant soulevé contre lui des persécutions, il se montra, dans sa défense, plus occupé de l'intérêt public que du sien propre.

Il saisit, à ses risques et périls, cette occasion de dévoiler les vices de notre législation, l'insuffisance de la protection que les citoyens peuvent en attendre, et l'arbitraire que l'autorité puise dans les dispositions administratives et judiciaires léguées par l'empire à la monarchie.

Il conquit de la sorte, pour nous et à ses dépens, une partie de nos libertés ; car, bien qu'il ne soit point parvenu à obtenir pour elles les institutions qui les rendraient inviolables, son exemple et ses écrits ont popularisé des notions qui, lors même qu'elles ne sont pas consacrées en théorie, deviennent victorieuses en pratique, quand l'assentiment général les entoure.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la presse triomphe, et des préjugés inhérents aux cours, et de l'impatience naturelle aux ministres, et des manœuvres plus dangereuses qui sont la ressource des associations occultes et des congrégations déguisées : tant il est vrai que, pour arriver au bien, il ne faut que discuter et attendre ! Les germes déposés, en 1814, dans le *Censeur européen*, se sont développés et fructifient.

Cependant, soit que le succès ait inspiré à M. Dunoyer une sécurité trop grande, soit que, ses principes se soient modifiés, nous voyons, dans un des ouvrages qu'il a publiés plus tard, *De l'Industrie et de la Morale dans leurs rapports avec la liberté*, moins de sévérité contre les gouvernements, et plus de défiance envers les nations. Ce n'est pas, selon lui, dans les gouvernements que les plus grands obstacles existent ; les nations sont la matière dont les gouvernements sont faits ; ils sortent de leur sein ; c'est dans leur sein qu'ils se recrutent, qu'ils se renouvellent ; par conséquent, lorsqu'ils sont mauvais, il faut bien qu'elles ne soient pas excellentes.

Ce nouveau principe est nécessaire à examiner : tout ce qui décrédite les peuples est avidement recueilli par le pouvoir, et contre l'intention de M. Dunoyer, des autorités très oppressives s'emparaient aisément de cette partie de son système.

Mais remarquons premièrement, qu'il n'est pas exact de dire que les gouvernements sortent toujours des nations. Quelquefois ils leur sont imposés par la conquête ; alors, ils leur restent certainement tout à fait étrangers. D'autres fois, ils sont l'héritage d'un passé dont tous les éléments ont été détruits par l'inévitable progrès des lumières et les changements qui en sont résultés dans les intérêts ; et rien, en ce cas, n'est moins homogène que les gouvernements et les peuples.

Secondement, lors même que les gouvernements sortent du sein des nations, il est dans leur nature d'être stationnaires, tandis qu'il est dans celle des nations d'être progressives. Il s'ensuit qu'une nation peut devenir beaucoup meilleure, et son gouvernement rester très mauvais. Qu'arrive-t-il alors ? que le gouvernement, pour maintenir la nation dans l'état où il a besoin qu'elle demeure afin de la gouverner, travaille et réussit à la détériorer et à l'avilir.

Si donc il est raisonnable quelquefois d'accuser les nations des vices des gouvernements, il est beaucoup plus souvent de stricte justice d'accuser les gouvernements des vices des nations ; il y a de plus, dans les deux cas, cette différence, que les nations ne pèchent jamais que par ignorance, et que les gouvernements pèchent d'ordinaire sciemment et intentionnellement. Sans doute, il est fort à désirer que les nations, en même temps qu'elles tâchent de réformer leurs gouvernements, travaillent simultanément sur elles-mêmes. Malheureusement, les gouvernements qu'elles voudraient corriger ne leur en laissent guère le temps.

Les colonies espagnoles avaient peu le loisir de s'occuper de leur amélioration intérieure pendant que la métropole faisait égorger leurs défenseurs. Avant de s'adoucir et de s'éclairer, les Grecs ont à éviter le pal et à empêcher le rapt de leurs enfants, que les pachas traînent en Égypte pour y être circoncis ou vendus, à la grande satisfaction des fauteurs de l'intolérance et des ennemis de l'humanité. Les nègres de Saint-Domingue ne pouvaient pas avancer beaucoup dans leur éducation morale sous le fouet des colons. Si l'on découvre un jour une recette pour faire marcher de front le perfectionnement désirable et la résistance nécessaire, la découverte sera précieuse. Jusqu'alors, malgré les défauts des opprimés, il sera juste de faire plus large la part du blâme dû aux crimes des oppresseurs.

Nous relèverons une erreur dans laquelle M. Dunoyer nous semble être tombé ; erreur qui surprend d'autant plus que nous ne le plaçons point au rang de ces écrivains superficiels qui ne lisent pas ce qu'ils réfutent. Dans un de ses chapitres, il range sous une même catégorie, Rousseau, M. de Châteaubriant, je ne sais quel pamphlétaire anglais soldé par lord Castlereagh, M. de Montlosier, M. Bellart, M. de Marchangy et l'auteur de cet Essai ! Et pour légitimer cet étrange amalgame, il cite des phrases par lesquelles chacun de ceux qu'il attaque se déclare l'ennemi de la civilisation.

Nous ne sommes point chargé de défendre les autres ; et, bien qu'à notre avis l'accusation soit aussi peu fondée contre M. de Châteaubriant que contre nous, nous laissons à cet illustre académicien le soin de se disculper, si cela lui convient. Quant à ce qui nous regarde, lorsque M. Dunoyer tire de ce que nous avons dit, que l'homme arrivé à une civilisation excessive paraît dégradé durant quelques générations, la conséquence que nous voudrions que la civilisation put reculer, il n'est ni exact ni juste. Voici nos paroles : Chaque fois que le genre humain arrive à une civilisation excessive, il paraît dégradé

durant quelques générations. Ensuite, il se relève de cette dégradation passagère, et se remettant, pour ainsi dire, en marche avec les nouvelles découvertes dont il s'est enrichi, il parvient à un plus haut degré de perfectionnement ! » Et, après cette phrase, qui est évidemment incompatible avec l'intention que M. Dunoyer nous prête, nous ajoutons que ce n'est point la civilisation qu'il faut proscrire, et qu'on ne peut ni ne doit l'arrêter.

Au reste, ce n'est point pour rectifier un fait qui, nous étant personnel, a peu d'intérêt pour le public ; ce n'est pas non plus pour reprocher à M. Dunoyer une assertion plus ou moins irréfléchie que nous relevons ici sa méprise ; c'est qu'en effet, partisan comme lui de la civilisation, nous croyons qu'il faut que les peuples et les écrivains qui peuvent influencer sur l'opinion des peuples se mettent en garde contre quelques résultats de cette civilisation, résultats passagers, mais qui, tant qu'ils subsistent, n'en sont pas moins affligeants et dangereux. Ainsi nous ne faisons pas un crime à la civilisation de procurer à l'homme beaucoup de jouissances et de lui en rendre l'acquisition plus facile ; mais comme ces jouissances et la facilité que l'homme trouve à les obtenir attachent chacun à la position qui les lui assure, il est évident que chacun éprouve plus de répugnance à risquer cette position, même quand le devoir l'y invite.

En conséquence, cet état de civilisation tend à la stabilité, et, si l'on veut, au bon ordre plus qu'à la vertu morale. Or, le bon ordre, chose utile, chose indispensable aux progrès et à la prospérité des sociétés, est plutôt un moyen qu'un but. Si, pour le maintenir, on sacrifie toutes les émotions généreuses, on réduit les hommes à un état peu différent de celui de certains animaux industriels, dont les ruches bien ordonnées et les cases artistement construites ne sauraient pourtant être le bel idéal de l'espèce humaine.

Il est donc important de contre-balancer cet effet de la civilisation, en recueillant et en entretenant, le plus qu'il est possible, les sentiments nobles et désintéressés. Cela est important, afin de préserver la civilisation elle-même des dangers qui résultent pour elle de sa propre tendance.

Le plus imminent de ces dangers est une espèce de résignation fondée sur le calcul, et qui, balançant les inconvénients des résistances avec les inconvénients des transactions, nuit également et au maintien de la liberté contre le despotisme intérieur, et à la défense de l'indépendance contre les invasions étrangères.

M. Dunoyer invoque les étymologies à l'appui de son opinion. Les étymologies prouvent peu de chose, quand il est question de termes que l'usage a fait dévier de leur signification stricte et primitive. C'est presque toujours par des étymologies que les hommes qui veulent fonder des systèmes bizarres, faux ou exagérés, les introduisent ou les défendent. Ainsi, les partisans de l'intérêt qu'ils nomment bien entendu, faisant remonter le mot d'intérêt à son acception la plus philosophique, établissent que l'intérêt de l'homme étant d'agir toujours dans son plus grand avantage, et la durée étant un des éléments de cet avantage, il est de son intérêt bien entendu de s'abstenir de tout ce qui lui attirerait un mal durable en échange d'une jouissance passagère, et par conséquent de ne pas froisser l'intérêt d'autrui, qui tôt ou tard exercerait contre lui de fâcheuses et inévitables représailles. Mais la masse

n'interprète pas ainsi le mot d'intérêt : elle lui prête une signification plus restreinte, une application plus immédiate, et il en résulte que, quand vous lui dites qu'elle doit se gouverner d'après son intérêt, elle entend qu'elle doit lui sacrifier tous les intérêts opposés ou rivaux.

Ainsi, pour prendre un exemple encore plus rapproché, certains écrivains qui aspirent à faire triompher l'unité religieuse sur les ruines de la liberté de conscience et d'examen, et qui ont pris le titre de catholiques, en opposition avec le protestantisme et toutes les doctrines dissidentes, se justifient de toute vue d'intolérance et de persécution, en remontant à l'étymologie du mot catholique, qui au fond ne signifie qu'universel. Mais on ne lui donne pas de nos jours cette signification abstraite : on n'entend point par catholicisme une doctrine universelle, mais la doctrine spéciale de l'église de Rome, qui ex-communie et proscrit tout ce qui ne reconnaît pas son autorité.

Aussi, les écrivains en question, catholiques suivant l'acception première du mot, quand il leur faut échapper aux reproches que leur tendance mérite, redeviennent catholiques dans le sens ordinaire, quand il s'agit d'accabler leurs adversaires par l'anathème de l'autorité.

Les étymologistes de cette trempe ressemblent à la chauve-souris de La Fontaine, montrant tour à tour ses pieds et ses ailes, suivant qu'il lui convient d'être souris ou oiseau.

Peu nous importe que le mot civilisation vienne du mot *civitas* ; ce qui est certain, c'est que son acception a changé en route. La civilisation n'est plus, dans la pensée de ses partisans comme de ses ennemis, uniquement ce qui rend les hommes plus propres à la société, mais ce qui procure aux membres de la société une plus grande somme de jouissances. Or, il faut examiner si cette somme de jouissances, devenant chaque jour plus précieuse à conserver, ne nous rend pas plus timides, moins disposés à risquer ce qui pourrait nous les faire perdre.

Nous ne prétendons point que le courage individuel ne survive point à cet effet de la civilisation ; mais le courage public, le courage national soutient cette épreuve avec moins d'avantages : la raison en est simple.

Pourvu que l'ordre soit maintenu, les jouissances de la civilisation subsistent pour un temps plus ou moins long, n'importe sous quels maîtres ; or, les transactions, les capitulations, les concessions sont des moyens plus sûrs pour que l'ordre ne soit pas détruit, que des résistances qui, surmontées, amènent des violences, et qui, même victorieuses, entraînent un état transitoire d'anarchie.

Quels sont les empires qui ont résisté au vainqueur du monde ? La Russie, dont les sommités sont civilisées, mais qui a ses forces réelles dans ses tribus barbares, pépinières fécondes de ses armées, si terribles par leur aveugle et passive obéissance ; l'Espagne, dont la population ignorante a contre-balancé, par une lutte désespérée, la soumission empessée des classes supérieures où le germe de la civilisation s'était introduit.

Quel peuple combat et meurt, sous nos yeux, pour son indépendance ? Les Grecs ; et c'est dans la barbarie des Klephtes, que la Grèce trouve une sauvegarde contre la barbarie de Turcs.

En concluons-nous qu'il, faut retarder la civilisation, l'entraver, la maudire, marcher contre elle avec du gros canon, comme M. de Montlosier le propose ? Non, certes. La civilisation est dans la destinée de l'espèce humaine. L'homme a été créé pour s'instruire, pour s'éclairer, et, par là même, pour s'adoucir et s'améliorer. Honte et malheur à ceux qui, par la force ou par la ruse, le détournent de la route qui lui est tracée ! Si la civilisation a des inconvénients, ils sont momentanés, et c'est à elle qu'il faut recourir pour y porter remède. Le mal qu'une civilisation imparfaite produit quelquefois, une civilisation plus parfaite le fait disparaître. Elle nous ôte une portion de notre énergie, et des barbares peuvent en profiter. Mais étendez la civilisation là où la barbarie règne encore, la civilisation n'aura plus rien à craindre ; car il n'y aura plus de barbares. Elle nous inspire un attachement à nos jouissances, qui offre des chances de succès au despotisme intérieur. Mais répandez plus de lumières, le despotisme mis à nu s'écroulera, faute d'appui. Un sentiment d'infériorité et de faiblesse l'entourera, le pénétrera, paralysera tous ses mouvements, et, après quelques bravades, mal calculées et mal soutenues, vous le verrez, bien qu'à son insu, s'abjurer lui-même, et s'affaisser sous le poids de ses propres craintes et de sa propre absurdité. Nous en avons la preuve. Le langage des possesseurs et des instruments du pouvoir absolu nous semble bien insolent et bien insensé : comparons-le à leur langage il y a deux cents ans, nous le trouverons modeste et timide. La civilisation est la lance d'Achille, elle guérit les maux qu'elle cause. Ces maux ne sont que passagers, et la guérison est éternelle.

Mais, en attendant, il est bon de reconnaître les faits, parce que la vérité est toujours bonne à savoir ; toutes les subtilités ne lui ôtent pas sa force ; et quand on ferme les yeux à l'évidence, il s'ensuit bien qu'on ne la voit pas ; mais elle existe et prend au dépourvu les aveugles.

Ainsi en favorisant la civilisation de tous nos efforts, tâchons de conserver au sein de la civilisation les idées nobles, les émotions généreuses que les jouissances tendent à étouffer. Repoussons ces systèmes étroits qui n'offrent pour but à l'espèce humaine que le bien-être physique. Ne nous renfermons pas dans cette vie si courte et si imparfaite, monotone à la fois et agitée, et qui, circonscrite dans ses bornes matérielles, n'a rien qui la distingue de celle des animaux. Honorons et encourageons cette puissance de sacrifice, cette faculté de dévouement, objets des moqueries de quelques esprits subalternes, qui se croient justes parce qu'ils sont abjects, et piquants parce qu'ils poursuivent de plaisanteries dont l'invention ne leur appartient pas, tout ce qui s'élève au-dessus de leur nature ignoble et de leurs conceptions rétrécies. De la sorte, nous servirons la civilisation elle-même ; car si, tout en profitant de ses bienfaits, nous nous laissons amollir par elle, nous ne saurons pas la défendre au besoin, et sa cause sera trahie ou abandonnée par les sybarites qu'elle aura créés.

Nous trouvons, dans le système de M. Dunoyer, une autre inexactitude que nous regrettons de voir placée à la suite de beaucoup de vérités. Il présente d'abord une définition de la liberté très juste et très lumineuse. « C'est, dit-il, l'état où l'homme se trouve quand il peut se servir de ses facultés sans rencontrer d'obstacles. Il est d'autant plus libre, qu'il les exerce avec moins d'empêchement. Il en résulte que, pour disposer librement de nos facultés, il faut que nous nous en servions de manière à ne pas nuire à nos semblables. Nous avons bien, dans une certaine mesure, le pouvoir de nous livrer au crime ; mais nous n'avons pas celui de nous y livrer sans diminuer proportionnellement notre liberté d'agir. Tout homme qui emploie ses facultés à faire le mal, en compromet par cela même l'usage. C'est

en quelque manière se tuer que d'attenter à la vie d'autrui ; c'est compromettre sa fortune que d'entreprendre sur celle des autres. Il n'est sûrement pas impossible que quelques hommes échappent aux conséquences, ou du moins à quelques-unes des conséquences d'une vie malfaisante ; mais les exceptions, s'il y en a de réelles, n'infirmen point le principe. L'inévitable effet de l'injustice et de la violence est d'exposer l'homme injuste et violent à des haines, à des vengeances, à des représailles, de lui ôter la sérénité et le repos, de l'obliger à se tenir continuellement sur ses gardes ; toutes choses qui diminuent évidemment sa liberté. Il n'est au pouvoir d'aucun homme de rester libre, en se mettant en guerre avec son espèce. On peut dire même que cela n'est au pouvoir d'aucune réunion d'hommes. On a vu bien des partis, on a vu bien des peuples chercher la liberté dans la domination. On n'en a point vu que la domination, à travers beaucoup d'agitations, de périls et de malheurs provisoires, n'ait conduits tôt ou tard à une ruine définitive. » Rien de plus sage que ces réflexions ; rien de plus favorable à la fois à la liberté et au bon ordre que cette démonstration de la nécessité du respect pour la liberté des autres, comme condition première et seule sauvegarde assurée de la liberté pour soi. Mais M. Dunoyer joint à ces considérations si raisonnables une sorte de réprobation contre les écrivains qui représentent la liberté comme un droit inhérent à l'espèce humaine.

Un publiciste anglais, Jérémie Bentham, a le premier donné l'exemple de nier les droits naturels, inaliénables, imprescriptibles. Il a prétendu que cette notion n'était propre qu'à nous égarer, et qu'il fallait mettre à sa place celle de l'utilité, qui lui paraît plus simple et plus intelligible. Nul doute qu'en définissant convenablement le mot d'utilité, l'on ne parvienne à en tirer précisément les mêmes règles que celles qui découlent de l'idée du droit naturel et de la justice. En examinant avec attention toutes les questions qui paraissent mettre en opposition ce qui est utile et ce qui est juste, on trouve toujours que ce qui n'est pas juste n'est jamais utile ; mais il n'en est pas moins vrai que le mot d'utilité, suivant l'acception vulgaire, rappelle une notion différente de celle de la justice ou du droit. Or, lorsque l'usage et la raison commune attachent à un mot une signification déterminée, il est dangereux de changer cette signification ; on explique vainement ensuite ce qu'on a voulu dire : le mot reste, et l'explication s'oublie.

On ne peut, dit Bentham, raisonner avec des fanatiques armés d'un droit naturel que chacun entend comme il lui plaît et applique comme il lui convient. Mais, de son aveu même, le principe de l'utilité est susceptible de tout autant d'interprétations et d'applications, contradictoires. L'utilité, dit-il, a été souvent mal appliquée : entendue dans un sens étroit, elle a prêté son nom à des crimes ; mais on ne doit pas rejeter sur le principe les fautes qui lui sont contraires, et que lui seul peut servir à rectifier.

Comment cette apologie s'appliquerait-elle à l'utilité, et ne s'appliquerait-elle pas au droit naturel ?

Le principe de l'utilité a ce danger de plus que celui du droit, qu'il réveille dans l'esprit de l'homme l'espoir d'un profit et non le sentiment d'un devoir. Or, l'évaluation d'un profit est arbitraire ; c'est l'imagination qui en décide ; mais ni ses erreurs ni ses caprices ne sauraient changer la notion du devoir.

Les actions ne peuvent pas être plus ou moins justes, mais elles peuvent être plus ou moins utiles. En nuisant à mes semblables, je viole leurs droits ; c'est une vérité incontestable : mais si je ne juge de

cette violation que par son utilité, je puis me tromper dans mon calcul, et trouver de l'utilité dans cette violation. Le principe de l'utilité est par conséquent bien plus vague que celui du droit naturel.

Loin d'adopter la terminologie de Bentham, je voudrais, le plus possible, séparer l'idée du droit de la notion de l'utilité.

Ce n'est qu'une différence de rédaction, mais elle est plus importante qu'on ne pense. Le droit est un principe, l'utilité n'est qu'un résultat ; le droit est une cause, l'utilité n'est qu'un effet. Vouloir soumettre le droit à l'utilité, c'est vouloir soumettre les règles éternelles de l'Arithmétique à nos intérêts de chaque jour.

Sans doute, il est utile pour les transactions générales des hommes entre eux qu'il existe entre les nombres des rapports immuables ; mais si l'on prétendait que ces rapports n'existent que parce qu'il est utile que cela soit ainsi, on ne manquerait pas d'occasions où l'on prouverait qu'il serait infiniment plus utile de faire plier ces rapports ; on oublierait que leur utilité constante vient de leur immutabilité, et cessant d'être immuables, ils cesseraient d'être utiles, Ainsi l'utilité, pour avoir été trop favorablement traitée en apparence, et transformée en cause au lieu qu'elle doit rester effet, disparaîtrait bientôt totalement elle-même.

Il en est ainsi de la morale et du droit. Vous détruisez l'utilité, par cela seul que vous la placez au premier rang. Ce n'est que lorsque la règle est démontrée, qu'il est bon de faire ressortir l'utilité qu'elle peut avoir.

Les expressions que Bentham veut interdire rappellent des idées bien plus claires et bien plus précises que celles qu'il prétend leur substituer. Dites à un homme : Vous avez le droit de n'être pas mis à mort ou dépouillé arbitrairement; vous lui donnez un bien autre sentiment de sécurité et de garantie que si vous lui dites : Il n'est pas utile que vous soyez mis à mort ou dépouillé arbitrairement. On peut démontrer qu'en effet cela n'est jamais utile. Mais en parlant du droit, vous présentez une idée indépendante de tout calcul ; en parlant de l'utilité, vous semblez inviter à remettre la chose en question, en la soumettant à une vérification nouvelle.

Quoi de plus absurde, s'écrie l'ingénieux et savant collaborateur de Bentham, M. Dumont de Genève, que des droits inaliénables qui ont toujours été aliénés, des droits imprescriptibles qui ont toujours été prescrits ! Mais en disant que ces droits sont inaliénables et imprescriptibles, on dit simplement qu'ils ne doivent pas être aliénés, qu'ils ne doivent pas être prescrits ; on parle de ce qui doit être, non de ce qui est.

Bentham, en réduisant tout en principe d'utilité, s'est condamné à une évaluation forcée de ce qui résulte de toutes les actions humaines, évaluation qui contrarie les notions les plus simples et les plus habituelles. Quand il parle de la fraude, du vol, etc., il est obligé de convenir que s'il y a perte d'un côté, il y a gain de l'autre, et alors son principe pour repousser des actions pareilles, c'est que bien de gain n'est pas équivalent à mal de perte : mais le bien et le mal étant séparés, l'homme qui commet le vol trouvera que son gain lui importe plus que la perte d'un autre. Toute idée de justice étant mise hors de

la question, il ne calculera plus quel gain il fait ; il dira : gain pour moi est plus qu'équivalent à perte d'autrui. Il ne sera donc retenu que par la crainte d'être découvert. Tout motif moral est anéanti par ce système.

En repoussant le premier principe de Bentham, je suis loin de méconnaître le mérite de cet écrivain. Ses ouvrages sont pleins d'idées neuves et de vues profondes. Toutes les conséquences qu'il tire de son principe sont des vérités précieuses en elles-mêmes ; c'est que ce principe n'est pas faux ; la terminologie seule est vicieuse. Dès que l'auteur parvient à se dégager de sa terminologie, il réunit, dans un ordre admirable, les notions les plus saines sur l'économie politique, sur les précautions avec lesquelles le Gouvernement doit intervenir dans les affaires des individus, sur la population, sur la religion, sur le commerce, sur les lois pénales, sur la proportion des châtiments avec les délits ; mais il lui est arrivé, comme à beaucoup d'auteurs estimables, de prendre une rédaction pour une découverte, et de tout sacrifier alors à cette rédaction. M. Dunoyer a commis la même erreur ; il a suivi un mauvais exemple. Il faut conserver la notion de droits, parce qu'elle est claire, qu'elle satisfait la logique sévère, qu'elle répond aux sentiments intimes, encourage les opprimés dans une légitime défense, et réveille ces passions généreuses dont les temps de calme et de bonheur peuvent se passer, mais qu'il est bon de retrouver au besoin dans les temps d'avilissement et de tyrannie.

M. Dunoyer est partisan du système nouveau que des écrivains ingénieux ont établi sur la différence des races. Ce système a sa portion de vérité ; il est curieux à examiner, et la science peut s'en enrichir, mais nous pensons qu'il faut l'écarter soigneusement de la politique. Le pouvoir n'est que trop disposé à représenter ses propres excès, ses excès capricieux et volontaires, comme une suite nécessaire des lois de la nature. De l'infériorité reconnue de telle race et de la supériorité de telle autre à l'asservissement de la première, la distance est trop facile à franchir ; et ce que la philosophie ne considère que comme la démonstration d'une vérité spéculative, les colons l'ont répété pendant trois cents ans, pour maintenir l'oppression la plus illégitime et la férocité la plus exécration. D'ailleurs, ce système nous paraît faux en ceci que, s'il y a des races plus parfaites, toutes les races sont susceptibles de perfectionnement. La route peut être plus longue pour celles dont le point de départ est le plus éloigné, mais le terme est le même.

Les noirs d'Haïti sont devenus des législateurs fort raisonnables, des guerriers assez disciplinés, des hommes d'État aussi habiles et aussi polis que nos diplomates. Ils avaient à vaincre le double obstacle d'une organisation regardée comme inférieure à la nôtre, et de l'éducation de la servitude épouvantable que nos calculs infâmes leur faisaient subir. Ils se sont mis au niveau des races les plus parfaites, sous le rapport, non seulement des arts nécessaires, mais des institutions sociales, dont nous trouvons la complication si embarrassante et la combinaison si difficile. Leur constitution vaut mieux que la plupart des constitutions de l'Europe. Laissons donc les physiologistes s'occuper des différences primitives que la perfectibilité dont toute l'espèce est douée surmonte tôt ou tard, et gardons-nous d'armer la politique de ce nouveau prétexte d'inégalité et d'oppression.

Rendons justice, au reste, à M. Dunoyer ; il a senti lui-même que sa digression sur l'infériorité des races qu'il nomme obscures, n'était pas sans danger ; il a cru devoir désavouer les conséquences de son

principe. « De ce que ces races, dit-il, ont le malheur de nous être inférieures, je ne veux pas inférer qu'il faut les rendre encore plus misérables. Je ne prétends sûrement pas remettre en question si les Indiens sont des hommes, ni s'il faut nécessairement des bulles du pape pour les traiter comme tels. Je n'entends excuser, je prie le lecteur de le croire, ni la traite et l'esclavage des Africains, ni le massacre des indigènes de l'Amérique, ni l'état de minorité perpétuelle auquel les Espagnols ont réduit le peu d'Indiens qu'ils n'avaient pas exterminés. Assurément, si quelque chose pouvait rendre douteuse la supériorité de notre race, ce serait bien la conduite qu'elle a tenue envers ses pareils d'Afrique et d'Amérique, et la manière dont elle a prétendu justifier ses attentats. »

Ces réflexions partent d'un bon cœur et d'un esprit équitable : mais il vaudrait encore mieux n'avoir pas besoin de cette explication ; et, comme nous l'avons dit et comme les faits le prouvent, toutes les races étant perfectibles, il n'y a nul avantage à faire entrer dans des considérations politiques une inégalité dont les progrès naturels à l'espèce entière tendent à relever ses différentes fractions.

Ce système n'est pas non plus nécessaire pour nous rassurer sur la possibilité de notre asservissement : si nous ne possédions pas de meilleures garanties, la sécurité serait mal fondée. Si nous n'avons point le crâne aplati des Calmouks, nos fronts ne s'en courbent pas moins assez facilement devant la puissance ; et si l'on peut invoquer pour témoins de la dignité de notre nature, « les anciennes républiques de la Grèce et de Rome, et les républiques italiennes du Moyen âge, et celles de la Suisse et de la Hollande, et celles du nord et du sud de l'Amérique, et les monarchies plus ou moins limitées de l'Angleterre et de la France, et les magnanimes efforts que fait sous nos yeux la Grèce pour s'arracher à la domination des Turcs, » on rencontre malheureusement aussi des témoins d'une autre espèce, dix-huit cents ans d'arbitraire dont l'Angleterre ne s'est affranchie que depuis cent trente-sept ans, et la France depuis trente, et aujourd'hui encore en Espagne, en Portugal, tous les genres d'oppression, de vexation et d'inquisition religieuse et politique renouvelés des temps anciens.

M. Dunoyer est sur un bien meilleur terrain, lorsque, renonçant à des systèmes qui ne sont nullement utiles aux vérités qu'il a pour but de faire triompher, il combat les philosophes du dernier siècle, qui ont méconnu ces vérités, et, dans leur haine contre les institutions vexatoires de leur patrie policée, ont vanté la liberté de l'état sauvage.

Ses réfutations des exagérations de Rousseau, de Raynal, de Mably, sont excellentes, et il répond de la manière la plus péremptoire et la plus satisfaisante à leurs amplifications, plus ou moins éloquentes, sur l'état des tribus non-policées, que l'un d'eux proclame souverainement libres, parce qu'elles sont sans patrie, sans lois et ne vivent que de rapines ; que l'autre admire, parce qu'elles errent dans les forêts, sans autre guide que le vent et le soleil, sans autre provision qu'un arc et des flèches ; que le troisième dit aussi heureuses que le permet la nature, parce qu'elles cousent leurs habitas de peaux avec des épines ou, des arêtes, et qu'elles ne s'appliquent qu'aux ouvrages qu'un seul peut faire et aux arts qui n'ont pas besoin du concours de plusieurs mains.

« Rousseau nous apprend, dit-il, comment nous pouvons être libres en consentant à ne rien produire, à ne rien posséder. N'ayez que des arbres pour abri, ne vous couvrez que de peaux d'animaux,

interdisez-vous toute industrie, réduisez-vous à la condition des brutes, et vous serez libres... Libres ! de quoi faire ? de vivre plus misérables que les bêtes mêmes ? de périr de froid ou de faim ? Est-ce à cela que vous réduisez la liberté humaine ? Étrange manière de nous prouver la liberté, que de commencer par interdire tout perfectionnement à nos forces, tout développement à nos plus belles facultés ! »

« Les hommes ne sont pas libres en raison de leur puissance de souffrir, mais en raison de leur pouvoir de se satisfaire. La liberté ne consiste pas à savoir vivre d'abstinence, mais à pouvoir contenter ses besoins avec aisance et à savoir les contenter avec modération. Elle ne consiste pas à pouvoir fuir, comme dit Rousseau, ni à savoir battre l'ennemi, comme dit Raynal, mais à savoir diriger ses forces de telle sorte qu'il soit possible de vivre paisiblement ensemble, de telle sorte qu'on ne soit pas réduit à fuir ou à s'entretuer. La liberté, finalement, ne consiste pas à se faire bête, de peur de devenir un méchant homme, mais à tâcher de devenir, autant que possible, un homme industriel, raisonnable et moral. »

« Sous quelque point de vue, continue-t-il, que l'on considère les sauvages, il est visible qu'ils sont infiniment moins libres que l'homme cultivé. Ils le sont moins physiquement : ils ont moins de forces corporelles, et ne sont pas capables, à beaucoup près, de tirer de leurs forces le même parti. Ils le sont moins moralement : ils n'ont, sous aucun rapport, aussi bien appris à régler leurs sentiments et leurs actions. Ils le sont moins, en un mot, dans toute leur manière d'être ; ils sont exposés à une multitude de privations, de misères, d'infirmités, de violences, dont l'homme civilisé sait se préserver par un usage plus étendu, plus juste et plus raisonnable de ses facultés. Voyez le sauvage dans les situations les plus ordinaires de sa vie : en proie à la famine que lui font souffrir son ignorance et sa paresse, dans l'état d'immobilité stupide où le retient son inertie, au sein de l'ivresse brutale où l'a plongé son intempérance, environné des périls qu'il a provoqués par ses fureurs, et vous reconnaîtrez qu'à aucun autre âge de la vie sociale, l'homme ne fait de ses forces un usage aussi borné, aussi stérile, aussi violent, aussi dommageable, et que, par conséquent, à aucun autre âge, il ne jouit d'aussi peu de liberté. »

Voilà des vérités utiles, clairement et vigoureusement exprimées. Elles sont particulièrement convenables à une génération qu'importunent et que troublent encore les phrases sonores que le dix-huitième siècle lui a léguées, phrases que motivait et justifiait l'état de l'espèce humaine à cette époque, mais qui n'ont jamais eu qu'un mérite relatif, qu'elles ont perdu depuis le progrès de nos institutions et de nos idées ; car, il faut le dire, la philosophie du dix-huitième siècle, tant celle de Rousseau que celle de Voltaire, et à plus forte raison, celle de leurs imitateurs, était, dans plusieurs de ses parties, et surtout dans ses notions de religion et de liberté, l'expression d'un état maladif de la société. Sans doute, l'Ancien régime, malgré ses inégalités et son arbitraire, valait mieux que la vie sauvage, et Paris, avec la Bastille, était préférable aux forêts alors incultes du Nouveau-Monde ; mais tout était néanmoins absurde, offensant, et l'on conçoit que, dans l'irritation produite par tant d'insultes au bon sens et de blessures à la vérité, nos philosophes empruntassent aux bords de l'Orénoque des exemples destinés à faire rougir les habitants des bords de la Seine.

Aujourd'hui, malgré des résistances plus ridicules encore que fâcheuses, tout est changé dans l'état des choses. Le langage doit changer aussi.

Les mêmes éloges sont dus aux observations de M. Dunoyer, sur la marche progressive des sociétés, depuis l'état sauvage. Il y a beaucoup de finesse, de justesse et même de nouveauté dans ses aperçus. Sa distinction entre la liberté des anciens et celle des modernes, et entre l'état industriel et l'état guerrier, est fort ingénieuse, bien qu'elle soit moins originale. Plusieurs écrivains, M. de Sismondi notamment et l'auteur de cet Essai, avaient, il y a quatorze ans, dit les mêmes choses, à peu près dans les mêmes mots. Mais nous sommes loin de faire à M. Dunoyer le moindre reproche de ne les avoir cités que pour attaquer quelques-unes de leurs opinions de détail, et d'avoir ainsi transformé ses prédécesseurs en adversaires. Les idées sont la propriété commune de tout le monde, et il n'y a plus que les auteurs de vaudevilles qui réclament contre le plagiat. Enfin, l'un des plus grands mérites de M. Dunoyer, c'est de s'être séparé d'une secte nouvelle qui voulait se faire une égide de son nom. Cette secte, qui heureusement est obscure et faible, paraît suscitée par quelque génie ennemi de l'espèce humaine pour prêcher l'asservissement à l'autorité, au moment où ces deux fléaux semblaient céder aux progrès de la raison. Elle veut fonder un papisme industriel, privé de tout ce qui donnait au papisme de Rome de la dignité et de la grandeur, c'est-à-dire l'intervention du ciel, les promesses, les menaces, les espérances, les terreurs religieuses. Elle prend pour base la prétention de quelques hommes qui se proclament les guides de tous.

Dans toute dissidence d'opinions, dans toute divergence d'efforts, cette secte voit l'anarchie. Elle s'effraie de ce que tous les hommes ne pensent pas de même, ou, pour mieux dire, de ce que beaucoup d'hommes se permettent de penser autrement que ne le veulent ses chefs ; et pour mettre fin à ce scandale, elle invoque un pouvoir spirituel, qui, par des moyens qu'elle a la prudence de ne pas nous révéler encore, ramènerait cette unité si précieuse, suivant elle, comme suivant les auteurs plus célèbres de l'Indifférence en matière de Religion, et des Soirées de Saint-Pétersbourg. « Les idées de liberté n'ont aujourd'hui, dit cette secte, que peu de chose à faire, parce que nous entrons dans une époque où il est bien plus urgent de coordonner que de dissoudre, et où la théorie positive doit succéder aux théories critiques. »

Entendons-nous enfin sur ces mots, construire, coordonner, édifier. Il est urgent de coordonner, sans doute ; mais de coordonner quoi ? les moyens par lesquels la société, garantissant à chacun de ses membres le plus de liberté possible, chaque individu, grâce à cette liberté, développera ses facultés sans obstacle, et trouvera, dans ce développement, la plus grande somme de bien-être physique et de jouissances intellectuelles qu'il est dans sa nature d'atteindre. Si, à cette définition de ce qu'il est nécessaire de coordonner, vous substituez l'idée qu'il faut coordonner les doctrines, les opinions, les efforts, vous organisez la tyrannie ; et, en l'organisant, la secte dont nous parlons est bien plus inexcusable que celle de M. de Lamennais ou de M. de Maistre. Ceux-là du moins font descendre leur mission du ciel ; ils se déclarent les organes, et non les auteurs de la révélation sous laquelle ils veulent courber nos têtes.

Ils peuvent alléguer pour motif de leurs prétentions une conviction dont nul n'a le droit de contester la sincérité ; leurs émules en intolérance et en dogmatisme ne peuvent offrir en justification de leur entreprise que leur propre confiance en eux-mêmes. Les premiers nous disent : « Croyez et obéissez ; car Dieu nous l'ordonne et nous vous l'ordonnons en son nom. » Les seconds nous crient : « Obéissez

et croyez ; car nous avons des lumières supérieures. » Et qui donc le prouve ? qui donc vous reconnaît ces lumières ?

Ce n'est pas cette foule d'esprits dont vous déplorez si pathétiquement l'anarchie ; car cette anarchie, pour l'appeler ainsi d'après vous, démontre que votre infaillibilité est fort contestée. C'est donc de votre autorité seule que vous venez nous proposer un joug nouveau ; c'est de votre autorité seule que vous vous arrosez le privilège de la science ; c'est de votre autorité seule que vous proscrivez ce que vous nommez la doctrine critique, c'est-à-dire le libre examen.

Afin de justifier cette proscription, vous posez en fait que le libre examen est devenu inutile, parce que toutes les erreurs sont détruites, et que désormais il n'y aura plus, en philosophie, en politique, en morale, comme dans les sciences exactes, qu'à croire aux vérités démontrées. Mais où sont-elles ces vérités démontrées ? et, pour les reconnaître comme démontrées, le libre examen n'est-il pas requis ?

Vous ne voulez, dites-vous, que la domination bienfaisante qu'exercent infailliblement les hommes éclairés sur toutes les classes de la société ; mais cette domination s'exercera toujours, et n'a nul besoin, pour se maintenir, de votre pouvoir spirituel, qui, de quelque manière que vous l'organisez, ne sera jamais qu'une inquisition privée du prestige religieux dont se décoraient les prêtres d'Égypte et les inquisiteurs de Madrid.

Cette influence bienfaisante n'a rien à craindre de ce que vous nommez anarchie morale, et de ce qui n'est en réalité que l'état naturel, désirable, heureux, d'une société dans laquelle chacun, suivant ses lumières, ses loisirs, sa disposition d'esprit, croit ou examine, conserve ou améliore, fait, en un mot, un usage libre et indépendant de ses facultés.

Cette espèce d'anarchie est aussi nécessaire à la vie intellectuelle que l'air à la vie physique. La vérité est surtout précieuse par l'activité qu'inspire à l'homme le besoin de la découvrir. Quand vous auriez fait triompher la théorie positive que vous proclamez sur les théories critiques, et quand votre théorie positive ne se composerait que d'un enchaînement des vérités les plus lumineuses, savez-vous quel serait le chef d'œuvre que vous auriez accompli ? Vous auriez rendu à l'esprit humain cette habitude de croire sur parole, qui l'a tenu durant tant de siècles dans l'apathie et l'engourdissement ; vous lui auriez ôté son principe d'action et son énergie ; vous auriez brisé son ressort et détruit la force dont la Providence l'a doué pour qu'il aille en avant et se perfectionne.

Vous vous croyez appelés par un privilège spécial à fixer dès à présent la régénération du monde, et, pour employer vos propres paroles, à le transporter d'un état transitoire à un état définitif. Eh bien ! désabusez-vous, rien n'est définitif sur la terre ; ce que nous prenons pour définitif n'est qu'une transition comme une autre, et il est bon que cela soit ainsi ; car ce qui serait définitif serait stationnaire, et tout ce qui est stationnaire est funeste.

Respectez donc la liberté d'examen que vous exercez contre vos prédécesseurs et vos adversaires, et qu'il est fort juste qu'on exerce contre vous ; et quand vous pensez être d'utiles collaborateurs dans le

grand travail qui se fait et qui doit se faire indéfiniment, ne devenez pas d'intolérants pédagogues et ne parodiez pas les prêtres de Thèbes et de Memphis.

Tandis que nous relisons ces lignes, nous apprenons que quelques adeptes de la secte contre laquelle nous croyons devoir réclamer en faveur de la liberté intellectuelle, ont senti la force d'une de nos objections. Ils ont senti qu'il était difficile de se poser à soi-même la couronne ou la thiane sur la tête, et que pour dominer la terre, il fallait faire de manière ou d'autre intervenir le ciel. On assure qu'en conséquence, ils s'essayaient à une mission divine. Ce n'est plus la logique qu'ils invoquent, c'est l'inspiration. Nous croyons charitable de représenter aux prétendus prophètes, que toutes les religions ont commencé par la liberté. Elles ont toutes réclamé l'examen libre : cela devait être ; elles étaient faibles et luttaienent contre une autorité que le libre examen pouvait seul renverser. Ce n'est qu'après avoir conquis de la sorte leur puissance qu'elles en ont fait un joug matériel. Avant de déterminer l'intelligence au suicide, il faut l'avoir domptée. Nos nouveaux inspirés, en désespoir de cause, commettent un anachronisme. L'indépendance individuelle repousse leur sophisme ; la raison commune contestera leur mission.

Benjamin Constant

PARTIE 3

Bibliographie complète de Charles Dunoyer

(Les articles précédés d'un astérisque ont été réunis en volume et publiés, en 1870, par M. Anatole Dunoyer, fils de Ch. Dunoyer, sous le titre de *Notices d'économie sociale*, Paris, Guillaumin)

1814. « De l'esprit public en France et en particulier des fonctionnaires publics », *Le Censeur*, I, p.156 et p.217

— « Sur l'Essai sur les désavantages politiques de la traite des nègres de Clarkson », *Censeur*, II., p.156

— « Des révolutions en général », *Censeur*, III, p.42

1815. « De la Royauté ou de la première magistrature de l'État dans une monarchie constitutionnelle », *Censeur*, V, p.24

— « Sur la brochure de M. de Lambrechts, intitulée : Principes politiques », *Censeur*, V, p.254

— « De la liberté de la presse », *Censeur*, V, p.305

— « De l'influence de l'opinion sur la stabilité des gouvernements », *Censeur*, VI, p.141

— « De l'instruction publique en France », *Censeur*, VII., p.116

1817. « Du système de l'équilibre des puissances européennes », *Le Censeur européen*, p.112

— * « Considérations sur l'état de l'Europe, sur les dangers de cet état, et les moyens d'en sortir, *Censeur européen*, II, p.67

— « Des nations et de leurs rapports mutuels », *Censeur européen*, II, p.222

— « Des finances et des dépenses publiques », *Censeur européen*, III, p.209

— « Sur l'ouvrage de M. Benjamin Constant : Questions sur la législation actuelle de la presse en France », Censeur européen, IV, p.185

1818. * « Sur l'Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France de Guizot », Censeur européen, VI, p.50

— * « Sur le Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société de J.-B. Say », Censeur européen, VI, p.247 ; VIII, p.80

— « Sur l'abolition de l'esclavage », Censeur européen, VII, p.282

1819. * « De l'influence qu'exercent sur le gouvernement les salaires attachés à l'exercice des fonctions publiques », Censeur européen, XI, p.75

— * Sur l'ouvrage de M. Lhorente, intitulé : Monuments historiques concernant les deux pragmatiques sanctions de France », Censeur européen, XII, p.18 (Inséré dans les Notices d'économie sociale sous le titre : « L'Eglise et l'Etat »).

— * « Sur l'écrit de M. Tarayre, intitulé : De la force des gouvernements », Censeur européen, XII, p.89 (Inséré dans les Notices d'économie sociale sous le titre : « De la constitution de la force armée »).

— « De quelques dispositions de lois sur les douanes », Censeur européen, XII, p.258

— * « Des emprunts publics », Censeur européen, 21 juillet 1819

— « Sur les caisses d'épargne », Censeur européen, 13 septembre 1819

1824. Du droit de pétition à l'occasion des élections de 1824, Paris, chez les marchands de nouveautés.

1825. — L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté. — Paris, Sautélet, 1 vol., in-8.

1827. * « Notice historique sur l'industrialisme », Revue encyclopédique, 1827, XXXIII.

— * « Examen critique du Traité d'économie politique de M. J.-B. Say », Revue encyclopédique, avril 1827, XXXIV

— * Observations sur les Nouveaux éléments d'économie politique de M. de Sismondi, Revue encyclopédique, juin 1827, XXXIV

1828. * « Comment se doivent opérer les réformes », Journal des Débats, 24 avril ; 12 mai 1828

1829 * « Sur un opuscule de M. Ch. Dupin : Situation progressive des forces de la France depuis 1814 », Revue française de 1829 (Inséré dans les Notices d'économie sociale sous le titre : « De la vie, de la mort, etc. ! »)

— * « Sur la traduction des Lettres sur l'usure de Bentham. — Journal des Débats, 8 janvier 1829 (Inséré dans les Notices d'économie sociale sous le titre : « De l'usure »)

1830. Nouveau traité d'économie sociale ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance, Paris, Sautélet, 2 vol.

1835. Mémoire à consulter sur les principales questions que la Révolution de Juillet a fait naître, Paris, Delaunay

1838. * « De la propriété littéraire », Journal des Débats, 7 janvier 1838

1840. * Esprit et méthode comparés de l'Angleterre et de la France dans les entreprises de travaux publics et en particulier des chemins de fer : conséquences tirées pour notre pays de ce rapprochement, Paris, Carillan-Goëury

1842. « Des objections qu'on a soulevées contre le régime de la concurrence », Journal des Économistes, 1842, I, p.7 et p.66

— « Du système de la centralisation, de sa nature, de son influence, de ses limites et des réductions utiles qu'il est appelé à subir », Journal des Économistes, 1842, I, p.145

— « Des prétentions de notre temps à l'esprit pratique », Journal des Économistes, 1842, I, p.232

— « Nouvelle nomenclature des arts qui agissent sur le monde matériel, suivie de remarques sur la nature, l'influence et les moyens des industries extractives », Journal des Économistes, 1842, II, p.70 et p.113

1843. « Rapport à l'Académie des sciences morales sur *Les réformateurs contemporains* de L. Reybaud », Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, III, p.426

— « Examen de quelques reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps », Journal des Économistes, 1844, II, p.5

— « Influence du régime prohibitif sur les relations sociales et sur le développement des diverses industries », Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, IV, p.131

1844. « De la liberté de l'enseignement », Journal des Économistes, 1844, I, p.333

— « Des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. Du sacerdoce : de sa nature, de son influence et de ses moyens », Journal des Économistes, 1844, I, p.271

1845. « De la conversion des rentes », Journal des Débats, 19 mai 1845

— * « Rapport sur un ouvrage de Bastiat : « Cobden et la Ligue », Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, VIII, p.159 (Inséré dans les Notices d'économie sociale sous le titre : « De l'agitation anglaise pour la liberté de commerce »)

— De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, Paris, Guillaumin, 3 vol.

— « De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des femmes et des enfants dans les manufactures », Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, VIII, p.189

1846. « De la concurrence, et du principe d'association », Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, IX. p. 421

— « Sur l'importance des sciences morales et la nécessité des études économiques. — Discours d'ouverture de la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, IX, p.433

1847. « Discours à la quatrième réunion de l'Association pour la liberté des échanges », *Journal des Économistes*, 1847, 1, p. 85.

— « Des tendances administratives en France », *Revue britannique*, mars-avril 1847, 6e série, VIII, p.432

1848. * « Mémoire pour la liberté du commerce international », *Journal des Économistes*, XIX, p.8 et p.235

— « De renseignement de l'économie politique », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XIII, p.68 ; XIV, p.306

— * « De l'expropriation pour cause d'utilité publique », *Journal des Débats*, 19 juin 1848

— « Rapport sur les Eléments d'économie politique de J. Garnier », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XIV, p.301

1849. *La Révolution du 24 février*, Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8.

— « Les fonctions naturelles de l'État », *Journal des Économistes*, 1e série, XXIV, p.316 ; XXV, p.204

1850. * « Du gouvernement », *Dictionnaire d'Economie politique de Coquelin et Guillaumin*, article « Gouvernement »

1852. * « Des limites de l'économie politique et des fonctions du gouvernement », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XXIII, p.145

1853. * « De la production », *Dictionnaire d'Economie politique de Coquelin et Guillaumin*, article « Production »

— « Lettre à M. J. Garnier sur la contrainte morale », *Journal des Économistes*, 1e série, XXXIV, p.459

— « Sur la doctrine de Malthus relative à l'accroissement de la population », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XXIV, p.447

1854. « De l'élan exagéré des travaux publics », *Journal des Économistes*, 2e série, I, p.463

1855. * « Rapport sur le régime administratif usité en Angleterre au sujet des travaux réputés dangereux, insalubres ou incommodes », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XXXII, p.5 ; p.361 ; p.399 ; p.403. (Inséré dans les *Notices d'économie sociale* sous ce titre : « De la police du travail en Angleterre »)

1856. « Rapport sur le Cours d'Economie politique de M. de Molinari », *C. fi. de l'Ac. des se. mor.* XXXVI, p.229

1857. Du mouvement de la population, *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XXXIX, p.219

— « Deuxième rapport sur les *Éléments d'Économie politique* de M. J. Garnier, *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XLII, p.405

1858. « Rapport concernant le concours sur les rapports de la morale et de l'économie politique, *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, XLIV, p.357

— « De la propriété littéraire », *Journal des Économistes*, 2e série, XX, p.285

— « Des arts et de leur qualité comme produits », *Journal des Économistes*, 2e série, XX, p.445 et p.460

1860. * « Projet de rapport pour le concours du prix Bordin sur les principes de la morale », *Journal des Économistes*, 2e série, XXVII, p.5 et p.177 (Inseré dans les *Notices d'économie sociale* sous le titre : « Des principes de la morale »).

— « Du rôle producteur et des salaires des femmes », *Journal des Économistes*, 2e série, XXVIII, p.143

1861. « Rapport sur La liberté du commerce de M. Dupuit, *Journal des Économistes*, 2e série, XXX, p.274

— « Rapport sur les Lois du travail et de la population de M. du Puynode », *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, LVI, p.451

— « De la liberté de l'enseignement », *Journal des Économistes*, 2e série, XXX, p.512

1862. « De la doctrine de Malthus », *Journal des Économistes*, 2e série, XXXVI, p.464

1864. *Le second Empire et une nouvelle Restauration*, Londres (publié en réalité à Bruxelles), Tafery, 2 vol., ouvrage posthume

i muchas gracias Juan Bautista !

La réception du Traité de J.-B. Say en Espagne

Si l'influence de Jean-Baptiste Say a été très vive en France, au point qu'il y ait formé de ses mains au moins une génération d'économistes, dont Bastiat et Dunoyer, il n'y a pas uniquement dans notre pays que l'on puisse repérer des symptômes de l'« ère Say ». En Espagne aussi, Say fut considéré comme un maître, égal ou plus grand encore qu'Adam Smith. Entre 1803, date de sa première parution en France, et la fin des années 1830, on comptera pas moins de neuf éditions du *Traité d'économie politique*, sous quatre traductions différentes. Comme nous le verrons dans cet article, cette importante diffusion eut des répercussions dans le monde académique, et servit beaucoup les idées libérales.

L'importance de cette influence de notre grand économiste français a été parfaitement exposée par Fernando Lopez Castellano, qui écrit que « Jean-Baptiste Say a été le classique qui a exercé la plus grande influence, et tous les économistes espagnols de ce siècle restent, directement ou indirectement, débiteurs intellectuels à son égard. »¹ Et effectivement, cette influence a été palpable dès ses débuts, en 1804, quand parut le premier tome de la toute première traduction espagnole du Traité, un an seulement après l'édition originale française.

En 1804, en effet, paraît à Madrid le premier tome du *Tratado de economía política, o exposición simple del modo como se forman, distribuyen y consumen las riquezas*, par notre économiste français, ici nommé à l'espagnol : Juan Bautista Say. La traduction était anonyme, mais nous savons de par les papiers de Say que cette traduction a été réalisée par José Queypo, comte de Toreno.

Cette édition eut un véritable succès. Écoulée sans difficulté, elle fut largement mentionnée par la presse de l'époque (cf. notamment le *Mercurio de España*, 15 et 31 mars 1804, et les *Efemérides de España*, 1er février 1805).

Ce succès s'explique par la réunion de deux facteurs : d'une part, le moment est propice ; de l'autre, il s'agit d'un bon texte pour répondre au besoin.

¹ Fernando Lopez Castellano, « La réception de Say et son influence sur l'institutionnalisation de l'enseignement de l'économie en Espagne (1807-1856) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2009/2, n°21, p.128

Le moment, d'abord, semble bien choisi, ainsi que l'indiquera José Queypo dans sa préface du traducteur (1804). Car en effet, les premières années du siècle sont en Espagne une période « où l'intérêt pour ces études commence à s'éveiller parmi nous, et où des chaires voient le jour pour les enseigner. »²

Ensuite, il s'agit du traité d'économie qui convient. Les Espagnols, restant soucieux d'obtenir des principes économiques conformes à la situation de leur pays, sont invités à étudier ce livre qui se présente comme applicable à tous les pays comme à tous les temps. Plus encore, le *Tratado* est décrit comme supérieur à la *Riqueza de las Naciones* d'A. Smith, car il représente le premier « traité fondamental réunissant tous les principes de la science et ordonnant avec méthode et clarté toutes ses vérités pour former un corps régulier et complet de doctrine économique. »³

Volumineux, l'ouvrage de Say mettra cependant trois ans à être traduit et publié intégralement dans la langue espagnole : ce n'est qu'à la fin de l'année 1807 que paraît en effet le troisième et dernier volume du *Tratado*.

Par conséquent, la diffusion de l'œuvre dans le monde académique fut attendre. Ainsi, en juillet 1807, quand un cours d'économie politique fut ajouté au programme de la Faculté des Lois, ce fut la *Riqueza de las Naciones* de Smith qui fut choisi comme manuel, dans l'attente de l'achèvement de la traduction du *Traité* de Say.⁴

Dès 1808, cependant, le *Tratado* de Say s'imposa comme l'ouvrage de référence pour l'enseignement de la science économique. Jusqu'en 1830 environ, il forma la base des cours d'économie dans la grande majorité des universités espagnoles.

En trente ans à peine, le *Tratado* connaîtra neuf éditions, avec quatre traductions différentes. Présenté comme « la meilleure apologie de la liberté »⁵ par l'un des traducteurs espagnols, le *Traité* de Say dynamisa de manière historique la jeune scène libérale espagnole. Dans le domaine économique, on nota la création de nombreuses antennes similaires au *Journal des Économistes* français : naquirent ainsi *El Economista*, *La Tribuna de los Economistas*, et *La Gaceta Económica*.

Il nous reste donc une seule chose à dire : ¡ muchas gracias Juan Bautista !

Benoît Malbranque

² J.-B. Say, *Tratado de economía política*, Madrid, 1804, pp.xvii-xviii

³ J.-B. Say, *Tratado de economía política*, Madrid, 1804, pp.v-vi

⁴ Fernando Lopez Castellano, « La réception de Say et son influence sur l'institutionnalisation de l'enseignement de l'économie en Espagne (1807-1856) », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2009/2, n°21, p.130

⁵ Prologo de Manuel María Gutierrez à sa traduction du *Traité* publiée à Madrid en 1817

[LECTURE]

Yves Guyot (1843-1928)

« *Il faut un pouvoir fort !* » (*Nos préjugés politiques*, 1872)

— Il faut un pouvoir fort !

Joseph II, consulté par une dame sur les insurgents d'Amérique, répondit :

— Mon métier est d'être royaliste.

C'est une réponse de bonne foi : moi d'abord, le peuple après. Rien de plus juste dans la position de Joseph II.

Mais ce qui est difficile à comprendre, ce à quoi je ne suis parvenu que par l'analyse des divers sentiments et des diverses idées à laquelle je viens de me livrer, c'est que nous, citoyens, nous répétons, avec enthousiasme, cette formule inventée certainement par le trône :

— Il faut un pouvoir fort.

Vous figurez-vous un mouton demandant que le chien de son berger ait les dents plus longues et la morsure plus fréquente et plus violente ?

Vous figurez-vous le bœuf demandant un joug plus étroit et un aiguillon plus acéré ?

Vous figurez-vous un galérien demandant que sa chaîne soit plus lourde, que le bâton de l'argousin soit plus dur, que le baignoire soit plus sombre ?

Eh bien ! badaud, niais, triple niais, quand tu répètes cette phrase : — Il faut un pouvoir fort ! tu es ce galérien, ce mouton, ce bœuf ! et tu mérites, pour ta sottise, toutes les écrivures qu'il lui plaira de te donner.

Et pourquoi veux-tu un pouvoir fort ?

Un malheureux utopiste, devenu fou, craignant qu'on ne fût trop heureux au pays de ses rêves avait réservé aux rassasiés de bonheur le droit de se faire fouetter.

Crains-tu, toi aussi, d'être trop heureux, et est-ce pour rompre la monotonie de ta félicité que tu veux un pouvoir fort ?

— Au contraire, me réponds-tu, c'est pour y arriver.

Examinons, en ce cas, quel bonheur ont jusqu'à présent dispensé à l'humanité les pouvoirs forts.

Cette idée qu'un bon despote peut rendre son peuple heureux, vient toujours de cette fausse idée, signalée dès la première page de ce livre, que l'homme peut créer de la force, du bonheur, quelque chose, et qu'un roi peut, plus que tout autre, procéder à cette création.

Il y a des gens qui parlent encore avec admiration, et les larmes aux yeux, des vertueux Antonins. Ce sont de bons despotes dans toute l'acception du mot. Quel bien ont-ils fait au monde ? « Préservèrent-ils l'empire de sa chute ? dit Chateaubriand. — Non. Il ne vint même pas à la pensée de ces bons princes qui gouvernèrent le monde romain de douter de la légalité de leur pouvoir, et de restituer au peuple les droits usurpés sur lui ».

Le plus grand bienfait qu'ils eussent pu donner au peuple romain, eût été de lui donner la liberté. Si c'est à rendre la liberté que servent les bons despotes, avouons qu'il serait bien plus simple de s'en passer.

Louis XIV, voilà l'idéal de l'absolutisme. Voici le jugement de l'histoire : « Ce règne éclatant... où l'État s'appauvriissait par des victoires, tandis que l'État se dépeuplait par l'intolérance ».

Louis XVI, bon despote, secondé par des ministres comme Turgot et Necker, essaie de sauver les débris de ce règne glorieux : il finit par ne pas trouver d'autre procédé que d'en appeler au pays lui-même, c'est-à-dire à la liberté.

Les rois se chargent du bonheur du peuple, quand il existe tout seul ; quand ils ont fait son malheur, ils s'adressent alors à lui et lui disent : — Viens guérir toi-même les maux que nous t'avons causés.

Quand Napoléon revient de l'île d'Elbe, il dit : « Citoyens ! » et prononce au Corps législatif ces paroles qui sont la plus formidable condamnation de sa vie : « Les hommes sont trop impuissants pour assurer l'avenir ; les institutions seules fixent les destinées des nations ». En même temps, il appelle les fédérés, les ouvriers aux armes ! Seulement, il n'ose les armer.

Cela revient à dire : — Sauvez-vous, mes amis, vous-mêmes ; mais j'aime encore mieux me sauver que vous sauver.

Jamais la faiblesse des gouvernements forts n'a été mieux démontrée que par la conjuration de Malet. Napoléon I^{er} est à l'apogée de sa puissance ; il fait trembler le monde sous les pas de son armée. Un petit complot se met en travers de son char de triomphe, et manque de le faire renverser.

Le second Empire a toujours prétendu être plein de bonnes intentions. Eh bien ! qu'a-t-il fait ? de quelle utilité a-t-il été pour la France ? Dans un article resté célèbre, M. Clément Duvernois, tout le long d'une colonne, montrant des réformes à faire, disait : « Qu'est-ce qui empêche ?... qu'est-ce qui empêche ?... » Qui ? Mais votre empereur, votre gouvernement fort, puisqu'il était le seul maître. Il terminait en disant : « Il faut faire grand ! » Nous avons vu comment ce modèle des pouvoirs forts savait faire grand.

Mais ceux-là mêmes qui croient à une certaine vertu du despotisme ne croient pas à sa vitalité, à sa puissance de conservation.

« Je crois qu'on peut tout faire avec le despotisme, excepté le faire durer », disait le prince Napoléon.

M. Bonjean confirmait, montrant l'opposition grandissant au Corps législatif et se manifestant même au Sénat, qui s'apercevait au bout de dix-sept ans qu'il jouait un rôle ridicule.

Et c'est ce despotisme, qui ne peut pas se conserver lui-même, qui a la prétention de sauver le pays, de le conserver !

Conservateurs, pensez donc un peu à cette inconséquence. Vous confiez vos plus chers intérêts à un panier percé.

Aussi, comme les despotes sentent leur pouvoir trembler comme feuille au moindre souffle, et qu'ils jouissent de la stabilité d'un danseur de corde, ils supplient qu'on les laisse tranquillement exercer leurs fantaisies, en promettant qu'elles ne seront pas perpétuelles.

Ils essaient de déguiser leur tyrannie et, en même temps, ils déclarent qu'elle n'est qu'un acheminement vers la liberté.

Napoléon I^{er} disait : « Je vous apporte l'ordre ; plus tard viendra la liberté. »

Quel fut son ordre, on le sait. Avant que la liberté vint, lui-même était parti.

Il en a été de même pour le second Napoléon : tous ses amis, ses thuriféraires, prétendaient qu'il était l'homme le plus libéral de France ; seulement, ils disaient aux partis : « Désarmez, et vous aurez la liberté ». La liberté, dès le premier jour, était promise comme « le couronnement de l'édifice ».

Eh bien ! si on avait commencé par en faire la base, n'eût-ce pas été plus simple, et croit-on que la France s'en trouverait plus mal aujourd'hui ?

Les Anglais n'ont point commis la sottise de s'en remettre à leurs gouvernants du soin de leur donner la liberté. Ils ont commencé par la prendre et ils continuent à la garder.

En 1789, c'est bien ce que nous fîmes aussi ; seulement, nous n'avons pas su conserver ce que nous avions acquis.

Mais il y a des gens que cette liberté effraie. « Attendez, disent-ils, quand le peuple sera instruit, on la lui donnera. D'ici là, le despotisme est utile ».

Le premier usage qu'ils font de ce despotisme est de ne pas instruire le peuple ; c'est un moyen tout simple de ne jamais lui donner la liberté.

C'est là l'idéal de « l'ordre sous un pouvoir fort ». L'instruction, c'est le désordre, car c'est la pensée, la discussion, substituées à l'automatisme.

Et moi, je vous dis que cet automatisme, dans la nuit, c'est le plus monstrueux désordre, car c'est la violation flagrante, la diminution, la castration de l'individualité humaine !

Il n'y a qu'un ordre, c'est la liberté.

Il n'y a qu'un ordre qui puisse vous donner cette prospérité que vous demandez en vain à un pouvoir fort : c'est la liberté.

« Je ne sais, dit Tocqueville, si l'on peut citer un seul exemple de peuple manufacturier et commerçant, depuis les Syriens jusqu'aux Florentins et aux Anglais, qui n'ait été un peuple libre. Il y a donc un lien étroit et un rapport nécessaire entre ces deux choses : liberté et industrie. »

Avant lui, Machiavel, ce terrible théoricien de l'absolutisme, mais qui avait sous les yeux l'exemple des républiques commerçantes de l'Italie, avait dit :

« Un État n'accroît sa richesse et sa puissance que lorsqu'il est libre ».

La raison en est simple : cette sécurité que vous cherchez dans un pouvoir fort, n'existe qu'avec la liberté ; car la liberté, c'est l'assurance contre l'arbitraire.

Jacques de Guenin

Sur Condillac et son livre Le Commerce et le Gouvernement

Jacques de Guenin est un économiste et militant libéral français. Il est ingénieur de formation, ancien élève de l'École des Mines de Paris et titulaire d'un Master of Sciences de l'université de Berkeley (Californie). Il a fait à partir de 1958 sa carrière professionnelle au sein d'Exxon Mobil puis de PSA Peugeot-Citroën dont il était un des dirigeants avant sa retraite en 1993. Il a été maire de son village de Saint-Loubouer de 1995 à 2005. Il est membre du comité directeur de Liberté Chérie et administrateur de l'ALEPS. Il est également membre de l'International Society for Individual Liberty (ISIL). Élève de deux prix Nobel d'Économie (Maurice Allais et Robert Solow), il a publié lui-même divers travaux dans cette discipline.

Cet entretien a été préparé et conduit par Grégoire Canlorbe, étudiant en économie et en philosophie des sciences.

1. Frédéric Bastiat figure parmi vos auteurs de prédilection, que vous citez fréquemment et que vous tenez en très haute estime. Sous quelles circonstances et pour quelles raisons avez-vous découvert l'œuvre de Frédéric Bastiat ? Avez-vous instantanément reconnu son génie après avoir commencé de le lire ?

Je fais partie d'un Cercle libéral qui s'appelle l'Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS). En 1983, l'ALEPS organisa un colloque sur Frédéric Bastiat. Parmi les orateurs, il y avait Florin Aftalion, Henri Lepage et Leonard Liggio. Florin Aftalion et Henri Lepage racontèrent comment ils avaient découvert Bastiat par hasard au cours d'un voyage aux États-Unis. Leonard Liggio, professeur à l'université Georges Mason, l'université de Washington DC, parla d'abondance de Bastiat, qu'il connaissait parfaitement. J'appris ainsi qu'aux États-Unis on trouvait couramment l'essentiel de son œuvre, alors qu'elle était depuis longtemps introuvable en France.

Au cours de ce colloque, j'appris que Bastiat était Landais, né à Bayonne mais venu ensuite s'installer à Mugron, petite ville des Landes. À l'époque, j'étais un habitant de Saint-Loubouer (Landes) travaillant à Paris et je passais par Mugron pour aller prendre le train à Dax, me demandant chaque fois quel était le personnage dont le buste trônait au centre de la rue principale. Suite au colloque, je me suis dit « est-ce que ce ne serait pas Bastiat ? » La fois suivante, je m'arrêtai devant la statue : c'était bien lui ! Je me mis donc à lire Bastiat — d'abord en anglais puisqu'on ne le trouvait plus en France, puis en Français lorsque j'ai trouvé ses œuvres complètes chez un bouquiniste de la Rue de Seine.

Je fus émerveillé de découvrir, derrière l'économiste, un philosophe et un homme politique, bref un humaniste dans toute l'acception du terme, qui avait prévu et parfaitement expliqué ce que notre pays jacobin allait subir au cours de notre siècle : l'accroissement indéfini de l'État et la déresponsabilisation de l'individu. Depuis j'ai constaté que *La Loi*, son chef d'œuvre a été traduit dans de nombreuses langues, notamment en Anglais, Allemand, Hollandais, Suédois, Norvégien, Turc, Kenyan, Anglais (Indes), Guatémaltèque, Sanscrit (Bengladesh), Chinois, Coréen. *La Loi* s'est vendu jusqu'ici à plus d'un million d'exemplaires aux États-Unis et continue de s'y vendre au rythme de quelque 15 000 exemplaires par an !

J'enrageais de penser que le seul Landais de dimension véritablement universelle en dehors de Saint-Vincent de Paul était inconnu de ses compatriotes. Aussi je fondais le Cercle Frédéric Bastiat en 1990 et j'entrepris avec quelques personnes une réédition thématique de son œuvre, enrichie de quelques textes découverts par M. Paul-Dejean, qui ne figuraient pas dans l'œuvre originale.

2. Vous savez sans doute que Schumpeter, dans son Histoire de l'analyse économique, avait carrément mis en cause le caractère scientifique des travaux de Bastiat, en arguant que celui-ci fut seulement un journaliste de génie. Écoutons Schumpeter à ce sujet : « Le cas de Frédéric Bastiat a été monté en épingle, de façon excessive, par des critiques impitoyables. Or son histoire est tout simplement celle du baigneur qui s'amuse en eau profonde, et puis s'éloigne et se noie. Je ne soutiens pas que Bastiat était un mauvais théoricien, je soutiens que ce n'était pas un théoricien. » Vous êtes j'imagine d'une autre opinion que celle de Schumpeter. Pourriez-vous en toucher quelques mots ?

Il ne faut pas exagérer cette citation de Schumpeter, d'autant qu'il a dit aussi que Bastiat était en fait « le plus brillant journaliste économique qui ait jamais vécu ». Il voulait dire que Bastiat n'avait pas écrit de traité de théorie économique comme le font les universitaires, mais qu'il réagissait surtout aux événements par des articles géniaux par exemple dans le *Journal des Économistes* ou le journal *Le Libre Échange*. Voici quelques citations sur Bastiat d'autres économistes de grande réputation :

Friedrich Hayek, dans sa préface à l'un des trois livres de Bastiat publiés par la Foundation of Economic Education: *Selected Essays on Political Economy*.

“He was a publicist of genius...
...Nothing illustrates this better than the celebrated title of the first essay in the present volume: what is seen and what is not seen...No one has ever stated in a single phrase the central difficulty of a rational economic policy and, I would like to add, the decisive argument for economic freedom.”

Ludwig von Mises, dans son livre *Le Libéralisme*.

« Il convient de lire les *Œuvres Complètes* de Frédéric Bastiat. Bastiat était un brillant styliste, de sorte que la lecture de ses écrits constitue un véritable plaisir...Sa critique de toutes les tendances protectionnistes et assimilables reste encore aujourd'hui pleinement valide. Les protectionnistes et les interventionnistes n'ont pas été en mesure d'avancer un seul argument pertinent et n'ont pu donner aucune réponse objective. Ils ont simplement continué à bégayer “Bastiat est superficiel.” »

Murray Rothbard :

« Claude Frédéric Bastiat ... est le plus illustre des économistes français libéraux. En vérité, Bastiat était un écrivain lucide et superbe, dont les fables et les essais, démolitions dévastatrices du protectionnisme et de l'intervention de l'Etat dans l'économie, sont toujours aussi actuels. Il était vraiment un avocat étincelant du marché... Bastiat était également un fin analyste politique. Attaquant le parasitisme croissant de l'État, il le dénonce comme "cette grande fiction à travers laquelle tout le monde cherche à vivre au dépens de tout le monde". Et dans *La Loi*, il explique que l'État devrait se borner à défendre les personnes, les libertés, et les propriétés, contre la violence. Aller au-delà ne peut qu'attenter aux libertés et à la prospérité...

Bien que souvent loué comme vulgarisateur de talent, Bastiat a été systématiquement sous-estimé comme théoricien. »

Dean Russell :

« Frédéric Bastiat, 1801-1850, est généralement considéré comme un économiste. Mais comme je l'ai montré dans mon livre sur sa vie son œuvre et son influence, sa véritable renommée est due à son analyse du gouvernement — aussi bien dans son organisation que dans sa philosophie. Malgré cela, sa contribution à l'économie fut considérable, particulièrement dans le domaine du libre-échange. »

Dr Detmar Doering, Directeur de l'institut Friedrich Naumann Stiftung (Postdam) :

« On peut se fier au verdict de ses contemporains, qui le considéraient manifestement comme l'un des plus importants penseurs de la théorie économique. [...] On peut trouver dans son œuvre nombre de corrections sensées aux doctrines des classiques anglais de l'époque. Bastiat, qui admirait pourtant la politique anglaise et le mouvement anglais en faveur du libre-échange, faisait davantage confiance, pour la théorie, aux économistes classiques français, des physiocrates à Jean-Baptiste Say. »

3. Vous avez étudié et suivi de près l'association ATTAC, qui jouit d'une importante audience médiatique et qui popularise l'idée selon laquelle la mondialisation capitaliste serait responsable de tous les maux, ou presque, du monde actuel.

Parmi les militants d'ATTAC, il est notamment très en vogue d'affirmer que les intérêts des entrepreneurs et des salariés tendent naturellement à être antagoniques, à moins d'une intervention de l'État dans l'économie pour « équilibrer » les relations entre ces deux groupes sociaux. L'argument généralement avancé est que les entrepreneurs tendent spontanément à payer les travailleurs à un simple salaire de subsistance, condition à laquelle ils peuvent maximiser leur profit. Qui plus est, il existerait un complot permanent des entrepreneurs pour organiser de concert un sous-emploi de masse, en sorte d'avoir tout pouvoir sur la main-d'œuvre.

À l'heure de la mondialisation capitaliste, ceci expliquerait pourquoi les grandes firmes sont friandes des délocalisations dans les pays émergents, où les travailleurs bénéficient de moins de protections juridiques que ceux des pays développés. En l'absence du salaire minimum et des diverses réglementations pesant sur le marché du travail dans les pays développés, les grandes firmes pourraient « exploiter » à cœur joie les travailleurs des pays émergents.

Que rétorqueriez-vous à ces propos qui ont le vent en poupe ?

Je pense qu'il s'agit simplement de propos de gens qui répètent comme des perroquets des slogans idéologiques qu'ils n'ont jamais pris la peine de vérifier. Je l'ai montré avec précision dans mon livre *ATTAC, ou l'intoxication des personnes de bonne volonté*. Je vous y renvoie car le faire au cours de cette interview exigerait de longs développements. Je me contenterai ici de résumer en quelques phrases les principales démonstrations.

– Tout argent dépensé par l'État pour créer des emplois détruit d'autres emplois quelque part ailleurs dans l'économie en nombre encore plus grand.

– En régime de liberté économique il n'y a pas de chômage. Les entreprises sont en concurrence les unes avec les autres pour satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre, et les salaires croissent régulièrement. Ceci est confirmé par l'expérience, comme le montre l'étude annuelle de Heritage Foundation : Index of Economic Freedom, disponible sur le Web. Les déclarations débiles des hommes politiques sur ce sujet montrent leur illettrisme économique.

– Investir dans un pays pauvre, c'est apporter un savoir-faire indispensable au développement des ressources locales, fabriquer des biens ou des services qui n'existent pas localement, créer des emplois, contribuer à élever les niveaux de vie.

Les multinationales sont toujours bienvenues lorsqu'elles investissent quelque part : elles sont non seulement sollicitées par les hommes politiques au pouvoir, mais recherchées par leurs employés, et aimées par leurs clients. Ces vérités simples et indiscutables réduisent à néant le mythe de sociétés qui exploitent les peuples.

4. Vous décrivez les militants de l'association ATTAC comme des personnes « de bonne volonté » mais victimes d'une « intoxication » idéologique. Comment expliquer, selon vous, leur crédulité excessive ? D'une manière générale, quelles leçons sociologiques, humaines et politiques tirez-vous de votre étude du mouvement ATTAC ?

Les dirigeants d'ATTAC — mais pas forcément les militants de base — sont de purs idéologues, d'indécrottables marxistes, soit communistes, soit trotskystes, et qui n'ont qu'un objectif, démolir la démocratie libérale et le système capitaliste. Mais ils ont compris qu'ils ne pouvaient plus séduire les gogos avec la vulgate marxiste. Le communisme, qui fut l'immense espoir de toute une génération, a donné naissance aux régimes les plus abjects de toute l'histoire de l'humanité, en URSS, en Chine, au Vietnam, au Cambodge, en Corée du Nord, à Cuba, et autres lieux. Lorsque la vérité sur ces régimes a explosé, les communistes de base, qui avaient tant donné d'eux-mêmes pour promouvoir leurs croyances, ont souffert en silence et avec dignité. Le génie des dirigeants d'ATTAC a consisté à les récupérer en exploitant leur crédulité et en lui donnant un point d'application nouveau, au mépris, classique chez les dirigeants communistes, de la vérité. ATTAC est donc d'abord une voiture balai qui tente de récupérer les communistes et les gauchistes perdus, avides de retrouver leur idéologie.

Ils ne se bornent cependant pas à ceux-là. Pour attirer à eux les idiots utiles de bonne volonté — pour employer une expression de Lénine —, ils font vibrer la fibre sensible de l'aide aux pays pauvres. Mais

ils se moquent éperdument des modalités pratiques qu'il faudrait mettre en œuvre pour sortir les pays pauvres de leur misère. La seule chose qui les intéresse vraiment est la reprise, sous des habits neufs, du vieux combat contre le capitalisme.

Ils réécrivent en permanence l'histoire contemporaine dans leurs publications, dont la plus distinguée est le *Monde Diplomatique*, très prisé chez les étudiants. On y interprète à longueur de numéro tous les malheurs de la pauvre humanité souffrante comme le résultat du capitalisme, de préférence américain. Une revue sur papier glacé, agréablement illustrée, *Alternatives Économiques*, adopte un ton plus modéré propre à plaire aux professeurs. De nombreuses statistiques font sérieux. Mais les statistiques sont souvent partielles et biaisées, et il faut être très fort et très tenace pour le déceler. Derrière cette apparente objectivité se cache en réalité une idéologie marxisante, anti-libérale et pour faire bon poids, anti-américaine.

Pourquoi me suis-je intéressé à ATTAC ? J'ai participé un temps aux réunions d'Amnesty international à Mont-de-Marsan. Il y avait là surtout des gens de gauche, mais je n'y prêtais pas attention car nous étions tout à fait en harmonie sur nos objectifs : écrire aux dirigeants d'État pour leur demander de libérer des prisonniers politiques. Beaucoup sont devenus des amis.

En 2001, le Cercle Frédéric Bastiat avait organisé un congrès pour le bicentenaire de la naissance de Bastiat. Ce congrès, auquel assistaient 200 personnes en provenance de 30 pays, avait été ouvert sur la place de Mugron par Henri Emmanuelli, président du Conseil Général des Landes. Un groupe de militants d'ATTAC ont perturbé cette inauguration de diverses manières qui ne brillaient pas par leur courtoisie vis-à-vis de visiteurs étrangers, par exemple en chantant la chanson débile de José Bové et en mettant un sac poubelle orné de billets de Monopoly sur le buste de Bastiat. Mais parmi les manifestants, il y avait, oh surprise, quelques-uns de mes amis d'Amnesty, très gênés lorsque je suis venu leur serrer la main. J'ai donc essayé de comprendre leur motivation, ce qui m'a amené à approfondir le phénomène ATTAC, et de fil en aiguille à écrire mon livre.

ATTAC est remplie de personnes de bonne volonté, dont on a exploité les sentiments. Mon livre est une tentative pour leur ouvrir les yeux, et pour éviter qu'ils ne manquent toute leur vie le train de la connaissance, comme l'ont manqué leurs camarades de la génération précédente imprégnés de la même idéologie. Mon respect pour les gens d'ATTAC a surpris tous ceux qui ont lu mon livre et qui connaissaient les tours pendables qu'ils m'ont joués. Mais il m'a fourni une occasion agréable de parler de choses que je connais bien, et que manifestement les militants d'ATTAC ne connaissent pas, tant on joue sur leurs sentiments affectifs plutôt que sur une analyse sereine des faits.

5. Il semble être communément admis, de nos jours, que nous avons moralement droit à l'assistance de l'État. Exiger le démantèlement de l'État-Providence, voire simplement son amaigrissement, passe pour foncièrement immoral et suscite la consternation. Qu'est-ce qui justifie, selon vous, de prendre parti pour l'État-Minimal (et de plaider à l'encontre de l'État-Providence) ?

Je commencerai par une citation de Bastiat :

« Les mêmes hommes qui, même pressés par la détresse, rougiraient de tendre la main vers leurs semblables, perdent tout scrupule pourvu que l'État intervienne et voile aux yeux de la conscience la bassesse d'un tel acte. ... Agriculteurs, manufacturiers, négociants, armateurs, artistes, chanteurs, danseurs, hommes de lettres, fonctionnaires de tous ordres, entrepreneurs, fournisseurs, banquiers, tout le monde DEMANDE, en France...

Afin de donner à ces dispositions, quelque peu abjectes, l'autorité et le vernis d'un Système, on les a rattachées à ce qu'on nomme le principe de la Solidarité, mot, qui ainsi entendu, ne signifie autre chose que l'effort de tous les citoyens pour se dépouiller les uns les autres, par l'intervention coûteuse de l'État. »

Notre dignité d'être humain exige que chacun de nous, passé le stade de l'enfance, crée au moins autant de ressources qu'il en consomme pour ses besoins personnels. C'est un principe que l'éducation, celle donnée par les parents ou celle donnée par l'école, devrait inculquer aux enfants, et c'était effectivement le cas à une époque où le sentiment de la dignité individuelle était une valeur honorée et incontestée. Aujourd'hui, la plainte et l'excuse ont remplacé ce sentiment, avec les résultats que l'on voit. Pour clôturer le tout, on a abandonné l'enseignement de la morale à l'école.

Mais un certain nombre d'êtres humains, handicapés à la naissance ou par la vie, ne sont, pas plus que les enfants, en mesure de s'assumer complètement eux-mêmes. La solidarité est la vertu morale qui consiste à les aider. Nous disons bien aider, et non simplement assurer leur subsistance par prélèvement anonyme sur d'autres. Les jeux olympiques pour handicapés montrent à quel point les ressources de l'être humain sont grandes, et le handicapé qui contribue partiellement à son existence en tire une bien plus grande fierté que celui qu'on laisse sombrer dans l'assistanat total. Les enfants eux-mêmes sont beaucoup mieux préparés à la vie s'ils participent aux travaux domestiques, à des travaux bénévoles pour leur collectivité immédiate, ou gagnent leur argent de poche.

Les libéraux et les socialistes ont une vision complètement opposée de la solidarité. Pour le libéral, la solidarité, la sollicitude vis-à-vis de ses semblables, sont des vertus individuelles qui s'exercent directement ou au moyen de libres associations : la solidarité qui s'exerce par exemple dans les petites communautés, famille, villages, quartiers, lieux de travail, où les gens se connaissent et s'impliquent. Lorsque le besoin de solidarité dépasse le cercle des parents et connaissances, il s'exerce au moyen d'associations qui s'assignent des objectifs concrets et s'efforcent de les réaliser, ce qui est autrement efficace que les taxes sur les billets d'avion distribuées à des tyrans corrompus sans se soucier vraiment de l'usage qui en sera fait.

Pour les socialistes, la solidarité consiste à faire redistribuer par l'État de l'argent pris à d'autres. Cela n'a évidemment aucune valeur morale mais donne bonne conscience. Pourquoi venir en aide directement à son prochain, lorsqu'on a déjà payé l'État pour le faire ?

6. Si l'État ne systématisait pas l'assistance aux plus démunis, et si la solidarité était seulement privée, est-ce qu'il n'y aurait pas des malheureux qui passeraient entre les mailles du filet ?

Voici quelques éléments de réflexion sur cette question.

1. La “solidarité” administrative laisse en fait passer beaucoup de malheureux entre les mailles du filet. Alors même qu’au fil des années le PIB de notre pays n’a cessé de s’accroître, on ne peut plus se promener dans Paris ou prendre une seule fois le métro sans rencontrer des mendiants ou des personnes sans domicile fixe.

2. A contrario, dans les villages, autrefois, on ne laissait tomber personne, comme s’en souviennent encore tous ceux qui ont vécu dans un village avant la dernière guerre et il existait des sociétés de secours mutuel. Depuis la guerre, la Sécurité Sociale a rendu ces associations sans objet.

3. Au XIXème siècle, où la solidarité était laissée à l’initiative privée, la part de leur revenu que les gens consacraient à la charité était beaucoup plus importante que celle qu’ils lui consacrent aujourd’hui par l’intermédiaire de l’État. Et pourtant aujourd’hui comme hier, chaque Euro dépensé par la charité privée a un rendement très supérieur à un Euro dépensé par la charité publique : on est beaucoup plus attentif à l’usage de l’argent quand c’est le sien qui est en jeu. Des associations comme Médecins sans Frontière, ou les Restaurants du Cœur, fournissent à tous leurs donateurs des informations beaucoup plus précises sur l’usage qu’ils font de leur argent que l’État ne le fait des sommes qu’il nous extorque. Les philanthropes qui dépensent leur propre fortune, comme Bill et Melinda Gates, ou Warren Buffet, sont encore plus attentifs à l’usage qui en est fait.

Nous avons en France de superbes exemples de charité privée. Les Restos du Cœur bénéficient à 700 000 personnes, servent 90 millions de repas par an, emploient 20 000 bénévoles. Le secours populaire compte 80 000 bénévoles. Le Secours Catholique accueille chaque année 1,6 million de personnes. Mais ce genre d’activité est beaucoup plus important dans les pays où l’État ne cherche pas le monopole de la solidarité. En 2005, les Américains ont donné 250 milliards de dollars pour des opérations philanthropiques, soit 2% de leur PIB. Pour être aussi généreux, en pourcentage du PIB, les Français auraient dû donner 36 milliards d’euros. En fait ils ont donné dix fois moins ! Les “charities” britanniques ont un budget égal à 21 fois celui des fondations philanthropiques françaises.

La conclusion est qu’il ne faut pas se tromper d’objectif : la solidarité n’a pas pour but de réduire les inégalités, mais simplement le nombre des pauvres. Tony Blair disait « mon but n’est pas d’appauvrir les riches, il est d’enrichir les pauvres ».

7. La pensée libérale anarchiste, relativement récente et très en vogue aux USA, prône la disparition de l’État et l’avènement d’une société basée sur le principe de non coercition (prohibant toute atteinte à la vie et aux biens des individus) et régie exclusivement par l’entreprise privée. La plupart du temps, le principe de non coercition est lui-même posé comme un droit naturel, i.e. qui se déduit de la nature humaine. Quel regard portez-vous sur l’anarchisme libéral ? Vous-même ne vous présentez pas directement comme un anarchiste libéral, est-ce à dire que cette philosophie vous paraît peu pertinente ?

Parmi les grands libertariens qui se sont penchés sur cette question, un seul, à ma connaissance, Murray Rothbard, a préconisé l’absence complète d’État. David Friedman, fils de Milton, bien que lui aussi anarchiste, est un peu moins catégorique. Ayn Rand a réfuté leur position dans son essai *The Nature of*

Government, où elle décrit l'État minimum et explique pourquoi on ne peut raisonnablement s'en passer. Bastiat, de son côté a décrit l'État minimum comme allant de soi :

« Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche ».

La démonstration la plus rigoureuse que l'on ne peut pas se passer d'un État minimum est sans doute celle de feu Robert Nozick, professeur de philosophie à Harvard dans son livre *Anarchy, State and Utopia*. Ce livre est d'autant plus convaincant pour nous, libéraux, que pour toutes les autres activités humaines, il démontre la nécessité d'un retrait complet de l'État.

Nozick s'appuie sur le second impératif catégorique de Kant. « Traitez toujours une personne, vous ou une autre, comme une fin et jamais comme un moyen ». Il s'appuie aussi sur le concept de propriété de soi, cher à John Locke.

Or si les individus sont des fins en eux-mêmes et sont propriétaires d'eux-mêmes, cela implique qu'ils ont des "droits", en particulier les droits à la vie, à la liberté et au fruit de leur travail. Ces droits sont des limitations aux actions des autres.

Il s'ensuit que les impôts imposés par l'État pour financer ses divers programmes est illégitime et immoral. C'est une sorte de travail forcé. En effet, chacun des programmes étatiques, en donnant à certains citoyens une partie de ce que vous gagnez, fait d'eux un propriétaire partiel de vous et fait de vous un esclave partiel.

Pour Nozick, le seul rôle d'un État qui soit moral est celui de vous protéger via une police, une armée, et une Justice contre la violence, le vol, le dol et la fraude. C'est l'État minimum.

On pourrait penser que cet État minimum lui-même n'est pas moralement justifié dans la mesure où il a besoin d'un minimum d'impôts pour exister. Cette imposition n'exige-elle pas, elle aussi, un travail forcé ? Voici le raisonnement de Nozick :

Supposons une certaine aire géographique dans laquelle il n'y aurait pas d'État. Chaque habitant devrait alors protéger lui-même ses droits à la vie, la liberté et la propriété. Comme cela prendrait du temps et serait difficile, des gens formeraient des associations volontaires dans lesquelles chacun assurerait à tour de rôle la protection des autres et la punition de ceux qui violeraient leur droit, selon des normes établies par l'association. Tôt ou tard, certains membres décideraient de s'investir à plein temps dans cette activité en créant une entreprise qui offrirait ses services aux autres membres moyennant une rémunération. D'autres personnes pourraient créer des firmes concurrentes et un libre marché des services de protection se créerait. Inévitablement, ce processus engendrerait une firme dominante ou une confédération de firmes, car chacun jugerait que pour sa protection il ne peut se confier qu'à la firme la plus puissante et la plus efficace. Si plusieurs firmes de même dimension et qualité coexistaient,

elles se coordonneraient forcément pour traiter les conflits entre leurs clients respectifs. Si le client d'une firme accuse le client d'une autre d'avoir violé ses droits, cette dernière devra défendre son client et ce genre de conflit risque d'être très couteux pour les deux firmes. Il est inévitable qu'elles mettent au point des règles de résolution de conflits et des procédures d'arbitrage, un peu comme le font spontanément les compagnies d'assurance pour les accidents de voiture. Nous voyons, nous dit Nozick, que cette firme (ou confédération de firmes) dans une société anarchiste, devra pour faire son travail posséder l'équivalent d'une police, d'une armée et d'une justice. C'est un grand pas vers un État. Mais à ce stade c'est toujours une société privée et non un gouvernement.

Comment cette société de protection traitera-t-elle avec des indépendants : ces individus qui ne retiendront aucune firme, assureront eux-mêmes leur protection et défendront eux-mêmes leurs droits ? La firme les laissera-t-elle punir un de ses clients ? Ce ne serait ni juste ni moral, puisque la firme doit protéger les droits de ce client, et notamment le droit de ne pas être arrêté, jugé et puni plus sévèrement que sa faute ne le justifie. Bien sûr il se peut que ce client soit effectivement coupable, mais tant que la firme ne sait pas jusqu'à quel point il est coupable, elle ne peut pas permettre qu'il soit puni. Il revient à elle seule de décider quel est le degré de culpabilité de son client et de le punir selon ses propres règles.

Ce faisant, la firme a revêtu une autre des caractéristiques d'un État : le monopole de l'usage de la force. Mais elle ne respecte pas les droits de l'indépendant. Car bien qu'elle ait à bon droit empêché l'indépendant de punir son client de peur qu'il ne mette en œuvre une punition excessive, elle l'a ipso facto dépourvu du droit de se défendre. Pour éviter une injustice vis-à-vis de l'indépendant, elle doit compenser le tort qu'il a subi. En d'autres termes, elle doit défendre son droit à lui de la même manière qu'elle défendrait ceux de ses clients. Elle peut donc légitimement le débiter pour cette protection, mais seulement du montant que cela lui aurait coûté s'il s'était défendu lui-même. Le résultat de ce processus est que la firme a acquis encore une autre caractéristique de l'État : la protection de toutes les personnes situées à l'intérieur de son domaine. De plus, en débitant tout le monde pour cette protection, elle s'engage dans une sorte d'imposition, bien que ses clients aient payé volontairement leur cotisation, et que les indépendants n'aient payé que le montant qu'ils auraient dû dépenser de toute manière pour leur protection.

Un État minimum émergera donc fatalement d'une société anarchiste, pour des raisons pratiques aussi bien que morales et sans violer le droit de la propriété de soi.

8. Vous ne faites pas mystère de votre admiration pour le marquis de La Fayette, à qui vous avez consacré de nombreuses conférences. Pourriez-vous en quelques mots présenter les raisons de votre engouement pour cette figure du libéralisme français ? Quels enseignements universels pouvons-nous tirer de la vie, du combat et de la philosophie personnelle de La Fayette ?

Je suis allé une vingtaine de fois aux États-Unis pour un temps total d'un an et demi et j'ai parcouru 40 États sur les 50. Je n'ai donc pas pu ne pas m'apercevoir de la véritable vénération qu'ont les américains pour Lafayette (ainsi qu'ils l'écrivent).

Il y a aux États-Unis une montagne, des centaines de villes, de comtés, de places, d'écoles, d'églises, de rues et même un sous-marin atomique qui portent son nom sous une forme ou sous une autre. Les portraits de La Fayette et Washington sont suspendus des deux côtés de l'estrade de la chambre des représentants. La Fayette a aussi son portrait dans la "National Portrait Gallery". Il a son buste dans la pièce ronde du capitol de Richmond, en compagnie des premiers présidents des États-Unis. Sa statue est également présente dans de nombreux endroits, notamment au "La Fayette square", situé immédiatement derrière la Maison Blanche, à Washington. L'Association American Friends of La Fayette (AFL) est toujours vivante.

Aujourd'hui, il est enterré au cimetière de Picpus, près de sa femme, sous un drapeau français mais aussi un drapeau américain que l'ambassade des États-Unis vient renouveler tous les ans le 4 juillet, jour de la fête nationale de l'indépendance.

J'ai essayé d'approfondir les raisons de cette vénération, et j'ai adhéré à l'AFL. J'ai ainsi découvert les extraordinaires performances américaines du personnage pendant la guerre d'indépendance. Puis j'ai découvert tout le talent qu'il a déployé en France dans son combat inlassable pour les libertés, pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration. On ne sait guère, en France qu'il faisait partie de la commission qui a établi la Déclaration des Droits de l'Homme et qu'il en a écrit la première mouture, encore plus libérale que celle qu'a finalement retenue la commission.

Six mois avant sa mort il a écrit une phrase qui résume parfaitement sa vie : « Aucun obstacle, aucun mécompte, aucun chagrin ne me détourne ou me ralentit dans le but unique de ma vie : le bien-être de tous, et la liberté partout. »

9. Dans son Introduction aux Harmonies économiques, Bastiat s'adresse en ces termes à la jeunesse : « Amour de l'étude, besoin de croyances, esprit dégagé de préventions invétérées, cœur libre de haine, zèle de propagande, ardentes sympathies, désintéressement, dévouement, bonne foi, enthousiasme de tout ce qui est bon, beau, simple, grand, honnête, religieux, tels sont les précieux attributs de la jeunesse. C'est pourquoi je lui dédie ce livre. C'est une semence qui n'a pas en elle le principe de vie, si elle ne germe pas sur le sol généreux auquel je la confie. »

Dans quelle mesure pensez-vous toujours d'actualité les espoirs placés par Bastiat en la jeunesse ? La France et plus généralement le monde ont-ils évolué d'une manière qui rendrait cette profession de foi peu pertinente de nos jours ?

Oui et non. Je pense qu'il y a au départ chez les enfants un potentiel correspondant à ce que dit Bastiat. Mais la suite de leur existence dépend de ce qu'ils apprendront, de leur famille, de l'école, et de la société. Lorsqu'ils auront atteint l'âge de lire Bastiat, une grande partie d'entre eux — mais pas tous —, auront subi les déformations engendrées par le nazisme, l'antisémitisme, le communisme, le socialisme, l'envahissement de l'État-providence, la propagande antilibérale, le développement sournois de l'Islamisme, etc. Je ne peux dire quelle est la proportion de ceux qui auront gardé intacte les qualités que Bastiat attribue à la jeunesse. Raison de plus pour ne pas faiblir dans la diffusion de la philosophie libérale.

10. *Cher Monsieur, notre entretien touche à sa fin. Aimeriez-vous ajouter quelques mots ?*

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à répondre à vos questions, qui couvrent quelques-unes des interrogations qu'ont les gens au sujet du libéralisme. Mais il ne faut pas oublier que le libéralisme est un tout, dont toutes les facettes, la morale, la vie en société, l'économie, se déduisent les unes des autres par une logique implacable, comme je l'ai démontré, je crois, dans mon livre *Logique du Libéralisme*.

[CRITIQUE DE LIVRES]

David De Stefano et Sanjay Mirabeau, Interdit de rire, Xenia, septembre 2014, 160 pages.

Au début de l'année, l'affaire Dieudonné a occupé les derniers moments du ministre de l'Intérieur Manuel Valls. Il n'avait, semble-t-il, rien de plus urgent à faire...

Les avocats de Dieudonné M'Bala M'Bala ont décidé d'exposer leur version des faits quant aux reproches faits à leur client. Ils le font dans *Interdit de rire*, livre qui est en train de connaître, dès parution, un réel succès de librairie, au point d'occuper aujourd'hui une des premières places des ventes de livres de la FNAC et autres librairies en ligne.

Que les choses soient claires. Il est possible de rire de tout, mais je ne ris pas de tout. Ainsi l'humoriste Dieudonné, humoriste à succès, ne me fait pas toujours rire, loin de là. Henri Bergson, que citent opportunément les auteurs, disait : « Le rire n'a pas de plus grand ennemi que l'émotion » et, je le confesse, je suis un ardent et émotif philosémite...

Dans le même temps, je suis soucieux de vérité et inlassable défenseur de la libre expression, faisant mienne la déclaration attribuée à tort à Voltaire (ce qui prouve que ce n'est pas l'auteur d'un texte qui importe mais l'éventuelle bonne idée qui s'y trouve) : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire. » Or, quand « on » travestit la vérité, « on » finit par jouer contre son camp, *a fortiori* quand « on » se fait prendre la main dans le sac.

Maitres David De Stefano et Sanjay Mirabeau l'ont bien compris. Après la déferlante médiatique de début 2014, ils ont beau jeu de reprendre la main et de souligner les contre-vérités des adversaires de Dieudonné, qui n'ont pas su raison garder.

Le regretté Jean Ferré, chroniqueur au *Figaro Magazine* et fondateur de Radio Courtoisie, répétait qu'« un texte sans contexte est un texte con ». Le traitement par les médias d'un extrait du spectacle *Le Mur de Dieudonné* où ce dernier met les rieurs de son côté en s'en prenant à Patrick Cohen, qui l'a tout de même traité préalablement de « cerveau malade », en est l'illustration.

Le contexte rétabli montre en effet que Dieudonné (qui se défend d'être raciste) joue, dans ce sketch, par dérision, le monstre que l'« on » prétend qu'il est... Ce n'est sans doute pas très fin, c'est même volontairement « monstrueux », mais c'est bien différent de ce qui a été dit et répété à l'envi. En

faisant taire ses émotions, il faut prendre ce passage pour ce qu'il est, une bouffonnerie... comme des rois pouvaient en avaler jadis, en riant jaune.

De même le geste de la fameuse « quenelle » a été utilisé par Dieudonné dès 2005, dans son spectacle 1905, où il célèbre à sa façon le centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État : « Dans la première partie du spectacle, Dieudonné nous parle de l'homme en tant que mammifère et de sa position inférieure dans la hiérarchie animale : le dauphin maintenant, quand il voit un homme, il se fout de notre gueule hi hi hi hi (imitation des sifflements du dauphin). Bien sûr, parce qu'il le sait lui que sa nageoire il va nous la foutre jusque-là Jacky (en réalisant le geste de la quenelle). Joignant le geste à la parole, Dieudonné réalise une quenelle qui mesure la taille de la nageoire pour indiquer l'ampleur avec laquelle le dauphin se jouera des hommes. »

Ce geste perd évidemment sa signification et même la renverse quand il est accompli par des énergumènes « devant des lieux de culte et de mémoire ».

Les avocats de l'humoriste publient d'ailleurs la photo de la statue « du soldat de bronze, incontournable à Berlin, qui trône sur le mémorial soviétique de Tiergarten » : « Monumental, le soldat est debout sur un piédestal de marbre. Son bras gauche tendu vers le sol, salut nazi inversé, symbolise la chute du nazisme et la victoire de l'Armée rouge. » Ils concluent : « La quenelle, un salut nazi inversé ? Non, c'est le salut nazi inversé qui est une belle quenelle. Au nazisme. »

Maîtres De Stefano et Mirabeau ne seraient pas avocats s'ils n'abordaient pas le terrain juridique. Pour faire interdire les spectacles de Dieudonné en province — ils avaient eu lieu sans problèmes à Paris — les pouvoirs politique et judiciaire se sont donnés la main pour tordre le cou à la libre expression en invoquant un imaginaire trouble exceptionnel à l'ordre public. L'État est garant de l'ordre public. Les défenseurs de Dieudonné rappellent que le maintien de l'ordre public est composé de trois éléments distincts : la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

Comme aucun de ces éléments ne peut être invoqué en l'occurrence, « on » lui ajoute deux éléments, le prétendu contenu du spectacle qui serait attentatoire à la dignité humaine — elle est indéfinissable juridiquement, mais le juge prétend la protéger —, et le casier judiciaire de l'artiste... Le Conseil d'État, dans l'urgence, les 9, 10 et 11 janvier 2014, interdit donc par trois fois Le Mur, à Nantes, Tours et Orléans, en méconnaissance de cause, ce qui en dit long sur sa collusion avec l'exécutif, puisqu'il n'a pas visionné le spectacle, et, quant à lui, le juge des référés interdit, par précaution, le nouveau spectacle de Dieudonné, Asu Zao, que personne n'a encore vu et qui doit remplacer Le Mur à Orléans...

En fait, ce sont les pouvoirs exécutif et judiciaire qui se sont montrés indignes... Il a été décidé en haut lieu d'abattre Dieudonné M'Bala M'Bala par tous les moyens, même légaux. Les interdictions de ses spectacles, en utilisant des arguments juridiques qui n'en sont pas, ne sont qu'un des aspects de la véritable chasse à l'homme qui est ouverte contre lui, contre les siens et contre ses fans. Le 13

décembre 2013, le site de la société de production de Dieudonné est hacké, donnant le signal de cette chasse à l'homme : les noms et adresses des visiteurs de ce site sont divulgués par le hacker.

À la suite de ces divulgations plusieurs personnes sont menacées et injuriées par mails, courriers, téléphone. Certaines d'entre elles perdent même leur emploi, dont l'une doit être internée dans un hôpital psychiatrique, « ne supportant pas la brutalité de son licenciement ». Fin janvier, l'État se déchaîne contre Dieudonné : contrôle fiscal de sa société de production, gardes à vue, perquisitions à son domicile, à sa société de production, au théâtre de la Main d'Or et chez son expert-comptable.

Les noms des mille sept cents personnes qui ont prêté de l'argent à Dieudonné sont divulgués dans la presse. Les fans de Dieudonné font l'objet d'expéditions punitives à Lyon et Villeurbanne etc. : « On a accusé et condamné Dieudonné pour incitation à la haine. La seule haine qu'il semble avoir provoquée est pourtant celle de ses adversaires envers sa propre personne. »

... et envers ceux qui le soutiennent. À ces persécutions s'ajoute un lynchage médiatique : Dieudonné ne paierait ni ses impôts, ni ses amendes ; il organiserait son insolvabilité avec la complicité de sa compagne et de sa société de production. Rien de tout cela n'est vrai. Le livre reproduit des documents de l'administration fiscale qui le prouvent indubitablement : il n'a pas de dette fiscale, sa compagne et sa société de production non plus. Les derniers paiements sont intervenus le 13 février 2014...

Le livre révèle que Dieudonné a même bénéficié d'une remise fiscale l'année précédente, le 1er février 2013. Elle s'élève à 197 103, 88 euros... Ce qui fait dire aux auteurs, avec humour, à l'adresse de leurs « concitoyens qui font actuellement l'objet de contrôles et de redressements fiscaux » : « Si une remise de pénalités de près de deux cent mille euros a été accordée au monstre Dieudonné, il n'existe dorénavant plus aucun obstacle à ce que leur propre demande de remise de pénalités ne soit pas acceptée par les services fiscaux de notre pays. »

La meilleure protection en matière fiscale, c'est l'enregistrement. Les sommes prêtées à l'humoriste sont aujourd'hui toutes enregistrées, de même que les dons à hauteur de quatre cent mille euros qu'il a faits personnellement « à ses proches qui vivent au Cameroun, fils, frères, oncles, cousins et amis »...

Ce livre percutant a été adressé aux 577 députés de l'Assemblée nationale. Ses auteurs les sollicitent de créer une commission d'enquête parlementaire « afin de connaître le fonctionnement et de déterminer les éventuels dysfonctionnements dans l'action du Gouvernement et des services de l'État, entre le 27 décembre 2013 et le 1er mai 2014, dans la gestion d'une affaire qui a conduit à la détérioration de la cohésion nationale ». Dans le cadre de cette enquête parlementaire, ils suggèrent toutes les questions qu'il conviendrait de poser aux personnes qu'ils citent lors d'auditions publiques... Bref, tout est prêt — les propositions de résolution sont même rédigées — pour qu'un groupe de députés demande à ce que toute la vérité soit faite sur cette affaire.

Vous avez dit dignité de la personne humaine ? « Dieudonné est un spécialiste de l'indignité de la personne humaine. Son travail consiste précisément à la révéler, pour mieux la dénoncer. »

Francis Richard

Christophe Guilluy, La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires, Flammarion, 2014, 192 pages.

Comment concilier la France des gagnants et celle des perdants de la mondialisation ?

En faisant usage de la géographie pour comprendre l'espace national, Christophe Guilluy fait voler les cadres des anciennes représentations sociologiques et propose une nouvelle approche du territoire français. Alors que beaucoup d'études séparent le territoire en trois, métropoles, banlieues, zones rurales, Christophe Guilluy propose l'analyse d'une France divisée entre un espace mondialisé, connecté aux autres villes-monde grâce à l'effet de métropolisation et un espace périphérique, composé de villes où les entreprises ferment et où la population subit de plein fouet le chômage, le déclassement et les difficultés de sortir de cette situation de pauvreté. Cette partition du territoire, entre une France qui bénéficie de la mondialisation et une France qui la subit, explique pour partie les choix politiques. La première France votant pour des partis qui acceptent la mondialisation, quand la deuxième choisit ceux qui la rejettent.

L'auteur montre que les anciennes représentations sociales, cols blancs, ouvriers, employés, immigrés, n'ont plus lieu d'être, car cette nouvelle configuration du territoire est tout autant une nouvelle configuration sociale. À cet effet, dans un chapitre stimulant qui ne manquera pas de susciter de nombreuses polémiques, il montre que les banlieues à forte présence de populations immigrées sont parfaitement intégrées dans la mondialisation, et que les populations qui y habitent sont beaucoup moins exclues qu'il n'y paraît, et donc nettement plus incluses dans une France qui n'a pas toujours compris la nouvelle donne des banlieues.

Cette France périphérique se sent exclue, car elle est à l'écart des aides, des subventions et ne bénéficie pas d'un État providence qui sert la soupe des subventions à d'autres. Cette frustration engendre des mal êtres et des révoltes sociales, pour l'instant larvées et limitées, mais qui risquent de s'intensifier. Surtout, l'auteur montre qu'il devient de plus en plus difficile de concilier les deux France, car comment associer les perdants et les gagnants de la mondialisation, ceux qui en veulent moins et ceux qui en veulent plus ? C'est là aussi tout le dilemme des partis de gouvernement, qui doivent choisir un type d'électorat et élaborer le discours que celui-ci veut entendre.

Alors que les regards et les inquiétudes étaient tournés vers les banlieues, d'où devaient surgir les révoltes sociales, elles émergent en réalité des zones périphériques, que les politiques ont du mal à

comprendre, et qui demeurent souvent sans solution réelle à leur proposer. Ainsi l'exprime l'auteur : « La véritable fracture n'oppose pas les urbains aux ruraux, mais les territoires les plus dynamiques à la France des fragilités sociales. » (p. 24)

Une fois le livre fermé, on ne peut que reconnaître que le battage médiatique autour de celui-ci est justifié. Non seulement les analyses sont justes et percutantes, mais l'ouvrage est écrit dans une langue accessible, ce qui permet au plus grand nombre de découvrir la richesse de la science géographique. On sait gré à l'auteur d'avoir inséré un glossaire à la fin de l'ouvrage pour expliquer les termes techniques que les lecteurs peu familiers des études géographiques pourraient ne pas connaître.

Jean-Baptiste Noé

Benoit Malbranque, *D'or et de papier*, Les Belles Lettres, septembre 2014, 80 pages.

Ce nouveau petit livre de la collection « Les insoumis », percutant et argumenté, traite de la monnaie avec pédagogie.

En exergue à son livre sur la monnaie, *D'or et de papier*, Benoît Malbranque met cette phrase lumineuse de Ludwig von Mises : « *Un gouvernement est la seule organisation capable de prendre une matière première importante comme le papier, d'y mettre un peu d'encre dessus, et de rendre le tout totalement sans valeur.* »

Cette phrase résume bien ce petit livre (petit par le nombre pages), percutant et argumenté, où l'auteur traite de la monnaie avec pédagogie. Benoît Malbranque rappelle que la monnaie est apparue spontanément et que la loi a fini par valider cette pratique, née sans elle, et par lui apporter sa caution.

Aristote définit les trois fonctions que doit remplir une monnaie pour être une monnaie :

- être une unité de compte
- être un intermédiaire des échanges
- être une réserve de valeur

C'est à cette dernière aune-là que l'on peut, encore aujourd'hui, apprécier si une monnaie est saine. Car il y a des monnaies malsaines... En effet il est tentant pour l'État de trahir la confiance que les utilisateurs de la monnaie placent en lui, puisqu'il la cautionne. Il n'a pas manqué, tout au long de l'Histoire, de succomber à cette tentation. Cela a commencé par des altérations des monnaies métalliques, en jouant sur leur teneur en métal ou en indiquant sur elles des valeurs inférieures à leurs valeurs réelles en métal. Ces altérations constituaient purement et simplement la commission d'un vol...

Cela s'est poursuivi avec la création de monnaies papier. L'auteur donne deux exemples français de ces créations de monnaie de singe : les billets émis à partir de rien par la Compagnie de John Law et les assignats, billets reposant sur les biens du clergé. Dans les deux cas, inversant la relation de cause à effet, il s'est agi de créer la prospérité à partir de la création de monnaie...

Dans le premier cas, la monnaie mise en circulation est devenue très vite un multiple du capital initial, dans le second un multiple de la valeur des biens conservés en gage. Et, dans les deux cas, les

prix des biens ont augmenté ; la ruine a été au rendez-vous de tout le monde, à l'exception de quelques initiés...

En matière d'inflation, beaucoup de beaux esprits inversent, là encore, la relation de cause à effet. Benoît Malbranque rappelle que : « *Le cours normal des prix est de baisser avec l'amélioration des techniques.* » Et qu'en réalité : « *L'inflation n'est pas une hausse durable des prix, mais, plutôt, une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie.* »

Quel est le mécanisme ?

« *Lorsqu'il y a davantage de monnaie en circulation, la valeur de la monnaie diminue, et les prix augmentent. C'est mécanique. Toute marchandise diminue de valeur quand on en accroît la quantité offerte, ceteris paribus [toutes choses étant égales par ailleurs]. La monnaie ne se comporte pas autrement.* »

Le papier-monnaie remplit-il les trois fonctions que doit avoir une monnaie, selon Aristote ? Il remplit évidemment les rôles d'unité de compte et d'intermédiaire des échanges (encore qu'il serait vite remplacé dans ce dernier rôle par un autre étalon s'il n'y avait pas de cours forcé), mais il ne remplit pas celui de réserve de valeur : « *Considérez cet exemple simple : si votre arrière-grand-père avait placé 1 000 francs dans un tiroir, et votre grand-père, une demi-once d'or dans un autre, que resterait-il aujourd'hui? Simple : une demi-once d'or et quelques bouts de papier.* »

Le papier-monnaie est bien une monnaie malsaine.

Pour qu'une monnaie soit saine, « *il faut que la monnaie soit à nouveau une marchandise, comme elle fut à ses origines, et comme elle aurait dû le rester. Qu'elle soit une valeur en elle-même, et un gage de valeur en elle-même.* » « *L'or comme l'argent métal ont une valeur intrinsèque, indépendante de leur rôle d'intermédiaire des échanges.* »

Pour qu'une monnaie soit saine, il faut en outre qu'elle puisse être produite comme toute autre marchandise : « *Si la production de monnaie était protégée par une attention à l'exécution contractuelle, et régulée par la concurrence et le juste intérêt de chacun, disparaîtraient la fraude, la surabondance et la tromperie.* »

En conclusion, l'auteur indique quelles mesures simples et concrètes permettraient selon lui le retour à de la monnaie saine :

- la fin du monopole public
- la libéralisation de l'achat et de la vente de métaux et l'abolition de la lourde fiscalité qui pèse sur leurs échanges.

Francis Richard

Corentin de Salle, *La tradition de la liberté, tome III. Splendeurs et misères du capitalisme*, Centre Jean Gol, 2014.

Corentin de Salle montre que le libéralisme est une philosophie intellectuellement cohérente et moralement respectable tandis que le capitalisme n'est rien d'autre que sa mise en application économique.

Docteur en philosophie et licencié en droit, Corentin de Salle enseigne dans diverses Hautes Écoles bruxelloises et est chargé de cours suppléant à l'Université Libre de Bruxelles. Depuis 2005, il est chercheur au Centre Jean Gol et conseiller à la présidence du Mouvement Réformateur. Il vient de publier le dernier tome de sa trilogie : *La Tradition de la Liberté*, sous le titre : *Splendeur et misères du capitalisme*.

À travers les trois tomes de cette somme, il vise à montrer que le libéralisme est une philosophie intellectuellement cohérente et moralement respectable tandis que le capitalisme n'est rien d'autre que sa mise en application économique. Le libéralisme vise à consacrer, préserver et accroître la liberté. Le capitalisme vise, lui, à créer, préserver et accroître la prospérité. Le capitalisme est une condition nécessaire (mais non suffisante) à la liberté. Pas de liberté sans prospérité. Partout où il y a de la liberté, il y a du capitalisme.

En revanche le « néolibéralisme » n'existe pas, écrit-il. C'est un agrégat de propositions caricaturales, contradictoires, d'idées déformées, d'affirmations cyniques, de mythes (sélection du plus fort, dictature des marchés, reproduction des inégalités, etc.), de citations tronquées, mensongèrement attribuées aux auteurs libéraux ou tirées de leur contexte. Il existe, par contre, une pensée libérale, riche, complexe, cohérente et méconnue qui s'est élaborée ces cent dernières années dans le droit fil de la pensée libérale des siècles précédents. C'est l'objet du dernier volet de cette trilogie consacrée à la « tradition de la liberté », achèvement d'un projet ambitieux qui a conduit à synthétiser 10.000 pages de doctrine libérale des origines à nos jours. Dans ce troisième tome, qui couvre la période s'étalant de la crise de 1929 à la crise de 2008-2009, l'auteur a sélectionné dix grands textes qui bousculent les idées reçues. C'est un livre résolument optimiste qui appelle à la réalisation « d'utopies libérales » dont l'immigration libre.

Le tome II, approfondissement du tome I, était consacré aux « Lumières libérales », c'est-à-dire aux grands auteurs (écossais, anglais, français et allemand) qui ont vécu dans l'Europe du XVIIIème et du XIXème siècle et qui sont les pères fondateurs du libéralisme. Le tome III est consacré aux XXème et XXIème siècle. Il commence à partir de la crise de 1929 et s'achève à la crise de 2007-2009.

Comme l'écrit le préfacier du tome III, « *Corentin de Salle, n'a pas voulu se contenter d'énumérer scolairement les thèses contenues dans tel ou tel ouvrage. Il a restitué le raisonnement de ces penseurs dans leurs diverses étapes. Il en a suivi fidèlement le déploiement chapitre après chapitre. Il a repris les objections auxquelles ces penseurs avaient été confrontés de leur vivant ou celles qu'ils avaient anticipées. Il a restitué les réponses à ces critiques.* »

Le contenu du tome III :

- Joseph Alois Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942
- Friedrich August von Hayek, *La route de la servitude*, 1944
- Bruno Leoni, *La liberté et le droit*, 1961

- Julian L. Simon, *L'homme, notre ultime ressource*, 1996
- Tyler Cowen, *Plaidoyer pour la culture commerciale*, 1998
- Hernando de Soto, *Le mystère du capital*, 2000
- Johan Norberg, *Plaidoyer pour la mondialisation capitaliste*, 2001
- Tyler Cowen, *La Destruction Créatrice. Comment la mondialisation change les cultures du monde*, 2002
- Philippe Legrain, *Nous avons besoin des immigrés*, 2006
- Pascal Salin, *Revenir au capitalisme. Pour éviter les crises*, 2010
- Conclusions, Splendeur et Misère du Capitalisme

Damien Theillier

Bertrand de Jouvenel, *L'Éthique de la redistribution*, Les Belles Lettres, coll. Bibliothèque classique de la liberté, 144 pages, 17,50€, 2014

Dans le prolongement de « Du pouvoir » (1945), cet opus développe la critique de l'État providence par le biais de la redistribution massive de revenus.

En 1951, tournant le dos à son itinéraire l'ayant mené du socialisme national jusqu'à la collaboration idéologique avec Vichy, Bertrand de Jouvenel (1903-1987) publie au Royaume-Uni et en anglais *The Ethics of Redistribution*.

Dans le prolongement de *Du pouvoir* (1945) qui lui avait valu une renommée internationale de penseur politique, cet opus, inédit en français, développe avec une sobre alacrité une critique de l'extension du « Minotaure » que représente l'institution naissante de l'État-providence par le biais de la redistribution massive des revenus. Sa thèse : un inquiétant transfert des pouvoirs de décision des individus s'accomplit ainsi au profit de l'État, toujours plus omnipotent. Jouvenel met à mal le mythe d'une redistribution ne sollicitant que les plus riches. La logique fiscale conduit nécessairement à ponctionner aussi les classes moyennes. Une analyse singulièrement iconoclaste et prémonitoire.

Bertrand de Jouvenel est un auteur classique toujours intéressant. Et son livre *The ethics of redistribution* (qui curieusement va tout juste être traduit et publié en français) le prouve en s'attaquant à un des fondements jamais discuté (presque indiscutable) du consensus social-démocrate dans lequel il nous faut vivre. L'ouvrage est court mais dense et aborde avec calme et précision, loin de la polémique gratuite, les bases du sujet, le processus qui a débouché sur une énorme bureaucratie étatique dont la justification serait la redistribution des revenus entre les différentes couches socioéconomiques, selon l'idée générale, qui n'a jamais cessé de prendre de l'importance depuis, de « *prendre aux riches pour donner aux pauvres* ».

Jouvenel développe son argumentation avec tranquillité et précision, délimitant la question en signalant, par exemple, les différences existant entre la redistribution agraire et les arguments modernes en faveur de la redistribution, teintés d'un socialisme à la recherche d'un utopique homme nouveau. D'un trait de plume, il dévoile l'incohérence socialiste en demandant pourquoi le bien de la société passe par l'augmentation de la richesse mais pas dans le cas des individus et pourquoi l'appétit de la

richesse serait mauvais chez les individus, mais pas pour la société.

Imposer l'égalitarisme

Plus loin, Bertrand de Jouvenel nous montre que sous l'emphase de la redistribution ne se trouve pas le souci du sort de ceux qui vivent dans des conditions indignes et humiliantes. Il ne s'agit pas de cela, chose parfaitement acceptable, mais propre de toute société saine ; il s'agit d'imposer l'égalitarisme, où il n'est pas si important de fixer un revenu décent que de limiter les revenus (de fait, signale l'auteur, un grand nombre de défenseurs de la redistribution sont moins satisfaits d'un relèvement général du niveau de vie qui conserve les inégalités, préférant de loin un écrasement de celles-ci vers le bas). L'autre trait de cette théorie moderne de la redistribution qui s'est imposée dans nos sociétés est son exigence de ce que l'agent chargé de mener cette tâche à bien soit l'État. Un État chaque fois plus gros et omniprésent, qui prend chaque fois plus de décisions sur les vies des personnes. Pour être plus précis, plus que l'État, Jouvenel pointe le jugement subjectif de la classe qui dessine les politiques.

Par contre, si l'on analyse, chiffres en main, ce qui reste de l'argumentation primaire et sentimentale à la manière de Robin des Bois — Jouvenel retourne le couteau dans la plaie quand il rappelle que c'est devenu une nouvelle habitude d'appeler juste n'importe quelle chose comprise comme émotionnellement désirable —, la réalité est que les riches ont toujours su échapper à la pression fiscale. Le second pas apparaît évident : il s'agit non pas de prendre aux riches, mais bien aux couches croissantes de ce que l'on a coutume d'appeler la classe moyenne. Pour donner aux pauvres ? Au final, pas grand-chose, dès lors que l'énorme machinerie sociale, véritable usine à gaz, que nous avons construit, l'État bureaucratique, absorbe une grande partie des ressources enlevées aux familles de la classe moyenne. Et si l'on analyse encore plus en détail, comme le fait Jouvenel, et si nous désagrégeons en groupes plus compacts cette classe nébuleuse, on peut observer comment la redistribution cesse d'aller du haut vers le bas pour se transformer en flux horizontaux qui bénéficient à certains collectifs, qui parfois peuvent même disposer de revenus supérieurs à ceux à qui on les a enlevés pour soi-disant les attribuer aux plus pauvres de la société. La réalité ressemble finalement bien peu à la théorie émotionnelle initiale.

Il y a bien d'autres choses encore dans ce petit livre : l'argutie d'argumenter sur la base des satisfactions subjectives et de tenter de mesurer le bonheur ; une solide critique de la théorie marginaliste dans les revenus ; la discrimination créée au nom de l'égalité ; comment l'augmentation de la redistribution conduit toujours à une extension des pouvoirs de l'État : le traitement discriminatoire envers les familles et en faveur des corporations, etc. En définitive, un livre important où la thèse centrale est cruciale : les politiques redistributives ont provoqué un changement de mentalité devant les dépenses publiques, dont le principal bénéficiaire n'est pas la classe au revenu le plus bas face à la classe au revenu supérieur, mais bien l'État face au citoyen.

Fabrice Ribet

